

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTÉ DES SCIENCES DE
L'ÉDUCATION

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET
INGÉNIERIE ÉDUCATIVE



THE FACULTY OF EDUCATION

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
HUMAN, SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL UNIT OF RESEARCH AND
TRAINING IN SCIENCE OF
EDUCATION AND EDUCATIONAL
ENGINEERING

***DISPOSITIF ÉDUCATIF EN MILIEU CARCÉRAL ET
RÉINSERTION SCOLAIRE DES EX-DÉTENUS MINEURS :
CAS DE LA PRISON CENTRALE DE YAOUNDÉ***

*Mémoire rédigé et présenté, comme exigence partielle, en vue de l'obtention du
diplôme de Master en Sciences de l'Éducation*

Option : *Management de l'Éducation*

Spécialité : *Conception et Évaluation des Projets Éducatifs*

Par

WENDJA Jislaine La Fortune

21V3067

Licenciée ès en Allemand



Soutenu publiquement le 29 Juillet 2025 sous la composition du Jury suivant :

Président : BELINGA BESSALA Simon
Rapporteur : BASSONG Paul Roger
Membre : NDJONMBOG Joseph Roger

Professeur titulaire UYI
Chargé de Cours UYI
Chargé de Cours UYI

AVRIL 2025

Ce travail est dédié à ma mère, Ebende Njole Julienne

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SUJETS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
RÉSUMÉ.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1	4
PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE.....	4
CHAPITRE 2	18
REVUE DE LA LITTÉRATURE.....	18
CHAPITRE 3	41
MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE.....	41
CHAPITRE 4	58
ANALYSE DES DONNÉES DESCRIPTIVES ET DE CONTENU	58
CHAPITRE 5	87
INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS	87
CONCLUSION GÉNÉRALE	98
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	100
ANNEXES	104
TABLE DES MATIÈRES	103

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail de recherche a bénéficié des contributions diverses, de la part de nombreuses personnes. Nous souhaitons à cette occasion leur adresser ici notre profonde gratitude, et nos remerciements. Il s'agit notamment de :

Dr Bassong Paul Roger, notre Directeur de mémoire, qui a accepté la direction et l'encadrement de ce travail. Sa disponibilité, ses orientations, conseils et encouragements nous ont été d'un apport considérable.

La Directrice de l'Arche de Noé, Madame Ngaffo Henriette pour ses conseils, sa disponibilité et son orientation pendant la rédaction de ce travail.

L'intendant principal de prisons, Madame Asongwe Louiza pour son accueil chaleureux dès notre entrée à la prison Centrale de Yaoundé ainsi que pour tous les efforts consentis pour mettre à notre disposition les éléments nécessaires à la réalisation de ce travail.

Notre Aîné académique, Banen Thierry pour sa disponibilité, son apport intellectuel durant la réalisation de ce travail de recherche.

Nous exprimons également notre gratitude à nos amies Happy Bénédicte et Pagal Agnès pour leur soutien inlassable, leur réconfort pendant les moments difficiles.

Nos pasteurs, le Capitain Eyiké Celestin et Monsieur Kwei God Love pour les prières depuis le début jusqu'à la fin de ce travail de recherche.

Nos parents, Epame Ngombi René et son épouse, Ebende Njole Julienne pour leurs prières, leur soutien multiforme et leurs encouragements incessants.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SUJETS ET ACRONYMES

ACAT :	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
CESE :	Conseil Economique Social et Environnemental
CNDHL :	Commission Nationale des Droits de l'Homme et les Libertés
CSAF :	Chef Service d'Affaire Financier
CSDASCE :	Chef de Service de la Discipline et des Activités Socio-culturelles
ODD4 :	Objectif de Développement Durable
ONU :	Organisation des Nations Unies
UE :	Union Européenne
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science, et la Culture

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif de la population de l'étude.....	48
Tableau 2 : Récapitulatif des thèmes et sous-thèmes de ce guide d'entretien adressé aux personnels administratifs pénitentiaires	49
Tableau 3 : Récapitulatif des thèmes et sous-thèmes de ce guide d'entretien des ex-détenus.	50
Tableau 4 : Récapitulatif des personnes interviewées.....	51
Tableau 5 : Présentation de la grille d'analyse.....	52
Tableau 6 : Récapitulatif de l'opérationnalisation de la variable indépendante (VI).....	55
Tableau 7 : Donnée synoptique de l'étude	56

RÉSUMÉ

Ce travail intitulé « *Dispositif éducatif en milieu carcéral et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs : cas de la prison centrale de Yaoundé* » part du constat selon lequel la prison centrale de Yaoundé connaît une surpopulation carcérale avec une masse importante de repris de justice. Par ailleurs, outre la mission de privation de liberté, la prison a également pour objectif l'encadrement socioéducatif des détenus afin d'assurer leur réinsertion sociale une fois la peine purgée. Le rôle de l'éducation en milieu carcéral est avant tout de préparer les individus à leur rôle social. L'enseignement en prison est un engagement de resocialisation. Il incarne la nécessité de maintenir le contact avec le monde extérieur par le biais de différents acteurs socio-éducatifs. Or, les pratiques éducatives en milieu carcéral sont essentiellement coercitives et en inadéquation avec les besoins réels des détenus. Dès lors, on s'est posé la question de savoir comment le dispositif éducatif en milieu carcéral peut influencer la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs. Il en ressort que le dispositif éducatif en milieu carcéral contribue à la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs. L'étude a reposé sur un devis qualitatif avec un guide d'entretien passé aux personnels de l'administration pénitentiaire stratifié en assistants sociaux, enseignants prisonniers, coordinateurs de centres sociaux éducatifs, gardiens de prisons, ainsi qu'un autre guide passé aux ex-détenus mineurs. Ces interviewés ont été choisis suivant la technique de l'échantillonnage non probabiliste à choix raisonné et à boule de neige. Les données recueillies ont été analysées à la méthode d'analyse de contenu thématique. Les résultats obtenus indiquent que le dispositif éducatif proposé en milieu carcéral est inadéquat et inapproprié en raison du manque d'infrastructures, de qualification des enseignants et aussi de manuels scolaires. Ceci constitue un obstacle aux perspectives de réinsertion sociale des ex-détenus mineurs. Au demeurant, il est essentiel de réorganiser l'institution carcérale afin de remédier aux dysfonctionnements actuels et d'envisager une réinsertion sociale des ex-détenus mineurs en proie à un taux de récidive élevé.

Mots clés : *Dispositif éducatif, ex-détenus mineurs, milieu carcéral, réinsertion scolaire.*

ABSTRACT

This work focuses on education facilities in prisons and school reintegration of juvenile ex-inmates in the Yaounde main prison. It emerges from the observation that the Yaoundé main prison is overcrowded, with a large number of ex-convicts. In addition to depriving inmates of their liberty, the prison also has a socio-educational role to play in ensuring their social reintegration once their sentence has been served. The role of prison education is first to prepare individuals for their social well-being. Education in prison settings is a commitment to resocialization. It embodies the need to maintain contact with the outside world through various socio-educational actors. However, educational practices in prisons are essentially coercive and out of step with the real needs of inmates. The question then arose as to how prison arrangements influence the social reintegration of juvenile inmates. It emerged that the development of educational facilities in prisons contributes to the social reintegration of juvenile inmates. The study was conducted through a qualitative approach, with an interview guide given to prison administration staff stratified into social workers, prison teachers, educational social center coordinators and prison guards as well as another interview guide given to juvenile ex-inmates. Interviewees were selected using a non-probability purposive sampling. The data collected were analysed using the thematic content analysis method. The results obtained indicate that the educational system in prisons is inadequate and inappropriate due to a lack of infrastructure, trained teachers and appropriate didactic materials, which constitute a major hindrance to prisoners' prospects of social reintegration. In any case, it is essential to reshape the prison system in order to remedy the current dysfunctions, for a better social reintegration of juvenile inmates who are facing a high recidivism rate.

Keywords: *Educational system, juvenile ex-inmates, prison, school reintegration.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La surpopulation carcérale constitue aujourd'hui un problème majeur pour le gouvernement du Cameroun. De plus, une majorité des détenus des maisons d'arrêt est constitué des jeunes mineurs. C'est le cas de la prison centrale de Yaoundé où 27% des personnes incarcérées sont des mineurs DAPEN (2023). L'origine de ce taux élevé des mineurs en prison serait liée aux multiples délits qu'ils commettent au quotidien, notamment la délinquance juvénile qui se traduit par la violence, la consommation des stupéfiants (drogues, cocaïnes) et bien d'autres substances motivant leurs incarcérations. Les prisons au Cameroun subissent une lenteur judiciaire. C'est le cas de la prison centrale de Yaoundé où la plupart des détenus ne sont qu'à titre provisoire. D'après la base de données des mineurs (DAPEN, 2023) cette prison dénombrait 158 détenus mineurs pour un total de 12 condamnés.

A cela s'ajoute les mauvaises conditions de détention en milieu pénitentiaire, comme le relève Ngonu (2013) :

« Les capacités d'accueil initiales des établissements pénitentiaires ; 123 prisons camerounaises structurées en prisons centrales au niveau des régions, en prisons principales au niveau des Département, en prisons secondaires au niveau des arrondissements. La capacité d'accueil ne répond plus aux nombreuses sollicitations judiciaires. En juillet 2008, le nombre des personnes détenues dans les prisons centrales du Cameroun s'élevait à 24.514 pour une capacité d'accueil initiale de 10.070 ».

En outre, il serait impossible de croire à un éventuel avancement des établissements pénitentiaires avec une telle surpopulation, ainsi qu'à un encadrement des détenus pour une préparation à la sortie. Dans le sens où les personnes en attente de jugement sont majoritaires, soit un total de 14.881 prévenus sur 24.514 détenus.

Une fois sortis de prison, pour que les détenus ne se retrouvent plus dans les mêmes dérives, le ministre de la justice dans sa ligne stratégique a depuis des années mis en place des programmes éducatifs dans le secteur pénitentiaire, et plus précisément à la prison centrale de Yaoundé dans le but de redresser les détenus, leur donner la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour devenir des citoyens meilleurs afin de bénéficier d'une réinsertion sociale et éviter de récidiver une fois à l'extérieur.

Parmi ces programmes éducatifs, on a les formations professionnelles, les programmes académiques, les activités artistiques et sportives, et enfin le soutien psychologique. Le

processus de réinsertion sociale est très complexe et nécessite un accompagnement post-carcéral, il est important d'offrir aux ex-détenus mineurs un soutien continu. Les familles devraient participer dans le processus de réinsertion des détenus par le biais de visite constante dans les prisons dans la mesure où le contact avec les proches permettra aux détenus de garder non seulement les liens avec leurs familles mais aussi avec le monde extérieur, ce qui serait d'un grand avantage dans le processus de préparation à la sortie.

Par ailleurs, plusieurs auteurs à l'instar de Ngoni (2013), De maeyer (2008 et autres ont dénoncé l'absence de données significatives sur la réinsertion post-carcérale des ex-détenus mineurs, et à notre connaissance, aucune étude jusqu'ici n'a apporté une clarification sur cette question. C'est ce qui nous a poussé à se questionner sur l'efficacité du dispositif éducatif en milieu carcéral ainsi que son adéquation aux besoins réels des ex-détenus mineurs. L'objectif étant d'évaluer l'impact de certains déterminants du dispositif éducatif en milieu carcéral sur la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé.

Dans le cadre de notre étude nous avons utilisé un modèle multivarié dans le but de montrer l'impact de chaque déterminant du dispositif éducatif sur la réinsertion sociale des détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé. Pour cela nous avons choisi de mener nos entretiens à la prison centrale Yaoundé auprès des administrateurs pénitentiaires en charge des détenus mineurs ainsi qu'auprès des assistants sociaux notamment du Foyer de l'Espérance.

Dans le souci du respect d'une démarche scientifique, nous avons divisé notre travail en cinq chapitres. Le premier chapitre porte sur la problématique de l'étude, situe le travail dans un contexte précis, formule le problème de recherche, le questionne afin d'émettre des hypothèses y afférentes. Aussi, ce chapitre ressort l'objectif de l'étude et une délimitation.

Le deuxième chapitre porte sur le cadre théorique de l'étude, en définissant les concepts opératoires pour une bonne compréhension. Ensuite nous présentons la revue de la littérature susceptible d'établir la corrélation entre notre sujet de recherche et les travaux antérieurs avec un accent particulier sur les théories explicatives de notre sujet de recherche.

Le troisième chapitre intitulé « cadre méthodologique » aborde tour à tour la démarche utilisée dans l'étude. Ce chapitre décrit la procédure de réalisation et de faisabilité de notre recherche notamment ; le type de recherche, le devis de recherche, le site de l'étude, la population de l'étude, les techniques d'échantillonnage et échantillon, les instruments de collecte des données, le déroulement de l'enquête, l'analyse de données afin d'aboutir au tableau synoptique, en passant par l'opérationnalisation des variables.

Le quatrième chapitre porte sur « la description et l'analyse des données ». Il s'agit de présenter le contenu du travail et l'analyse des résultats obtenus après enquête de terrain. De manière plus précise, il s'agit de la présentation descriptive des données de façon stratifiée puis de l'analyse de contenu qui permettent une synthèse des résultats.

Le cinquième chapitre est intitulé « interprétation et discussion des résultats ». Dans ce chapitre, un accent est mis sur l'interprétation des résultats issus de nos analyses à la lumière des bases théoriques recensées au chapitre 2.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

Ce chapitre vise à présenter le problème de recherche tout en mettant en exergue la question principale et les différentes hypothèses y afférentes pour une analyse du problème posé, en droite ligne de Grawitz (1998).

1.1. Contexte et justification de l'étude

Cette section porte sur le contexte et la justification de l'étude avec un accent particulier sur les conditions de détention, l'humanisation du milieu carcéral, la surpopulation carcérale, l'éducation pour « tous », l'éducation tout au long de la vie, l'éducation en milieu clos, la préparation à la sortie, l'humanisation une nécessité, le taux de récidive, le contexte de crise, enfin le déroulement du stage pratique.

1.1.1. Contexte de l'étude

Globalement, cette étude s'inscrit dans le paradigme de la gouvernance systémique axé sur la faible interaction entre le milieu carcéral (clos) et le milieu extérieur. Ce contexte se décline en six étapes, à savoir les conditions de détention, l'humanisation du milieu pénitentiaire, l'éducation en milieu clos, la préparation à la sortie, l'éducation pour tous, et l'éducation tout au long de la vie post-carcérale, enfin l'humanisation une nécessité.

1.1.2. Les conditions de détention

Les conditions de détention dans les prisons camerounaises suscitent de nombreuses critiques liées à plusieurs facteurs. Premièrement, le traitement dégradant des détenus au mépris de l'article 3 de la convention européenne des droits de l'Homme qui prévoit que « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants* ». La situation des détenus dans ces prisons malheureusement est alarmante, ils font face à plusieurs difficultés notamment la surpopulation et l'insalubrité extrêmes ayant des effets préjudiciables sur leur santé et leur bien-être.

En effet, on note une inadéquation entre l'espace d'accueil du milieu carcéral initialement prévu et le nombre des détenus sans cesse croissant. Ceci est également visible dans les statistiques de la Commission Nationale des droits et les Libertés (2015) qui relevait un total de 27982 détenus incarcérés dans les prisons camerounaises pour une capacité maximale théorique de 10230 places, soit un taux d'occupation de 273%. Cette surpopulation carcérale favoriserait davantage la violation de leurs dignités et leurs capacités à se mouvoir. Les détenus sont contraints de partager un espace restreint à quelques exceptions, notamment

ceux des détenus dits « VIP ». Il est également important de souligner les conditions dégradantes d'hygiène dans ces prisons où les détenus éprouvent des difficultés à garder une hygiène adéquate, en raison du manque d'entretien des dortoirs, l'état désuet des espaces les plus fréquentés et le caractère insalubre des prisons. Tous ces facteurs favorisent certainement la propagation de diverses maladies chez le détenu mineur et la femme en l'occurrence. L'accès aux soins médicaux est un défi réel à relever dans les prisons, toutes choses qui traduisent les cas de décès de certains détenus. Ceci s'explique davantage dans un rapport d'Amnesty International publié en septembre 2015. Ce rapport fait l'annonce de la perte d'au moins 40 détenus de la prison Centrale de Maroua entre les mois de mars et de mai en raison des soins de santé inadéquats et des conditions d'hygiène déplorables.

L'alimentation étant un besoin physiologique, elle est donc indispensable pour le suivi des Hommes y compris les personnes détenues. Or, après avoir effectué nos enquêtes à la prison centrale de Yaoundé, il en ressort des informations recueillies que, les personnes détenues rencontrent des difficultés sur le plan alimentaire. Il se passe que, non seulement ces derniers ne mangent pas à leur faim mais aussi les repas ne sont pas équilibrés. Au regard du budget alloué à cet effet, ils reçoivent en moyenne un seul repas par jour d'une valeur inestimable. Le plus souvent, on observe le manque d'eau potable, d'électricité et des latrines dans des prisons, notamment la prison Centrale de Maroua qui, selon Amnesty International, manque d'eau courante et où 12000 personnes doivent se partager 20 latrines.

Les conditions de détention influencent de manière significative le processus de réintégration des détenus dans la société. Alors, il serait judicieux d'améliorer ces conditions de détention telles que définies par les conventions internationales et nationales. Ce qui reviendrait à appliquer les mesures adoptées et rapportées par les Etats en vue de prévenir et d'éradiquer la torture et d'autres formes de traitements des détenus conformément à l'article 5 de la charte Africaine des droits de l'Homme « tout individus a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toute forme d'exploitation et d'avilissement de l'homme notamment l'esclavage, le traite des personnes ; la torture physique ou morale ; et les peines ou les traitements cruels inhumains ou dégradant sont interdites » Ces mesures portent sur des questions liées aux conditions matérielles de détention, aux soins de santé physique et mentale des détenus, au soutien psychosocial et à la préparation à la réinsertion. Aussi, l'on évoque la problématique des détentions provisoires, de protection et de prévention des mauvais traitements infligés aux détenus par le personnel pénitentiaire et entre les détenus. Les systèmes nationaux

d'inspection, de surveillance et de plainte-recours effectifs sont également mentionnés, programmes ayant pour but l'acquisition des connaissances et des compétences.

1.1.3. Humanisation des prisons

Humaniser les prisons au Cameroun revient à améliorer les conditions de vie des personnes privées de liberté en militant pour la réalisation permanente de leurs droits fondamentaux. En effet, les prisons au Cameroun sont dysfonctionnelles au regard de la dégradation des conditions de détention, la violation du respect et de la dignité humaine au mépris des règles internationales. De l'avis de Ngonu (2013), elles sont caractérisées par une insuffisance d'humanité. Les personnes en situation de détention sont traitées avec violence, subissent en plus de la privation de liberté des sanctions supplémentaires inhumaines, des tortures portant atteintes à leur physique et mentales. Ceci amène Atemengue(1995)à qualifier la prison Centrale de Yaoundé, Kodengui de « lieu de baigne » dans lequel la violence physique et morale est la règle dès l'arrivée des détenus jusqu'à la sortie. De ce fait, les espaces de privation de liberté Camerounais sont censés militer pour l'encadrement des détenus afin d'éviter à ces derniers de récidiver en les rééduquant en vue d'une réinsertion sociale. Au-delà de ce qui a déjà été souligné, les prisons connaissent également une lenteur de procédure judiciaire. Selon la base de données de la direction de l'administration pénitentiaire (DAPEN ;2023) des détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé, la prison comptait 158 détenus mineurs pour un total de 12 mineurs condamnés.

1.1.4. La surpopulation carcérale

La surpopulation carcérale est un problème récurrent auquel sont confrontés de nombreux établissements pénitentiaires en l'occurrence ceux du Cameroun. En effet, elle désigne une situation où le nombre de personnes détenues dans une prison dépasse la capacité d'accueil théorique. Toujours dans le même sillage, la surpopulation carcérale « décrit l'inadéquation, à un instant donné, entre le nombre de détenus et le nombre de places disponibles dans les prisons » (Tournier, 1998). Selon le résultat d'une enquête menée par la commission National des droits de l'Homme et des Liberté, le Cameroun dénombrait entre 2010/2015, 27928 prisonniers pour une capacité théorique de 10230 places. La surpopulation carcérale pourrait de ce pas influencer la qualité des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires, compromettre les efforts visant à réinsérer la société et militer pour le non-respect des droits fondamentaux. L'origine de la surpopulation carcérale observée dans les prisons camerounaises serait entre autres liée aux multiples renvois des procès, le recours à la peine privative de liberté qui jusqu'aujourd'hui demeure l'unique moyen de

répression des délinquants. La prison au Cameroun devient non pas une peine en soi mais une peine avant la peine dans la mesure où la majorité de personnes détenues ne le sont qu'à titre provisoire, car la prison, est plus constituée de personnes en attente de jugement Ngono (2013). Selon un communiqué sur le désengorgement des prisons au Cameroun, la prison Centrale de Douala comptait le 20 avril 2020, 3475 personnes détenues dont 2385 en détention provisoire.

De même, l'origine de la surpopulation carcérale pourrait également être la pauvreté et le manque d'assistance judiciaire des personnes détenues (Golub, 2007). Golub établira donc des moyens d'apporter aux pauvres personnes détenues une assistance juridique, question de faire des droits une réalité dans la vie des pauvres. La prison centrale de Yaoundé initialement construite pour accueillir 1000 détenus enregistre en 2023 4715 détenus. La surpopulation carcérale est un enjeu très important dans le processus de la réinsertion, c'est pourquoi il est nécessaire de lutter contre ce phénomène dans les établissements pénitentiaires.

1.1.5. L'éducation « pour tous »

L'éducation « pour tous » est une politique à l'échelle internationale mise sur pied par l'UNESCO. Cette politique vise à assurer une éducation de base, de qualité aux enfants, jeunes, et adultes de par le monde. L'éducation est un droit fondamental qui se doit d'être accessible à tous sans aucune discrimination. Elle implique donc les personnes détenues car bien qu'étant privées de leur liberté, ces dernières ne sont pas exclues de ce droit fondamental telle que le relève l'article 26, alinéa 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 : « Toute personne ... » Cela signifie que tout être humain peu importe son appartenance religieuse, son genre, sa culture, sa classe sociale, ou sa situation géographique, a droit à l'éducation. Si la finalité de l'éducation est d'améliorer les conditions de vie d'un individu, dans ce cas, tout être humain à l'âge d'étudier, devrait pouvoir aller à l'école afin d'être instruit et s'épanouir dans la société. De même, la réussite de l'éducation se mesure à la capacité d'un individu à pouvoir être compétitif sur le marché de l'emploi. Dans ce cas, elle se doit d'être de bonne qualité, adaptée aux besoins des apprenants avec un personnel enseignant formé et qualifié afin de permettre à un individu d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires.

L'éducation commence par l'acquisition des connaissances de base, admise au niveau élémentaire, par conséquent l'accent est mis sur la gratuité de l'enseignement primaire question de donner la chance à tous les enfants de recevoir une éducation, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamentale. L'éducation est donc un facteur

incontournable pour le développement économique, social et culturel d'un pays car elle augmente les habilités, les connaissances et même les compétences d'un individu dans le but de le rendre productif. Elle favorise l'égalité des chances et de développement humain, vise à améliorer l'alphabétisation des adultes.

1.1.6. L'éducation tout au long de la vie

L'être humain de par sa nature d'animal social se doit d'être dans une quête perpétuelle du savoir. C'est dans ce sens que la notion d'éducation tout au long de la vie est évoquée car tant qu'on est vivant on s'éduque, on apprend même dans les conditions d'incarcérations. Les programmes d'apprentissage mis sur pied dans différents espaces éducatifs tels que les écoles, les centres de formations socioprofessionnels et d'autres environnements propices à un apprentissage participent à l'accroissement de l'intellect et à l'acquisition des connaissances nécessaires à son développement.

L'éducation tout au long de la vie ne se limite pas uniquement à l'apprentissage et la formation durant l'enfance et l'adolescence mais assure un processus continu se poursuivant jusqu'à la vie adulte. L'apprentissage et la formation ainsi définis sont importants pour un individu dans la mesure où ils participent de façon permanente à son développement personnel ainsi que celle de la société à laquelle il appartient. C'est ainsi que Jacques Deslor, ancien président de la commission européenne, présente un rapport en 1996 intitulé « l'éducation, un trésor est caché dedans ». Ce qui reviendrait à dire que l'éducation tout au long de la vie est fondamentale pour le développement d'un individu. Dans le même ordre d'idées, Edgar Faure, ancien premier ministre Français a présidé une commission de l'UNESCO dans un rapport intitulé « apprendre à être » publié en 1971. Dans ce rapport il milite pour l'éducation tout au long de la vie afin de répondre à des défis personnels et ceux de la société. Ce concept d'éducation tout au long de la vie ne se limite pas à l'acquisition des connaissances à travers les programmes formels d'enseignement mais elle prend aussi en compte diverses autres activités informelles telles que l'apprentissage par expérience, le bénévolat, et le mentorat. Dans un monde en perpétuelle transformation, les connaissances et les compétences nécessaires pour être compétitif sur le marché de l'emploi se doivent d'être également révolues.

1.1.7. L'éducation en milieu clos

Le processus d'éducation en milieu pénitentiaire vise à développer chez le détenu une confiance en soi, une acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour réintégrer la société une fois en liberté. L'éducation est un droit fondamental tel que prévu par

la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. De ce fait, tous les citoyens sont conviés à l'éducation y compris les personnes en situation d'incarcération. Par ailleurs, dès leurs arrivées en prison les détenus sont soumis à un bilan éducatif qui regroupe des programmes de formation et d'éducation.

L'éducation en milieu carcéral donne accès à divers programmes, qui au fil du temps favoriseront l'acquisition des connaissances et des compétences afin de préparer le retour des détenus dans la société, et aussi la possibilité de faire face aux multiples réalités rencontrées en prison notamment les dépressions, les pensées suicidaires, les violences et bien d'autres.

De même, elle a pour objectif premier l'orientation vers l'employabilité en vue de réduire le taux de récidive car lorsqu'on est en perpétuelles activités, cela réduit les risques de déviances, met ainsi à l'abri du besoin. L'éducation quel que soit le milieu où elle est exercée produit des effets positifs. Ceci est le cas de la prison où elle parvient à réduire le taux de déviance et garantir un avenir prometteur.

1.1.8. La préparation à la sortie

La privation de liberté ne dure parfois que le temps de la sanction pénale, sauf en cas d'une condamnation à mort. Puisque réintégrer la société reste un défi à relever après une longue peine d'incarcération, la préparation à la sortie apporte aux détenus la capacité à se réintégrer dans la société une fois leur peine purgée. C'est dans cette optique que s Bonta et Don Andrews(1990) ont développé le modèle de « risque, besoin, et responsabilité », question d'évaluer et de gérer les délinquants ainsi que leur préparation à la sortie de prison. Ce modèle consiste à évaluer les risques de récidive, à identifier les besoins des délinquants, et enfin à proposer des programmes adéquats, tels que les services des conseils et de soutien, la formation professionnelle et d'éducation.

La préparation à la sortie comprend dans ce cas plusieurs programmes nécessaires pour accompagner le détenu durant la période d'incarcération jusqu'à sa sortie de prison. Ces différentes interventions sont pour la plupart du temps axées sur la formation scolaire, professionnelle, les services de santé mental, les programmes de soutiens familiaux, les activités culturelles, religieuses, et sportives ainsi que des plans de suivi pour aider les détenus à trouver un logement ou un emploi à la sortie. Les détenus sont encadrés selon leurs habiletés pouvoir s'exercer dans un domaine précis, ceux qui sont habiles à poursuivre leurs études sont suivies malgré le manque du personnel enseignant dans les établissements pénitentiaires, notamment la prison Centrale de Yaoundé où la plupart des enseignants sont des détenus

ayant exercé dans ce métier. Le plus souvent même ce sont les petits contrats signés avec les enseignants externes à des durées très limitées.

Au regard de l'état des infrastructures en milieu carcéral, les salles où les détenus reçoivent les enseignements sont restreintes. Ceci serait à l'origine des classes multigrades (classes regroupant plusieurs élèves des niveaux différents).

Pour ce qui est des autres détenus, ils sont conviés à des formations professionnelles qui leur sont ouvertes et regroupant différents ateliers. La préparation à la sortie doit continuer une fois le détenu à l'extérieur de la prison, car pour la plupart du temps elle se limite à la période de détention.

1.1.9. L'humanisation une nécessité

L'Objectif de l'humanisation des prisons est de créer un environnement plus humain et respectueux des droits de l'Homme y compris ceux des personnes détenues. L'humanisation des prisons au Cameroun reviendrait donc à mettre sur pieds un ensemble de dispositifs permettant d'améliorer les conditions de vie des détenus. C'est le cas du Maroc qui s'est focalisé premièrement sur l'éducation, l'alphabétisation, la formation professionnelle et artistique, ainsi que les activités sportives, culturelles et religieuses. Pour ce qui est du cadre juridique et institutionnel, des réformes ont été adoptées dans la gestion pénitentiaire avec la consécration des droits fondamentaux des détenus, l'adoption de règle minima de traitement des personnes incarcérées, la lutte contre la violence, la torture, les pratiques similaires et la définition des règles de conduite pour les fonctionnaires du secteur. Enfin sur le plan sanitaire on relève des initiatives menées dans le but de préserver la santé des détenus avec la création d'unités régionales d'hémodialyse au sein de certains établissements pénitentiaires.

1.1.10. Orientation des ODD4 en faveur de la réinsertion des ex détenus mineurs

Les Objectifs de Développement Durable adoptés par l'ONU en août 2016, visent à garantir l'accès à une éducation inclusive et de qualité pour tous y compris les personnes incarcérées. Ainsi, l'ODD4 met en exergue plusieurs points dans le but de garantir une réinsertion scolaire réussie des personnes en conflits avec la loi notamment :

L'éducation de qualité, ils soutiennent l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants, les jeunes ainsi que ceux qui sont incarcérés. Ceci dit les programmes éducatifs adaptés à leurs besoins et à leurs capacités. Ces programmes éducatifs adaptés aux besoins spécifiques des détenus et des ex-détenus mineurs en occurrence

devraient inclure des activités éducatives, des formations professionnelles et des soutiens psychologiques afin de leurs aider à se réinsérer tant sur le plan scolaire que social. La formation professionnelle permettra de développer chez l'ex-détenu des compétences pratiques et valorisables sur le marché de l'emploi. Quant au soutien psychologique il permet à l'ex-détenus mineurs de surmonter les traumatismes liés à son incarcération. En fin les partenariats avec des communautés locales et les entreprises, ils favoriseront des opportunités d'emploi aux ex-détenus mineurs.

1.2. Justification de l'étude

Cette sous-section porte sur la justification du choix de notre étude. Elle est subdivisée en quatre points notamment : le taux de récidive, l'inaboutissement du dispositif de réinsertion des ex-détenus, le contexte de crise, et le déroulement du stage pratique,

1.2.1. Taux de récidive

Au regard des analyses effectuées, sur la base de données des mineurs détenus à la prison centrale de Yaoundé DAPEN (2023), des constats ainsi que des lectures faites, notamment Dulin (2019), Allen (2006) en rapport avec la situation des détenus au Cameroun, nous nous sommes rendu compte que la plupart des détenus sont des récidivistes. En d'autres termes, ces détenus sont au moins à leur deuxième incarcération pour avoir commis une nouvelle infraction, délit ou crime. On peut déduire dans ce cas qu'ils n'ont pas pu se réinsérer dans la société. Cependant, le phénomène de récidive remet donc en question l'efficacité du dispositif de réinsertion mis sur pieds dans les prisons afin de préparer la sortie du détenu, chose qui justifierait la cause de leur faible réinsertion dans la société.

1.2.2. L'inaboutissement du dispositif de réinsertion

Tout est parti de l'observation selon laquelle la plupart des mineurs à leur sortie de prison se replongent dans la délinquance et se mettent à commettre les mêmes actes pour lesquels ils ont été incarcérés au préalable. Cela a suscité en nous des interrogations et nous a amené à nous rapprocher des responsables de la maison d'arrêt et de certains d'entre ces ex-détenus afin de comprendre ce qui pouvait expliquer cet état de choses. Nous nous sommes rendu compte que pour la plupart de jeunes, se serait l'insuffisance d'encadrement en milieu carcéral. Ce faible taux d'encadrement de ces enfants les livre à d'autres activités dangereuses en prison où ils sont confrontés à d'autres réalités telles que la consommation des drogues, le vol, la violence etc. L'oisiveté et le manque d'attention vis-à-vis de ces jeunes en prison expliquent dans une certaine mesure pourquoi ils se livrent à la délinquance et ne parviennent

pas à se réinsérer facilement dans la société. C'est à la suite de ce constat que nous nous sommes intéressés à comprendre plus profondément les causes de ce phénomène social.

1.2.3. Contexte de crise

Actuellement, le Cameroun traverse des crises socio-politiques notamment, celle liée aux activités de la secte terroriste Boko Haram et celle du conflit armé dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest. Ces crises ont favorisé l'accroissement, des arrestations incluant des enfants en âge scolaire. C'est ainsi que les mineurs se retrouvent en masse dans les prisons. C'est la raison pour laquelle la préparation à la sortie devient de plus en plus nécessaire afin de favoriser leur réintégration sociale.

1.2.4. Déroulement du stage pratique

Dans le cadre de la préparation de cette étude, il a été important pour nous d'effectuer un stage dans des associations, à l'instar de Béthanie et le Foyer de l'Arche de Noé qui s'intéressent à la question des délinquants et des ex-détenus mineurs. Notre stage a été effectué au Foyer de l'Arche de Noé. Pendant cette période de stage pratique nous avons eu le privilège d'observer dans l'ensemble, les pratiques rencontrées dans cette organisation dans le but d'accompagner ces ex-détenus mineurs. Malheureusement, ces pratiques n'ont pas été bénéfiques, au regard des dysfonctionnements observés. Certains mineurs finissent par s'évader, et le plus souvent, à replonger dans la délinquance.

1.3. Formulation du Problème

La plupart des prisons au Cameroun font face à une surpopulation carcérale qui se traduit par un espace insuffisant d'encadrement des détenus (Morelle, 2018). Cette surpopulation carcérale est propre aux grandes métropoles et ne concerne que les prisons centrales. Selon la classification au Cameroun, les prisons Centrales se trouvent dans les chefs-lieux des régions. Dès lors, la région du centre totalise entre le 07/08/2023 et le 13/08/2023 un effectif de 8793 détenus. Le plus grand effectif est porté par la prison Centrale de Yaoundé. On enregistre en 2023, 4715 prisonniers pour une capacité théorique de 1000 places. Ceci explique un taux de surpopulation carcérale qui est de 314% dont le plus grand pourcentage relèverait des détenus mineurs. Au regard de cette surpopulation carcérale observée, la qualité des conditions de détention dans ces prisons laisse à désirer, toutes choses qui influenceraient une bonne préparation à la sortie. Ngono (2013).

En se référant à la base de données de la prison centrale de Yaoundé des détenus mineurs de l'année 2023, l'on observe un pourcentage de repris de justice assez considérable.

La plupart des détenus mineurs sont à leur deuxième, voire une troisième incarcération pour des délits quelque fois similaires ou encore aggravants. Cet état de choses traduit le taux de récidive élevé chez les jeunes détenus (Mouen, 2010).

Or, UNESCO à travers le slogan ' « Education pour tous » ' associé à la Déclaration des Droits de l'Homme de (1948) en faveur de l'éducation pour tous, accorde le droit à tous les citoyens d'avoir accès à l'éducation y compris les personnes privées de libertés. Cependant la prison semble être un univers de perte du droit de mobilité et non celui de la dignité, du respect et de l'éducation (De maeyer, 2008). Ainsi l'éducation ou l'apprentissage d'un métier peut jouer un rôle significatif dans la préparation à la réinsertion d'un détenu mineur. Cette politique est primordiale au processus de réinsertion sociale et vise la réduction du taux de récidive sans cesse croissant.

C'est dans ce cadre que le ministre de la justice au Cameroun, soucieux de l'avenir des détenus mineurs après leur libération a dans sa ligne stratégique, depuis des nombreuses années mis en place des programmes de formation, et d'éducation des mineurs incarcérés dans leurs différents centre d'incarcération en vue d'assurer leur éducation, favoriser leur réinsertion scolaire et réduire le taux de récidive. Cependant, plusieurs études à l'instar de Morelle (2018), Baliaba (2013), Ngono (2013), Dubois (2019) ont montré que nombreux sont les mineurs sortis de prisons qui n'arrivent pas à se réintégrer dans la société. Cela se traduit d'ailleurs par le taux de récidive élevé chez les plus jeunes libérés entre 1et 5ans Dubois (2019). Ces observations nous amènent à nous interroger sur l'efficacité du dispositif éducatif en milieu carcéral ainsi que sur leur adéquation aux besoins réels des ex- détenus mineurs en vue d'une réinsertion scolaire. Lorsqu'on sait que l'une des attentes de l'encadrement des détenus mineurs est de promouvoir leur réinsertion aussi bien scolaire que sociale une fois la peine purgée.

1.4. Les questions de recherches

Le problème de recherche posé dans la section précédente suscite un certain nombre d'interrogations. La question centrale est celle de savoir comment le dispositif éducatif en milieu carcéral influence-t-il la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé cette question principale s'ajoutent les questions secondaires. A partir de l'opérationnalisation de la variable dispositif éducatif en milieu carcéral plusieurs facteurs émergent dont les plus pertinents nous ont permis de formuler quatre questions secondaires à savoir :

- Question1 : En quoi les pratiques d'enseignements favorisent-elles la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé ?
- Question 2 : En quoi le dispositif infrastructurel adéquat favorise-t-il la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé ?
- Question3 : Quel type de profil d'enseignants favorise t'il la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé ?
- Question4 : En quoi les activités culturelles et sportives contribuent-elles à la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé ?

1.5. Formulation des Hypothèses

Les hypothèses formulées ici constituent des réponses provisoires aux questions préalablement posées. Toutefois, elles feront l'objet de vérification qui permettra leurs confirmations ou leurs infirmations. Dans le cadre de notre travail nous avons formulé deux types d'hypothèses notamment l'hypothèse générale et les hypothèses secondaires.

1.5.1. Hypothèse générale

L'implémentation effective du dispositif éducatif en milieu carcéral influence la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé.

1.5.2. Hypothèses secondaires

Hypothèse1 : Les pratiques d'enseignements favorisent la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé

Hs2 : Le dispositif infrastructurel adéquat favorise la réinsertion scolaire des ex- détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé.

Hs3 : L'intervention des enseignants spécialisés favorise la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé.

Hs4 : La tenue effective des activités sportives et culturelles contribue à la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé.

1.6. Formulation des objectifs

Ce travail comporte un objectif général et quatre secondaires présentés ainsi qu'il suit :

1.6.1. Objectif général

L'objectif principal de ce travail est d'évaluer l'impact du dispositif éducatif en milieu carcéral sur la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé.

1.6.2. Objectifs secondaires

Les objectifs secondaires de ce travail se résument en quatre points.

- Os1 : Montrer dans quelle mesure les pratiques d'enseignements favorisent la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé ;
- Os2 : Montrer en quoi le dispositif infrastructurel adéquat favorise la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé.
- Os3 : Montrer dans quelle mesure l'intervention des enseignants spécialisés favorise la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé.
- Os4 : Montrer comment la tenue effective des activités culturelles et sportives contribue à la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé.

1.7. Intérêt de l'étude

Cette étude dégage deux intérêts spécifiques : l'un étant scientifique et l'autre sociale.

1.7.1. L'intérêt scientifique

L'intérêt scientifique ressort un intérêt pédagogique et didactique : l'élaboration des curricula adaptés aux besoins de l'heure. Les programmes utilisés doivent être en adéquation avec les programmes scolaires en vigueur, préconiser par le système éducatif. Il faudrait que les détenus aient accès à l'éducation au même titre que les personnes libres afin qu'à leur sortie de prison, qu'ils puissent bénéficier des mêmes opportunités que les autres jeunes. Les détenus doivent en fait se faire former et pouvoir présenter tous les examens en vigueur dans le pays pour qu'ils soient en phase avec le reste de la société. Il est donc impératif que les experts en pédagogie et didactique tiennent compte de cela et que la politique éducative y prête une oreille attentive. Ce sujet élargira donc les connaissances sur l'efficacité du dispositif éducatif en milieu carcéral tout en apportant une nouvelle politique éducative ainsi que des mécanismes qui permettront de déceler les entraves à la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé. Elle apportera enfin non seulement une modeste contribution qui permettra d'élargir les connaissances des champs de la littérature du management de l'éducation mais aussi celle du traitement des détenus dans le but de réduire le taux de récidive.

1.7.2. L'intérêt social

Ce travail revêt un intérêt social dans la mesure où un bon encadrement des ex-détenus favoriserait leur réinsertion sociale, tout en diminuant le taux de délinquance et de criminalité jeune, car un détenu mineur bien encadré est un citoyen que la société gagne. La politique éducative doit tenir compte de la situation des ex-détenus. Elle permettra également à la société, à la famille et à l'État qui de par leur position de base incontournable qui est la

socialisation, de pouvoir intervenir dans le processus d'accompagnement des ex-détenus mineurs afin de leur permettre de pouvoir se réinsérer dans la société sans stigmatisation. Ils comprendront également par le biais de cette étude l'importance et les droits de ces derniers dans la société.

1.8. Délimitation de l'étude

Cette section porte sur la délimitation spatio-temporelle du sujet d'étude avec un accent sur le cadre thématique, géographique et temporel de la recherche.

1.8.1. Limite thématique

Cette étude s'inscrit dans le domaine des Sciences de l'Éducation, et plus précisément la filière Management de l'Éducation. Elle porte sur le dispositif éducatif en milieu carcéral et la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs de la prison Centrale de Yaoundé. Il est donc question pour nous de faire ressortir les différents déterminants du dispositif éducatif mis sur pied à la prison Centrale de Yaoundé et leur impact sur la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs.

1.8.2. Limite géographique

Le Cameroun compte plusieurs prisons notamment les prisons centrales, principales et secondaires. Notre étude se limite à la prison Centrale de Yaoundé à Kondengui, dans l'arrondissement de Yaoundé IVème du département du Mfoundi.

1.8.3. Limite temporelle

Cette étude s'est faite sur une période d'un an, notamment du 5 mai 2023 au 21 avril 2024. Elle s'est faite en trois temps à savoir le travail de terrain, l'analyse et l'interprétation des données et la rédaction. Le travail de terrain s'est effectué sur une durée de quatre mois, du 5 mai au 13 août 2023. L'analyse et l'interprétation des données qui se sont effectuées pendant quatre 04 mois, du 11 septembre au 12 décembre. La rédaction du mémoire quant à elle s'est faite pendant une période de quatre mois, du 1^{er} janvier au 21 avril 2024.

Parvenu au terme de ce premier chapitre consacré à la problématique de l'étude, dans lequel il était question de ressortir le problème de recherche, nous avons premièrement mis l'accent sur le contexte et justification de l'étude. Le contexte de l'étude a mis en exergue plusieurs points notamment l'humanisation du milieu carcéral, la surpopulation carcéral, l'éducation pour « tous », l'éducation tout au long de la vie, l'éducation en milieu clos, la préparation à la sortie et enfin l'humanisation une nécessité. La justification de l'étude quant à

elle a été faite sur trois points notamment le taux de récidive, le contexte de crise enfin le déroulement du stage pratique.

Deuxièmement nous avons ressorti le problème de l'étude partant des constats et des normes. Pour terminer nous avons présenté notre question principale de l'étude, qui était de savoir si le dispositif éducatif en milieu carcéral influence la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé. De cette question principale va naître quatre questions secondaires et par la suite une hypothèse générale, quatre hypothèses secondaires enfin un objectif général et quatre secondaires.

CHAPITRE 2

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Ce chapitre porte sur la revue de la littérature et le cadre théorique, avec pour objectif de faire ressortir l'ensemble des travaux et approches relatifs au phénomène étudié. Il sera question pour nous de définir premièrement les concepts opératoires, par la suite nous allons présenter les différents travaux des auteurs et leurs limites, enfin nous allons développer les différentes théories explicatives de notre étude.

1.9. 2.1. Définitions des concepts opératoires `

Dans le souci de faciliter la compréhension thématique des mots clés de cette étude, il est important de les définir compte tenu de leur pluralité sémantique. Nous allons nous atteler à définir tour à tour les notions telles que : dispositif éducatif, réinsertion scolaire, éducation en milieu carcéral, et la notion d'ex-détenus mineurs.

1.9.1. 2.1.1. Dispositif Educatif

Le dispositif est un ensemble des mesures prises en vue d'atteindre un objectif. Figari (1995) rappelle la double définition habituellement reconnue de la notion de dispositif. Tout d'abord, c'est la manière dont on agence les divers organes d'un appareil, d'un mécanisme. Ce sens premier désigne (les différents phénomènes relatifs à la conception et à la construction du dispositif. Au sens extensif, il s'agit de l'appareil lui-même, sa partie visible, donnée à voir (programme, projet etc...). Le dispositif est dit '*éducatif*' parce qu'il joue lui-même, par hypothèse, un rôle formateur. Enfin, pour Foucault (1994, p.299) le dispositif est défini comme un réseau que l'on peut établir entre les éléments. Le terme éducatif est un adjectif dérivé du verbe éduquer il renvoie à la mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain, moyens pour y parvenir. Pour Gide (1923), l'éducation est l'art de former une personne, plus précisément un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales et de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle et sociale avec une personnalité suffisamment épanouie. En somme, le dispositif éducatif est l'ensemble des moyens, des méthodes et des outils mis en place pour assurer l'enseignement, l'apprentissage, notamment les programmes scolaires, supports pédagogiques, les équipements et infrastructures afin de développer les connaissances et compétences des apprenants.

1.9.2. 2.1.2. Réinsertion scolaire

Pour faciliter la compréhension de ce groupe de mots, il est nécessaire de définir de prime abord trois autres concepts, à savoir l'insertion sociale, la réinsertion sociale et la réhabilitation. D'entrée de jeu, le mot « insertion » provient étymologiquement du verbe *insérer*, du latin *inserere* qui signifie (introduire dans). L'insertion est l'action d'insérer ou l'état de ce qui est inséré. L'insertion sociale désigne l'action ayant pour objectif de faire évoluer une personne isolée ou marginale vers un état où les échanges avec son environnement social sont considérés comme satisfaisants. Ensuite, selon le *Petit Robert* (2004) la réhabilitation est le fait de rétablir dans une situation juridique antérieurement relevant de déchéances, d'incapacités. Aussi, il le définit encore comme la cessation des effets d'une condamnation à la suite de la révision d'un procès. Enfin, il suggère que la notion de réhabilitation fait référence au fait de restituer ou de regagner l'estime, la considération perdue. Quant à La réinsertion sociale, elle revient au fait d'insérer quelqu'un à nouveau dans la société, dans la vie professionnelle, dans une communauté, dans un groupe.

L'intégration ou réintégration sociale pour Montigny (2002), cité par le Samhsa (2003), est la dernière étape de la démarche de la réadaptation. Elle permet à la personne de transposer dans la vie réelle l'autonomie acquise tout au long de sa démarche et lui permet de prendre ou de reprendre une participation sociale qui lui est propre. Toujours selon ces auteurs, l'intégration ne sera possible que si l'individu connaît et accepte les règles de fonctionnement du milieu et que ce dernier est ouvert à l'accueillir. Ainsi, au cours de sa démarche, l'individu développe son autonomie psycho-relationnelle sociocommunautaire et socioprofessionnelle. Plus précisément, l'autonomie psycho-relationnelle a trait au développement des ressources facilitant les rapports avec les autres et le milieu. L'autonomie sociocommunautaire cible le développement des capacités nécessaires pour s'impliquer dans la communauté et entreprendre des démarches pour avoir accès aux ressources du milieu alors que l'autonomie socioprofessionnelle implique l'utilisation du travail pour favoriser et développer le potentiel de contribution sociale de la personne. Des activités récréatives, culturelles et sociales de même qu'une entrée ou un retour aux études ou sur la marche du travail peuvent permettre le développement de ces trois types d'autonomie.

En fin selon Montigny (2002), cité par le SAMHSA (2003), une fois de plus la réinsertion sociale survient lorsqu'une personne ayant déjà vécu une certaine forme de désinsertion s'engage dans une démarche d'autonomie dans au moins une sphère de sa vie (psycho-relationnelle, socioprofessionnelle ou sociocommunautaire). La réinsertion sociale se situe entre la réadaptation et l'intégration à la vie en société et peut se faire tant en amont, en

aval que pendant la désintoxication ou la réadaptation. Pour ces auteurs, toutes interventions offrant des possibilités de prévenir la désaffiliation tout en favorisant la connaissance ou la reconnaissance sociétale constituent des pratiques de réinsertion sociale et professionnelle.

La réinsertion scolaire est donc le fait de réintroduire, réintégrer un enfant ou un jeune qui avait abandonné l'école dans le système éducatif. Dans le cadre de notre étude, elle désigne le processus de réinsertion d'un ex-détenu mineur dans le système éducatif et qui au moment de son arrestation n'avait pas terminé son cursus scolaire.

1.9.3. 2.1.3. Education en milieu carcéral

D'entrée de jeu l'on a défini primo le concept « éducation » qui étymologiquement, provient du verbe « éduquer », du latin *ex-ducere* qui signifie guider, conduire hors. L'éducation est l'action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques etc. Considérées comme essentielles pour atteindre le niveau de culture souhaitée. Elle permet également de transmettre d'une génération à l'autre la culture nécessaire au développement de la personnalité et à l'intégration sociale de l'individu. Pour Durkheim (2006) sociologue Français dans 'évolution pédagogique en France, définit l'éducation comme l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et mentaux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné.

Pour ce qui est du milieu carcéral, le mot « carcéral » étymologiquement vient du latin *carceralis*, dérivé de « carcer » qui signifie « prison ». Le milieu carcéral évoque donc la prison. La prison est définie comme un établissement clos aménagé pour recevoir des délinquants condamnés à une peine privative de liberté, ou des prévenus en instance de jugement. Selon le *Dictionnaire de justice* (2014) il s'agit d'un terme générique qui, dans le langage courant, désigne les établissements dans lesquels sont subies les mesures privatives de liberté.

Tocqueville (2010) entend par milieu carcéral un établissement pénitentiaire clos, aménagé pour recevoir des individus condamnés par les tribunaux à une peine les privant de liberté ou des prévenus en instance de jugement. En résumé, l'éducation en milieu carcéral met en exergue l'ensemble des actions éducatives adoptées dans un espace fermé, tel qu'un centre de détention, une prison dans le but d'accorder aux personnes privées de liberté, l'occasion d'apprendre ou de se former afin de faciliter leur réinsertion sociale en occurrence. Enfin, Salane (2008) conçoit l'éducation en milieu carcéral comme un processus de

scolarisation proposé aux détenus en vue de promouvoir leur réinsertion sociale d'une part, mais aussi de réduire le taux de criminalité juvénile avec effet sur la prévention à la récidive d'autre part.

1.9.4. 2.1.4. Ex-détenu mineur

Le terme *détenu* selon le dictionnaire de justice (2014) représente une personne incarcérée dans un établissement pénitentiaire. Pour Las Cases (1823), le détenu est celui ou celle qui est retenu(e) dans un lieu, en particulier en prison sur ordre officiel. Pour ce qui du mot « mineur », le *dictionnaire de justice* (2014) le définit comme étant une personne physique qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale fixée à 18 ans et qui de ce fait, est privée de la possibilité d'exercer elle-même ses droits et est placée sous un régime de protection. Pour résumer, un ex-détenu mineur est une personne âgée de]14 à 18 ans], qui a été incarcérée pour avoir commis un crime et qui a déjà purgé sa peine dans un établissement pénitentiaire.

1.10. 2.2. Missions des prisons au Cameroun

Les pouvoirs publics ont la charge de développer une politique pénitentiaire qui concourt à un bon encadrement des prisonniers tout en préservant la sécurité des personnes vivant dans la prison à l'instar d'une communauté. L'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus, adopté par le premier congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, en fait une exigence à travers ses directives à savoir que « *L'ordre et la discipline doivent être maintenus avec fermeté mais sans apporter plus de restrictions qu'il n'est nécessaire pour le maintien de la sécurité et d'une vie communautaire bien organisée* » Elle est complétée par la règle pénitentiaire européenne qui soutient que « *l'ordre et la discipline doivent être maintenus dans l'intérêt de la sécurité, d'une vie communautaire bien organisée et des objectifs du traitement* ». Autrement dit, la prison ne doit présenter aucune menace à la sécurité, ni de la société, ni des détenus, ni des agents d'encadrement (ACAT, 2011). Le décret N2010/365 du 29 novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire apporte plus d'éclairage et de précision sur le corps qui a pour principale mission de veiller à l'exécution des peines d'emprisonnement prononcées par les tribunaux d'une part, et d'assurer la réinsertion sociale du détenu d'autre part.

1.11. 2.3. Organisation et classification des prisons au Cameroun

Cette sous partie présente la manière dont les prisons sont organisées et classifiées au Cameroun.

1.11.1. 2.3.1. Classification des prisons

Les prisons sont classées en cinq catégories, à savoir : Les prisons d'orientations, les prisons de relégation, les prisons de production, les prisons d'écoles et enfin les prisons spéciales.

Les prisons d'orientation situées dans les chefs des régions sont réservées aux personnes condamnées dont la durée de détention va au-delà d'un an. Quant aux prisons de relégations, elles sont destinées aux détenus exécutant une peine de relégation sous régime de travail, et de réforme sociale. Pour ce qui est des prisons de productions, elles donnent la possibilité aux personnes condamnées de prendre part grâce à leur investigation à l'effort national de développement. Les prisons écoles sont réservées aux détenus mineurs car elles leur offrent des formations théoriques et académiques afin de les rééduquer. Enfin, les prisons spéciales sont réservées aux femmes ainsi qu'aux mineurs (ACAT, 2011).

1.11.2. 2.3.2. Organisation des prisons au Cameroun

Les immeubles devant abriter les détenus doivent présenter, des caractéristiques édictées par le n°9 de l'ensemble des règles minima. Elles portent entre autres sur les cellules, les dortoirs, les installations sanitaires et électriques de ces lieux, l'aération, ainsi que l'hygiène des détenus. Or, l'univers carcéral au Cameroun présente de multiples carences il y'a lieu d'estimer qu'aucune des dispositions ci-dessous n'est pas entièrement respectée. Le Cameroun compte trois catégories de prisons, notamment les prisons centrales situées dans les chefs-lieux de Région, les prisons principales situées dans les chefs-lieux de départements et secondaire situées dans les chefs-lieux d'arrondissement. La communauté carcérale est constituée du personnel de l'administration pénitentiaire reparti en sexe et en grade ainsi que les détenus. ACAT, (2011).

1.12. 2.4. L'origine du système pénitentiaire Camerounais

La mise en place du système pénitentiaire n'a pas été automatique au Cameroun. Son histoire s'inscrit dans une succession de méthodes de répression et de sanctions différentes les unes les autres. Différents régimes de répression antinomiques au service de la politique de conquête, seront appliqués. Sera ainsi soumis au régime du code d'indigénat, le territoire administré par la France alors que le Cameroun devait bénéficier du régime de mandat. Ce code d'indigénat privilégiait, entre autres, l'internement administratif dont le régime était évidemment soustrait de la compétence législative et judiciaire. Quant au territoire administré par les Britanniques, du fait du système de gouvernement indirect rule, les traditions en

matière de répression continuaient à s'appliquer. Néanmoins, la Grande Bretagne se réservait un droit de regard sur la gestion du territoire.

Il a fallu plusieurs années pour que la peine privative de liberté puisse obéir à un régime plus ou moins défini. Cependant, depuis sa mise en place jusqu'à nos jours, le système pénitentiaire camerounais reste le domaine exclusif de l'Exécutif.

➤ Le régime pénitentiaire pendant la période coloniale

Pendant la période coloniale, deux régimes de répression et de sanction étaient appliqués aux Camerounais du fait de la double colonisation de la France et de la Grande-Bretagne, selon que le Camerounais se trouvait du côté oriental ou du côté occidental du pays. Chacun des deux empires coloniaux avait son régime pénitentiaire propre. Le régime des centres pénitenciers du Cameroun occidental, d'essence anglo-saxonne, fut mis en place par un Arrêté du 30 mai 1916 : "Prisons Régulations". Par cet arrêté, les Britanniques placèrent certaines prisons sous la surveillance des autorités coutumières : les "Native authority prisons", grâce au Principe de Indirect Rule.

Quant au territoire du Cameroun oriental français, le régime carcéral fut organisé par l'Arrêté du 8 juillet 1933. Celui-ci n'était que le prolongement de l'internement administratif prévu par le code de l'indigénat. L'exécution des peines privatives de liberté demeurait essentiellement administrative et discriminatoire. Ces méthodes d'enfermement des corps, ignorées en Afrique en général, et au Cameroun en particulier étaient l'apanage des différents Exécutifs coloniaux. Les indépendances n'ont pas pu ouvrir le chemin des établissements pénitentiaires au Législatif. Bien au contraire, l'Exécutif a conservé le monopole de la gestion de l'exécution de la peine privative de liberté.

➤ Le régime pénitentiaire après les indépendances

Au lendemain des indépendances, l'Exécutif a maintenu les deux systèmes pénitentiaires coloniaux. Dès lors, le régime pénitentiaire se caractérise par une ambivalence textuelle. L'Exécutif réalise, pour la première fois, par décret du 11 décembre 1973, une réforme partielle en faisant preuve d'un éclectisme trop poussé dans son choix : emprunt au régime anglophone et au régime francophone. Encore une fois, l'ambivalence des textes et des régimes d'origine opère une difficile cohérence dans la logique réglementaire en matière carcérale, puisqu'il n'y a eu changement ni sur le fonctionnement ni sur les objectifs poursuivis. L'Exécutif réorganise à nouveau l'institution carcérale camerounaise par le décret n°92/052 du 27 mars 1992. L'ensemble des dispositions réglementaires contenues dans ce

décret et des moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'objectif poursuivi devraient être organisés, cohérents et sans ambiguïté. Là encore malheureusement, les caractéristiques coloniales qu'incarne le système pénitentiaire camerounais favorisent difficilement la mission de l'administration pénitentiaire.

➤ La situation de l'Administration pénitentiaire (APEN)

Longtemps sous la compétence du Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT), l'administration pénitentiaire est désormais rattachée, depuis 2004 au Ministère de la Justice (MINJUS). Elle a pour mission la gestion des prisons camerounaises. Ces dernières ont pour rôle de priver de liberté les individus ayant commis des crimes ou certains délits et de tenir, à la disposition de la justice, des personnes en attente de jugement. Par conséquent, les détenus au Cameroun devraient être soit des condamnés, purgeant la peine de prison à laquelle ils ont été condamnés, soit des personnes en détention provisoire, en attente ou en cours de jugement selon Ngono Bounoungou (2013).

1.13. 2.5. Les facteurs historiques du dysfonctionnement du système pénitentiaire camerounais

Le Cameroun a un passé historique particulier du fait de la triple domination/administration étrangère qu'il avait subie : Administrations /dominations allemande, française et britannique. C'est dans ce contexte que l'institution pénitentiaire du Cameroun a été moulée pendant de longues années. Cependant, il est à noter ici que le système de répression allemande n'a pas influencé la mise en place de l'actuel système pénitentiaire camerounais. Par conséquent, deux grandes puissances, française et britannique, ont été à l'origine de ce système de répression. Néanmoins, bien qu'héritier de ce triple passé colonial, la logique de répression française a eu un impact beaucoup plus accentué tant sur le régime que sur la structure organisationnelle du système pénitentiaire camerounais, avec pour mission la protection de la société en mettant hors d'état de nuire les individus asociaux. Pourtant, dans la société traditionnelle, la paix et la sécurité étaient maintenues non pas par l'application d'un code de lois rigidement préétablies et écrites, mais par des mécanismes et méthodes traditionnels de règlement de différends. Ces différentes méthodes de répression et la peine avaient pour but la restauration du tissu social "que le délit a endommagé", et la réintégration du coupable dans la communauté. L'exclusion sociale du délinquant était exceptionnellement pratiquée comme châtiment. Par l'introduction de la peine d'emprisonnement, la colonisation vient rompre avec ces pratiques et conception

traditionnelles de la peine. Elle introduit un système d'enfermement dont la logique obéit plus à la politique de conquête et de l'ordre colonial. Ce système multiforme, appliqué par les colonisateurs, consistait à instaurer une discipline par tous les moyens et à exclure de la société tous ceux qui n'épousaient pas les idées inculquées, au détriment de la structure même de la société traditionnelle et de ses réalités. Une rupture de la conception de la répression et de la peine s'opère de façon brusque. Sans transition, la conception coloniale de répression et de la peine supprime la conception traditionnelle. Cette absence de période transitoire, nécessaire à l'adaptabilité structurelle et conceptuelle, constitue un facteur majeur de dysfonctionnement de l'actuel système pénitentiaire camerounais. Ainsi, aucune réflexion sur la réforme des méthodes d'emprisonnement au Cameroun ne peut faire l'impasse sur cette dualité historique. La méthode de répression traditionnelle et la méthode de répression coloniale étaient diamétralement opposées dans leur but comme dans leur mise en pratique Ngonu (2013).

1.14. 2.6. Recension des écrits

Cette partie porte sur la revue de la littérature en relation avec la question de l'éducation en milieu carcéral pour mettre en relief son impact sur la réinsertion sociale des détenus, pour souligner ses conditions de déroulement, ou encore son accessibilité qui dépend fortement de l'autorité pénitentiaire.

1.14.1. 2.6.1. Réforme carcérale et perspective de réinsertion

Ngonu (2013) soulève le problème de l'humanisation du milieu pénitentiaire avec pour objectif d'analyser la réforme du Système Pénitentiaire en vue d'évaluer l'efficacité de sa mission de défense sociale. À cet effet, elle émet des hypothèses selon lesquelles les multiples renvois des procès et le recours à la peine privative comme unique moyen de répression des délinquants serait à l'origine du surpeuplement carcéral inégalé dans les prisons camerounaises. Selon l'auteur, le système pénitentiaire camerounais est un système mal copié - collé de son passé colonial ce qui serait à l'origine de tous les dysfonctionnements auxquels il fait face. Elle pense que remédier à cette situation nécessite que l'on l'adapte aux traditions culturelles du pays tout en restant attentif aux attentes d'un peuple appelé à évoluer au regard de la modernité, ainsi qu'à des particularités d'une société au sein de laquelle cette mission est exercée. Dans sa démarche théorique Bougnounou a fait appel à une étude mixte avec deux principales approches : la première était la réalisation des enquêtes sur le terrain et la deuxième l'analyse des différents documents et textes réglementaires à l'aide des entretiens réalisés sur le terrain tels que les entretiens au sein des prisons de Douala, Yaoundé,

Mbalmayo, Ebolowa, Sangmélina, Monatélé, Mfou, et Sa'a ;avec les acteurs directs des établissements pénitentiaires et détenus, à savoir les gardiens de prisons, régisseurs, intendants de prisons, l'entretien auprès des membres de la collectivité (ex-détenus ,homme de la rue, responsables des côtés de vigilance des quartiers , chefs traditionnels), et enfin la collecte des données statistiques (l'analyse des documents internes- règlements internes ; circulaires administratives). Aux vues de tous ces entretiens, elle obtient des résultats suivants : il existe une distance entre les réalités carcérales observées dans les différents établissements pénitentiaires et les divers textes réglementaires. Les différents textes officiels sur les établissements pénitentiaires deviennent obsolètes et dans l'incapacité de produire tout ceci au regard de l'état actuel des prisons camerounaises. Les différentes corvées appliquées aux détenus ne concourent pas à leur resocialisation et aussi le surpeuplement des prisons camerounaises est une menace pour la dignité des détenus. Enfin aucune loi pénitentiaire n'intervient pour régler le régime des prisons Camerounaises ; le code pénal et le code de procédure pénale font très peu allusion aux conditions de l'exécution de la peine privative de liberté.

Selon Roy (2004) « la prison est la face maudite de la justice », l'auteur relève un certain nombre de pratiques judiciaires caractéristiques de l'administration pénitentiaire en occurrence, les lenteurs des procès et bien d'autres. Il fait allusion à la même occasion à des discriminations auxquelles les prisonniers sont confrontés dans les établissements pénitentiaires. Il trouve qu'il y'a pas de similarité dans la manière de leurs traiter. Certains détenus reçoivent des faveurs dans leurs traitements grâce à leur rang social. De même ils bénéficient de certains privilèges, notamment l'accessibilité dans des prisons dites Vip. Ainsi il sous-entend également que la prison est un lieu où les droits des individus sont restreints. Les détenus se retrouvent dans des situations où le droit à la vie privée, à la liberté d'expression, de culte et même de vie familiale leurs sont restreints par mesure de sécurité. La prison dans ce contexte apparaît aussi comme un lieu où l'on peut retrouver la violence ainsi qu'une réinsertion sociale des détenus qui manque d'efficacité.

Pour Lascoumes et al.(p.35,2004) soulignent que « *Les reformes carcérales sont le plus souvent mues par des visées progressistes, améliorer les conditions de détention, promouvoir, la réinsertion du condamné, abolir tel ou tel type de traitement jugé 'dégradant 'ou 'inadmissible* »L'auteur examine l'importance d'évaluer les différentes reformes carcérales dans le but de connaître leurs impacts sur la réduction de la récidive, la protection des droits des détenus car au vu des résultats observés, ces différentes reformes carcérales qui naissent tout le temps ne semblent pas effectives mais plutôt utiles pour des

statuts mondiaux. Cette idée de Lascoumes renvoie aussi à l'idée selon laquelle les réformes carcérales sont souvent motivées par des objectifs progressistes visant à améliorer les conditions de détention, à favoriser la réinsertion des personnes condamnées et à abolir certains traitements jugés inhumains ; dégradants ou inacceptables. En d'autres termes il met l'accent sur l'importance d'une approche humaine, et qui tient compte du respect des droits fondamentaux des personnes incarcérées dans le processus de réforme du système pénitentiaire.

Quant à Vanderlinden (1993) les prisons « ...doivent retrouver la saveur des produits juridiques et pénaux de leurs terroirs, même si occasionnellement, les produits importés passent au four à micro-ondes, peut être comme 'roue de secours 'temporaire ». Tout comme Vanderlinden, Bounoungou, l'auteur voudrait que le système pénitentiaire camerounais s'inspire davantage de ses traditions culturelles en matière de répression. Autrement dit, les prisons devraient s'inspirer des pratiques qui sont propres à leur région en matière de répression afin de mieux répondre aux besoins de sa communauté tout en utilisant occasionnellement les méthodes modernes pour répondre aux solutions temporaires.

Et enfin Kensey (2007) dans un titre évocateur '' prison et récidive'' apporte un éclairage sur la politique carcérale actuelle en militant pour une politique pénale plus responsable qui se résumerait à « enfermer moins et accompagner mieux » et non « punir plus lourdement pour dissuader ».

Foucault (1975) déplore les pratiques punitives, notamment la transition de la torture publique à la prison moderne. Il décrit comment le pouvoir disciplinaire s'exerce à travers des institutions telles que l'école, l'armée, la prison et comment ces institutions créent et maintiennent des normes sociales et des comportements conformes. Selon lui, le système pénitentiaire ne cherche pas à réhabiliter les détenus, mais plutôt à les punir et à les maintenir dans un état de soumission. Il pense que la réinsertion ne peut être envisagée que dans un contexte plus large de transformation sociale, où les conditions de vie des individus seraient améliorées et où les inégalités seraient réduites. Foucault met en évidence la dimension politique de la prison en montrant comment elle est utilisée pour maintenir l'ordre social et contrôler les populations marginales. Sa critique de la réinsertion met en lumière les limites du système pénal et invite à repenser aux modes de traitements de la délinquance. En d'autres termes, pour lui le traitement que reçoivent les prisonniers n'est pas favorable pour leur réinsertion.

1.14.2. 2.6.2. Condition de détention et perspective de réinsertion scolaire

Pour Golub (2007) la pauvreté et le manque d'assistance judiciaire des personnes détenues seraient à l'origine de la surpopulation chronique constatée dans les prisons du continent Africain. De ce fait, il établit des moyens d'apporter aux pauvres, personnes détenues une assistance juridique en matière pénale à partir de la définition de l'assistance juridique et la reconnaissance du rôle des méthodes informelles de résolution des conflits ainsi que les forums traditionnels. Il présente donc l'importance d'une assistance juridique à partir des réformes pénales axées sur la réécriture des lois, la formation des juges et des procureurs, l'amélioration du traitement des affaires, au renforcement des associations du barreau et diverses autres initiatives visant à établir l'Etat de droit.

Pour Adam (2007) l'application de l'assistance juridique ne se limite pas à l'intervention des avocats et autres, mais également sur la disponibilité des services et les moyens financiers qui peuvent représenter un frein. Selon l'auteur, remédier à cette situation nécessite qu'une valeur soit accordée au système de justice non étatique, traditionnelle et informel notamment dans les régions rurales afin de faciliter la tâche au système de justice. Au regard de tous ces interventions des recommandations seront prises, notamment la reconnaissance et le soutien du droit à l'assistance juridique en matière pénale ; la reconnaissance de l'importance des voies non formelles de résolution des conflits ; la diversification des prestataires de l'assistance juridique ; l'encouragement de la connaissance des droits. Il s'agit également de garantir la durabilité de l'assistance juridique, de sensibiliser les acteurs de la chaîne pénale, de prodiguer une assistance juridique à toutes les étapes du processus pénal, de reconnaître le droit à la réparation en cas de violation des droits de l'homme.

Dupuis (2012) met en lumière les enjeux auxquels sont confrontés les détenus une fois qu'ils sont en liberté, notamment le manque de soutien familial, la stigmatisation qui peuvent représenter des entraves à leur réintégration dans la société. Dans l'optique de faciliter leur réinsertion et réduire le taux de récidive les initiatives sont mises sur pieds telles que les programmes des formations professionnelles ainsi que les services de soutien psychologique, le droit à l'éducation, le droit au travail et bien d'autres. À côté l'importance d'une collaboration entre les acteurs impliqués dans le processus de réinsertion tels que les autorités pénitentiaires, les employeurs potentiels et communauté locale d'où la coopération établie entre la communauté française, la région wallonne et la commission communautaire ayant pour but la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, suite à

l'uniformité de leurs dispositifs de réinsertion en vue de favoriser la réinsertion des ex-détenus.

1.14.3. 2.6.3. Faible applicabilité des reformes pénitentiaires

Morelle et al. (2018) trouvent plutôt que le dysfonctionnement généralisé du système judiciaire serait aussi à l'origine de la surpopulation importante dans les établissements pénitentiaires camerounais. D'entrée de jeu, ils ont mis en exergue des politiques de reformes pour apporter une transformation dans les prisons au Cameroun, à l'aide des coopérations internationales, les programmes financés et les textes législatifs amendés afin de résoudre le problème de l'humanisation du milieu pénitentiaire. Ces réformes incluent entre autres l'amélioration des conditions de détention et le respect des droits de l'Homme ; la procédure pénale visant à réduire les lenteurs judiciaires, la facilitation de la mise en œuvre des décisions de justice, la réforme du système pénal répressif et la réforme du 27 mars sur l'encadrement des détenus. Ils soulignent également l'importance de la coopération avec l'internationale pour soutenir les efforts déjà consentis par le système en ce qui concerne les reformes. En effet, selon eux, il existe une inadéquation entre les réformes et leur matérialisation dans les prisons Camerounaises, en d'autres termes, les reformes mis sur pieds sont uniquement visibles sur papier mais ne sont pas appliquées, mieux encore effectives dans les prisons.

Mouen (2009) met en lumière les conditions inhumaines auxquelles les détenus font face dans le milieu carcéral et l'impact négatif que ceux-ci pourraient avoir au fil du temps sur leur santé mentale et physique ; ainsi que sur la réussite de leur réinsertion dans la société. Par la suite, pour remédier à cette situation, il suggère l'importance de respecter les droits fondamentaux des individus même étant incarcérer. En fin, il apporte des solutions pour améliorer les conditions de détention, promeut notamment le respect et la dignité humaine de tous y compris les personnes privées de liberté, la formation du personnel pénitentiaire et l'insertion des programmes de réhabilitation dans le but de faciliter la réintégration sociale de ces détenus.

1.14.4. 2.6.4. Enjeux de la formation en milieu carcéral

DiFalco (2009) explore le lien entre la formation en prison et la récidive. Selon lui la formation en prison permet aux détenus d'acquérir les connaissances, compétences et qualifications nécessaires pour être compétitif sur le marché de l'emploi une fois qu'ils sont en liberté, mais cela ne garantit pas forcément selon lui la réduction du taux de récidive car une fois le détenu en liberté, l'atmosphère externe pourrait influencer ses décisions et ses

choix notamment le manque de soutien social et la stigmatisation. Dans ce cas, il trouve que pour faire du processus de formation en prison un facteur crédible il serait nécessaire d'instaurer un accompagnement continu de ces détenus une fois à l'extérieur. Il fait appel à plusieurs auteurs pour cette analyse notamment.

De Maeyer, (2008), affirme que *«la communauté internationale a affirmé que l'éducation était un droit pour tous, il n'est donc pas question d'envisager l'éducation en prison comme un privilège»*. Ceci implique que l'éducation n'est pas un privilège accordé aux détenus, il y va de leurs droits et cela n'est à négocier encore moins discutable. Le processus d'incarcération ne dure parfois que le temps de la peine pénale. Elle est suivie d'une libération, sauf en cas d'une condamnation à mort. Cependant, cette libération nécessite donc une préparation à la sortie, d'où l'importance de la formation en milieu carcéral pour une réinsertion sociale réussie car l'acquisition du savoir, des compétences professionnelles, permettront au détenu d'être compétitif sur le marché de l'emploi, d'avoir une situation financière stable, qui l'éloigneront bien évidemment du besoin et l'envie de retourner à une vie délictueuse.

Allen (2006, 15) declare que: *« we suspect the relationship between participating in a prison cause and recidivating to be endogenous »*. L'auteur dans cet extrait critique l'apport de la formation en prison il pense que les programmes de formation et de l'éducation en prison peuvent réduire la valeur dissuasive de la prison en l'humanisant mais avec un pour risque de récidiver en cas d'échec de l'apport de cette formation. Selon lui la formation que reçoit le prisonnier ne détermine pas forcément une réinsertion sociale assurée. Autrement, la formation en prison n'est pas une garantie à la réinsertion sociale réussie des ex-détenus. Il continue en disant que *« Although individual characteristics may determinate both wether an inmate enrolls in an educational course and wether they choose to recidive. We are unable to conclude that tbe programms them selves reduce recidivism. »* (Allen (2006, 4). A lumière de cet extrait, l'auteur relève également les limites de la formation en prison dans la réinsertion sociale des détenus car selon lui ce sont les caractéristiques personnelles d'un détenu qui déterminent s'il va récidiver ou non.

Allant dans le même sillage qu'Allen, Brewster et al. (2002) pensent que la formation en prison peut être une source d'espoirs et de succès pour les détenus mais son échec peut être à l'origine du retour de ces derniers vers les activités délictueuses. Pour eux, la formation en prison peut donner au détenu une chance de recommencer paisiblement dans la société mais en cas d'échec celui-ci peut récidiver.

Pour Dulin, (2019) la réinsertion des personnes détenues dépend de la qualité de formation reçue en prison. Il trouve judicieux par la suite qu'assurer un accompagnement continu des détenus est une question importante de faciliter leur réadaptation à la vie en société après l'incarcération ainsi que la garantie d'une situation financière stable à travers l'obtention d'un emploi. Cependant, la réinsertion des personnes détenues est un enjeu qui selon lui est à prendre au sérieux puisqu'elle implique la société dans son ensemble. Dans ce cas, une collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le processus de réinsertion est incontournable. Alors une loi sera mise sur pied par le CESE impliquant en plus du service public pénitentiaire dans la réinsertion des personnes détenues, d'autres acteurs publics et privés notamment les autorités pénitentiaires, les employeurs, les organisations de la société civile y compris les ex détenus eux même. Pour lui, la prison n'est en aucun cas l'unique moyen de répression des délinquants et pour cela il propose autres alternatives qui permettront d'accompagner les personnes en conflit avec la loi, différent du milieu carcéral toute en énumérant les huit priorités pour donner aux personnes détenues les moyens de leur réinsertion.

Pour Lopinto (2005) la formation et l'éducation réduisent le taux d'incarcération. Plus l'on a un niveau scolaire bas, plus l'on est exposé à des actes de délinquance car la formation et l'éducation peuvent jouer un rôle dans la prévention de la délinquance en donnant aux apprenants les connaissances et les compétences nécessaires pour être compétitif sur le marché de l'emploi. Il va jusqu'à confirmer que ceux qui se retrouvent dans les prisons sont des personnes ayant un déficit sur le plan éducatif.

1.14.5. 2.6.5. Déterminants de prévention contre la délinquance

Pour Boe (1998) « les doubles décrocheurs, à savoir les jeunes qui seraient retirés tant du système scolaire que de la population active ont montré des signes d'une plus grande activité criminelle » Selon lui, les jeunes qui quittent l'école de manière prématurée, éprouvent plus tard des difficultés à trouver un emploi stable et rémunéré. Par conséquent, le moyen qu'ils choisiront par la suite pour pouvoir subvenir à leurs besoins sera de se lancer dans les activités criminelles. Selon l'auteur, l'éducation a la capacité de réduire le taux de criminalité.

Pacque (2020) met en lumière les facteurs susceptibles d'influencer la sortie de la délinquance ainsi que la réussite de la réinsertion notamment les déterminants à la réinsertion telles que l'éducation, l'insertion dans la vie professionnelle, relation amoureuses et familiale,

les rencontres diverses, le sport, la musique. Il propose par la suite l'importance des besoins individuels des personnes détenues afin de favoriser leur réinsertion sociale ainsi que des nouvelles pistes de solutions adoptées pour améliorer la prise en charge des détenus.

1.14.6. 2.6.6. Education et réinsertion scolaire

L'Union Européenne (2018) a adopté une recommandation basée sur les approches éducatives et personnelles dans le but de favoriser la réinsertion des jeunes y compris ceux dits délinquants. D'entrée de jeu, le premier point met en évidence l'importance du respect des droits fondamentaux de l'enfant, qui exige le respect des droits de tous les enfants sans exception, y compris ceux en conflits avec la loi qui tout comme d'autres enfants ont droit à la vie, au respect de la dignité, à l'intégrité physique et mentale, et à la santé. Cette recommandation met également le point sur les moyens nécessaires pour prévenir la récidive chez les jeunes délinquants. Elle souligne : Premièrement, l'alternative à la détention qui prend en compte des mesures éducatives, thérapeutiques et communautaires, formation professionnelle, la santé mentale physique. Deuxièmement, l'adaptation de programmes de réinsertion sociale aux besoins des jeunes délinquants, en tenant compte de leur âge, de leur développement psychologique et leurs antécédents. Il fait également allusion à une coopération entre les différents acteurs du système de justice pénale pour mineurs : les éducateurs, les travailleurs sociaux, les juges afin de mettre sur pied une approche adaptée aux besoins spécifiques des enfants, ainsi que les programmes de suivi et de soutien des ex-détenus à long terme afin de leur permettre de rester sur la bonne voie après leur libération.

L'UNESCO (1990), met en lumière l'ensemble des avantages qu'admet l'accès à l'éducation de base, qui est un droit fondamental pour tous. Il en ressort que l'éducation développe chez les personnes détenues les compétences de base telles que la capacité à écrire, à lire et à compter ainsi que les connaissances et compétences nécessaires pour être compétitif sur le marché de l'emploi une fois sorti de prison à travers les programmes d'alphabétisation, l'éducation de base, la formation professionnelle, les activités culturelles, religieuses et sportives. Par la suite, ils prendront des recommandations dans le but de fournir une éducation de base gratuite et accessible à tous les détenus en utilisant les méthodes d'enseignement adaptés à leurs situations, à leurs besoins individuels ainsi que leur niveau d'études antérieurs impliquant aussi une importance collaboration entre les acteurs qui s'intéressent à la question de la réinsertion tels que les autorités pénitentiaires , les enseignants pour assurer une éducation de qualité en milieu carcéral afin de faciliter l'identification des besoins des

détenus et développer des programmes nécessaires et adaptés pour faciliter leur réintégration dans la société.

1.14.7. 2.6.7. Education en milieu carcéral et réinsertion scolaire

Salane (2008) dans un rapport publié sur l'éducation en milieu carcéral, souligne l'importance que peut avoir l'accès à l'éducation pour les détenus. Selon elle, l'éducation peut jouer un rôle fondamental dans la réhabilitation des détenus et dans la prévention de la récidive. Elle met par la suite en évidence les défis auxquels les programmes éducatifs sont livrés, notamment le manque de ressources, le manque de soutien, ainsi que les difficultés qu'éprouvent les détenus dans l'accès à l'éducation. Dans l'optique d'améliorer la situation, elle insiste sur une grande attention et des investigations afin de favoriser la réinsertion sociale des détenus, ainsi que la réduction du taux de criminalité juvénile.

1.14.8. 2.6.8. Difficulté et réinsertion sociale

Bottani, (2017) analyse les défis et les enjeux liés à la réinsertion sociale. L'auteur met en lumière les difficultés auxquelles les détenus font face lorsqu'ils essayent de se réintégrer dans la société une fois qu'ils sont libres. Il suggère par la suite pour apporter une solution de mettre en place les programmes adaptés aux besoins individuels des détenus afin de favoriser leur réinsertion sociale. Il expose également les obstacles sociaux et structurels qui entravent ce processus tout en proposant des pistes de solutions qui permettront d'améliorer la réinsertion sociale.

2.6.8.1. Perte de réseau familial

La période d'incarcération est une étape très difficile pour le détenu ainsi que pour sa famille. Cela nécessite donc une reconstruction familiale. C'est pourquoi le soutien familial pendant la période de détention est crucial pour le détenu dans la mesure où il sera amené à garder un lien avec la famille et la société afin de favoriser sa réinsertion sociale une fois libéré. Pour reconstruire des liens familiaux, il est important pour le milieu carcéral d'insérer à côté des programmes établis pour préparer le détenu à la sortie, un moyen permettant au détenu de maintenir le contact avec la famille soit par le biais des visites en prison, soit par les lettres et les coups de téléphone. Car le manque de soutien familial chez une personne incarcérée peut avoir des conséquences sur sa santé mentale, émotionnelle, et représenter un frein pour sa réintégration dans la société. Maintenir le lien familial reste très important pour une personne incarcérée car il peut contribuer à une réinsertion sociale réussie ainsi qu'à la réduction du taux de récidive puisque la chaleur familiale représente en quelque sorte une source de transformation.

2.6.8.2. Stigmate social

Le stigmate social envers un ex- détenu est particulièrement préoccupant dans la mesure où elle peut avoir des répercussions sur la réinsertion sociale de ce dernier. Après la période d'incarcération le détenu pour la plupart du temps est confronté à des difficultés à se réinsérer sur le plan social en occurrence. Le regard que la société lui porte est tout sauf sympathique, il est haineux voire accusateur. Il sera donc confronté à des difficultés telles que la discrimination, la privation des droits, des opportunités, ainsi que la violence verbale, que ce soit lors de la recherche d'un emploi ou encore d'un logement. Chaque détenu après être sorti de prison doit pouvoir se réinsérer dans la société au même titre que tous les citoyens. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas à cause du stigmate social. Cependant promouvoir la réhabilitation sociale serait une façon de lutter contre toute sorte de stigmate social. Ce qui permettra de donner la chance aux ex détenus de se réintégrer dans la société soit par le biais d'un emploi, ou d'une formation. Dès lors sensibiliser la société sur les difficultés auxquelles sont confrontés les ex détenus, et promouvoir l'inclusion sociale serait aussi une autre manière de lutter contre le stigmate social envers ces derniers.

2.6.8.3. La perte d'estime de soi

L'ex-détenu peut perdre l'estime de soi pour plusieurs raisons. La première serait le stigmate social, le fait qu'il soit confronté à des discriminations et le rejet. La deuxième raison serait le fait qu'il soit condamné durant une longue période. Et enfin la troisième et la dernière raison serait le manque de perspective d'avenir, après sa libération il est déboussolé n'ayant plus aucune orientation fixe sur ce qu'il pourra exercer en termes d'emploi. Pallier à cette situation nécessite que les institutions pénitentiaires mettent en place des programmes psychologiques et de réhabilitations visant à restaurer l'estime de soi et à favoriser la réinsertion sociale. Les programmes aussi tels que la formation et l'éducation en prison peuvent redonner l'estime de soi puisqu'ils développeront des connaissances et des compétences qui permettront à ce dernier d'être compétitif sur le marché de l'emploi afin d'assurer son avenir une fois libéré.

1.15. 2.7. Théories de la recherche

Cette section porte sur le cadre théorique adopté dans ce travail. Il s'articule autour de la théorie systémique, la théorie de l'étiquetage, la théorie de la réhabilitation sociale, et enfin la théorie de la tension.

1.15.1. 2.7.1. La théorie systémique

La théorie générale des systèmes fait son apparition dans les années (1937) par le biologiste Bertalanffy. Cette théorie fut également développée par plusieurs chercheurs appartenant à des univers disciplinaires différents. Selon Seguin et Chanlat (1983), l'analyse systémique devient, à la fin des années 1960 une des grilles de lecture les plus utilisées pour comprendre les organisations formelles. Le but de l'analyse systémique en théories des organisations est de partir des principes communs à la théorie générale des systèmes pouvant tout aussi bien s'appliquer à la biologie, à la physique qu'à la sociologie pour expliquer le fonctionnement des organisations.

Un système est un ensemble d'éléments en interaction. Il peut s'agir d'un système fermé ou d'un système ouvert, c'est-à-dire ayant des échanges avec son environnement. À la base de la théorie des systèmes, on trouve plusieurs principes parmi lesquelles : le principe d'interaction et d'interdépendance, le principe d'équifinalité

- Le principe d'interaction et d'interdépendance

Un système quel qu'il soit ne peut être compris sans faire l'étude de l'interaction entre ses parties. L'ordre qui unit les parties d'un système résulte de l'interrelation dynamique entre ces parties. Celles-ci, prises isolément, ne se comportent pas de la même manière que lorsqu'elles sont intégrées à un ensemble.

- Le principe d'équifinalité

Ce principe s'applique aux systèmes ouverts. Dans un système fermé les conditions initiales déterminent l'état final du système. Dans un système ouvert, le même état final peut être atteint à partir de conditions initiales différentes ou par des chemins différents.

Selon l'analyse systémique, une organisation productive est un système comme n'importe quel autre système qui peut être étudié à partir de ces principes comme un système fermé ou un système ouvert. En tant que système fermé, l'organisation est un ensemble de sous-système dont il faut comprendre les interrelations. De plus, ce sont les objectifs d'ensemble qui doivent assurer la coordination des différents sous-systèmes de l'organisation. En tant que système ouvert une organisation peut être étudiée en fonction des entrées par lesquelles l'extérieur intervient et des sorties qui influencent son environnement. La variation des relations entre les intrants et les extrants permet de déterminer si l'organisation est régulée efficacement ou non. Du point de vue de l'analyse systémique, il y'a plusieurs manières d'assurer la stabilité et l'équilibre des relations entre l'organisation et son environnement. Les organisations ne sont pas limitées dans leur gestion des changements internes à une uniformité de comportements.

Cette théorie conçoit toute organisation comme un système ouvert ou fermé. Selon qu'il est ouvert il existe des interactions ou non entre l'organisation et le milieu extérieur. Par contre, quand il est fermé les interactions sont réduites voire inexistantes avec le milieu extérieur, dans ce cas le milieu extérieur ne pourrait influencer l'organisation qui évolue dans un système fermé. Ayant évoqué deux principes notamment le principe d'interaction et d'équifinalité, l'environnement carcéral évolue comme un système semi-fermé à cet effet suivant le principe d'interaction sociale. Même s'il est vrai que des réformes pénitentiaires ont été adoptées, les prescriptions en matière d'interaction restent un leurre car le milieu pénitentiaire et sa fonctionnalité sont peu connus et se rapprochent d'un mystère. Dès lors, les possibilités d'interaction se voient diminuées entre le milieu pénitentiaire et le monde extérieur, ce qui va d'ailleurs fragiliser considérablement le processus de réinsertion sociale. Pour ce qui est du principe d'équifinalité qui stipule que même s'il est vrai qu'un individu en situation d'incarcération a commis une faute, se relever est de droit. Dans ce cas, son séjour qu'il va passer en prison doit être suivi d'un processus de reconstruction afin d'atteindre les résultats escomptés qui sont la réinsertion sociale, la réhabilitation et la réadaptation.

1.15.2. 2.7.2. La théorie de l'étiquetage

1.15.3. La théorie de l'étiquetage a été élaborée par plusieurs auteurs parmi lesquels Tannenbaum (1893 /1969), auteur de '*crime and the community*' (1938), dans lequel il met en évidence le rôle de l'« épinglage » dans la création de la déviance : « le processus par lequel est fabriqué un délinquant (ou un être anti-social) réside donc en différentes phases d'étiquetage, notamment les concepts de désignation, d'identification-assimilation, de ségrégation, de description, d'accentuation, de conscientisation, et d'auto conscientisation. Cela devient une façon de stimuler, de suggérer, de mettre en relief, et de provoquer l'existence de ces traits de personnalité qui sont reprochés. Cela conduit à s'identifier, par rapport à soi-même ou au milieu, à un sujet délinquant.

Ensuite Edwin (1912 /1996) considère ainsi la déviance comme une qualité conférée rétrospectivement à un individu à travers une réaction socialement organisée où une étiquette de déviant est posée, ce qu'il appelle « l'individuation sociopathique » Lemert (1951). Enfin, Becker qui doit être considéré comme l'artisan de la théorie Spector (1976); Best (2004) et une des personnalités clés de l'interactionnisme symbolique. Dans *Outsiders* (1963 /1985), il considère la déviance comme une « création sociale » et est l'introducteur du terme d'« étiquetage » (*labelling*) « Le déviant est celui à qui l'étiquette de déviant a été appliquée

avec succès, le comportement déviant est le comportement que les gens stigmatisent comme tel» . Selon l'auteur, les individus sont étiquetés comme déviants que lorsqu'ils transgressent les normes sociales.

La théorie de l'étiquetage aussi appelée théorie de la réaction sociale ou bien encore analyse stigmatique, est ainsi un champ de savoir qui constitue un domaine essentiel de la sociologie et de la psychologie sociale nord-américaines dont l'axe de recherche central concerne les phénomènes de déviance. Elle a contribué à l'élaboration d'un cadre théorique distinctif et innovant pour penser ces processus, avec l'introduction de concepts sensibilisateurs Van Den Hoonaard, (1997) comme ceux de réaction sociale, institution totale, identité et carrière déviante, stigmat. Cette notion de stigmat devient au fil des ans le concept phare de l'école interactionniste et de la théorie de l'étiquetage, qui en fait la doctrine prédestinée à la compréhension des processus de stigmatisation.

Lorsqu'un ex-détenu sort de la prison, il est fragilisé sur le plan culturel, social, et même familial. Le poids social devient à ce moment un frein considérable à sa réinsertion dans la mesure où il est étiqueté par la société avec pour entrave la stigmatisation, qui se traduit par le rejet, le recul, l'évitement mais aussi par une suspicion.

Cependant, cela deviendra pour lui un grand défi à relever, car la société et la famille qui représentent un maillon fort de la socialisation deviennent un frein à son épanouissement de par l'étiquette qu'ils lui donneront ainsi que les comportements stigmatisant qu'ils adopteront à son égard. Lorsqu'un ex- détenu mineur est rejeté par son entourage c'est-à-dire des personnes qui sont sensés lui donner une nouvelle chance, ce comportement pourrait créer en lui un sentiment de frustration. De même, ce comportement pourrait à la longue contribuer à l'échec de sa réinsertion dans la société. L'ex détenu se trouvant dans cette situation d'étiquetage, peut développer en lui des pensées négatives telles que l'isolement, le sentiment d'infériorité et de honte. Le comportement adopté par la société vis-à-vis de ce dernière présente un blocus à l'obtention d'un emploi stable. Celui-ci va se rétracter et se plonger dans des actes criminels, qui le conduiront de nouveau en prison. L'environnement où selon lui, il est désormais en sécurité et accepté. En conclusion, ces comportements adoptés vis à vis de l'ex-détenu mineur ne concourent pas à la réussite de sa réintégration dans la société encore moins à la réduction du taux de récidive.

1.15.4. 2.7.3. La théorie de la réhabilitation sociale

Maruna (2012) est l'auteur de la théorie de la réhabilitation, une théorie qui permet de comprendre le succès du processus de réinsertion sociale. Selon l'auteur, le processus de

négoiation de l'identité peut réhabiliter une personne judiciarisée, à partir des interactions avec les autres. Une personne judiciarisée se doit de changer afin de se conformer aux normes de la société mais la société doit également accepter la réintégration de cet individu pour qu'il y ait réhabilitation Maruna (2001). Maruna et al. (2009) sont les auteurs du concept '*looking-glass self-concept*' une notion empruntée de l'interactionnisme symbolique qui ressort l'idée selon laquelle l'affirmation d'un individu part de la manière dont son image est reflétée par autrui. Les résultats qui découlent de ce principe étudié impliquent un étiquetage prosocial dans le processus de désistement ou de réinsertion sociale Maruna et al. (2004). Giordano et al. (2002) partagent également l'idée selon laquelle le désistement criminel n'est rendu possible que par une relation réciproque entre les individus et leur environnement. Une société qui ne croit pas en la réhabilitation des personnes judiciarisées fera donc face à des délinquants qui ne croient pas qu'ils peuvent changer Maruna (2001).

Le détenu durant le processus d'incarcération est déconnecté de ses habilités. Sa famille, ses amis, son groupe auxquels il s'identifiait avant qu'il ne soit incarcéré. Dès son retour de prison on doit pouvoir restituer ces habilités afin de lui permettre de se retrouver, de s'identifier à nouveau dans le groupe, la société à laquelle il appartenait. Cependant, la réussite de cette réhabilitation devient de plus en plus difficile dans une société définie au préalable par des stigmatisations. La reconstruction et la reconfiguration deviennent plus rigides avec pour conséquence l'effritement de possibilité de réinsertion sociale. Il est donc souhaitable qu'un dispositif prévisionnel soit adopté en synergie avec les parties prenantes à la réinsertion sociale des ex détenus mineurs.

Pour qu'il y ait réhabilitation la société doit croire au changement de l'ex -détenu puis accepter les échanges réciproques. Cette théorie en somme, met en exergue les difficultés auxquelles l'ex-détenu est confronté durant le processus de réinsertion sociale et permet également de proposer les pistes nécessaires à la réussite de ce processus dans le but de donner la chance de pouvoir se réintégrer dans la société afin d'éviter la récidive.

1.15.5. 2.7.4. La théorie de la tension

Parmi les théories classées sous la bannière de la théorie de tension nous avons la théorie de Merton (1938). Selon lui, il sera difficile pour les jeunes issus de la classe défavorisée d'atteindre leurs objectifs par l'utilisation de moyens légitimes, ce qui entraînera une tension intérieure qui pourra se transformer d'abord en rejet de l'école et des institutions puis, en délinquance. Merton construit sa théorie de la déviance sur l'adaptation que font les

gens d'une situation anémique qu'ils vivent, soit lorsqu'il y-a une disjonction entre les buts qu'on leur propose et les moyens qu'on met à leur disposition.

Cohen (1955) établit le lien qui existe entre l'école et la délinquance. Il part du principe selon lequel l'action délinquante est une tentative pour résoudre des problèmes vécus par un jeune dans son milieu de vie, c'est donc un mode d'adaptation. Les situations difficiles pour lesquelles il ne semble pas y avoir de solution laissent la personne dans un état de frustration et de tension. Lorsqu'un même problème se pose fréquemment à des jeunes qui se côtoient, une solution sous-culturelle émergera dans le groupe. Il met ainsi l'accent sur les problèmes de statut auxquels doivent faire face les jeunes des classes défavorisées, sur les difficultés à gagner le respect de l'entourage. En effet, puisqu'ils ne peuvent pas être compétitifs sur la base des critères de la classe moyenne proposée par la culture, donc en matière de rendement scolaire, les jeunes des classes défavorisées chercheront à redéfinir leurs espoirs, leurs valeurs et leurs objets de valorisation.

Enfin, Agnew (1992). Il identifie trois sources de tension chez les jeunes. Le fait d'échouer dans l'atteinte de ses objectifs constitue le premier, le second représente la rupture entre les aspirations et l'accomplissement et la troisième est le sentiment d'injustice associé à une interaction sociale.

En effet, le détenu durant sa période d'incarcération, peut développer de la rancune, la tension vis-à-vis de la société. Ce dernier sera réticent à l'idée de suivre les formations qui lui sont proposées en vue de préparer sa réinsertion dans la société. Il sera réfractaire eu égard du souvenir de son incarcération. A ce titre, il est difficile pour ce dernier d'aspirer à une réinsertion sociale en l'absence d'un bilan positif de compétences par le moyen de l'encadrement pédagogique (éducation et formation). Cet état a pour conséquence l'augmentation du taux de récidive, et par ricochet la surpopulation carcérale observée dans la prison Centrale de Yaoundé en occurrence.

Au terme de ce deuxième chapitre consacré au cadre théorique et la revue de littérature, trois grandes sections ont constitué l'essentiel de ce chapitre.

La première section a porté sur la définition des concepts clés du sujet de notre étude. Nous avons défini ces concepts fondamentaux partant de certains auteurs et dictionnaire. La deuxième section quant à elle a porté sur la revue de la littérature. Nous avons dans l'ensemble ressorti les travaux des auteurs relatifs au phénomène étudié

La troisième section pour terminer a porté sur le cadre théorique de notre sujet. Elle avait pour objectif de rendre notre travail crédible dans l'ensemble de la communauté

scientifique. Nous avons donc ciblé quatre théories à savoir la théorie systémique, la théorie de la réhabilitation sociale, la théorie de l'étiquetage et la théorie de la tension.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'obtention des données nécessite l'application d'une démarche qui nous semble indispensable et primordiale. Comme l'indiquent Fonkeng et al. (2014 :83) « *Dans une recherche donnée, la méthodologie renvoie à l'ensemble des procédés et des techniques mis en branle pour répondre à une question de recherche, tester les hypothèses et rendre compte des résultats* ». Ce chapitre intitulé « méthodologie de l'étude » consiste à décrire de manière claire et précise la procédure de réalisation et de faisabilité de notre recherche. Il porte tour à tour sur le type de recherche, le devis de recherche, le site de l'étude, la population de l'étude, les techniques d'échantillonnage et échantillon, les instruments de collecte des données et le déroulement de l'enquête. Il aborde également les outils d'analyses de données afin d'aboutir au tableau synoptique en passant par l'opérationnalisation des variables.

1.16. 3.1. Type de recherche

Dans la mosaïque des types d'études en science de l'éducation tel que le mentionne Fonkeng Chaffi et Bomba (2014), la présente étude se veut descriptive corrélationnelle, puisqu'elle met en relief le dispositif éducatif en milieu carcéral face au processus de réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs.

1.16.1. 3.1.1. Choix du descriptif corrélationnel

La recherche de type descriptif vise une description détaillée d'un phénomène notamment, celui du milieu carcéral. Il s'agira de décrire le milieu carcéral en s'appuyant sur les pratiques d'enseignements, le dispositif infrastructurel, le profil des enseignants, les activités sportives et culturelles ayant pour objectifs une éventuelle réinsertion scolaire. Ce qui indique au préalable une méthode de collecte précise, dans un site bien défini afin de résoudre le problème étudié. Cette étude se veut corrélationnelle dans la mesure où elle pose un lien de dépendance entre les facteurs du dispositif éducatif en milieu carcéral et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs.

1.16.2. 3.1.2 Devis de recherche

Ce devis de type qualitatif vise à induire une considération des opinions auprès des individus susceptibles d'apporter les informations supplémentaires sur la question carcérale. Il porte sur les administrateurs de prison, les coordinateurs du centre socio-éducatif en charge des mineurs, enseignants prisonniers en situation d'incarcération, ex-détenus mineurs, assistants sociaux en charge des mineurs détenus.

1.17. 3.2. Sites de l'étude

La présente étude conçoit le site de l'étude à la lumière de Chaffi et al. (2014, 83) Comme « *le lieu géographique socio-culturel où est installée la population d'étude dont les objectifs visés et les hypothèses de recherche à tester* ». Notre étude a été menée à la prison centrale de Yaoundé, au quartier kondengui, ainsi qu'au Foyer de l'Arche de Noé.

1.17.1. 3.2.1. Prison centrale de Yaoundé

Cette prison centrale de la région du centre a été créée en 1968, avec une capacité d'accueil de 1000 places (Pacdet, 2010). C'est une prison mixte abritant les personnes de deux sexes (masculin et féminin), elle est subdivisée en quartiers pour femmes, hommes, et mineurs. La logique de la répartition correspond ainsi à trois critères notamment l'âge, le sexe et la peine. Depuis quelques années on a remarqué la naissance d'un quartier dit « vip » celui-ci abrite les membres du gouvernement, les directeurs généraux en conflit avec la loi. Selon la base de données portant sur les mineurs de la prison centrale de Yaoundé (2024), 158 détenus mineurs sont actuellement incarcérés dans cette prison.

La répartition du personnel pénitentiaire par grade et par sexe se présente ainsi qu'il suit :

➤ Répartition par grade

D'après ACAT (2011) l'effectif du personnel au 31 août 2000 comptait 3209 agents tous grades confondus. A la faveur des récents recrutements spéciaux ordonnés par le président de la république, ce chiffre s'est considérablement accru. Le gros effectif se retrouve dans les 10 prisons centrales du Cameroun. Les prisons de Douala et de Yaoundé possèdent la grande partie au regard de leur population carcérale. Ces effectifs se présentent en trois catégories que sont les administrateurs, les intendants et les gardiens. Lorsque les administrateurs assurent les fonctions de conception, de direction, et de contrôle, les intendants sont chargés de l'élaboration et de l'application au niveau intermédiaire, tandis que les gardiens chefs des prisons, assument les tâches d'exécution spécialisée, et les gardiens des prisons assurent les tâches d'exécution courante. À l'observation et en termes de proportion, le cadre d'administrateur des prisons et celui des intendants représente environ 10% de l'effectif total, alors le personnel d'encadrement, spécialement chargé de la surveillance des détenus en constitue 90%.

➤ Répartition par sexe du personnel pénitentiaire

Depuis quelques années, on note un effort particulier de l'Etat Camerounais à adopter l'approche genre dans le recrutement du personnel pénitentiaire. On observe également une représentation accrue des femmes dans ce corps, même si les disparités numériques significatives persistent encore. Par exemple, l'asymétrie aux dépens de la gente féminine à la prison centrale de Douala démontre que près du 1/3 du personnel est de sexe féminin avec une structuration semblable à la prison centrale de Yaoundé. La prison centrale de Yaoundé en dehors des hommes, admet également des femmes dans l'effectif de son personnel administratif. Par ailleurs, il convient de souligner que, la majorité de ce personnel administratif de sexe féminin est des hauts gradés.

• Structure de la prison centrale de Yaoundé

La prison centrale de Yaoundé a une seule entrée principale. Passé cette première porte, la cours d'honneur entouré des bureaux du personnel administratif notamment, le bureau du régisseur et de son secrétaire, les deux situés dans un seul bloc, le bureau des personnels, le bureau du CSDASCE, puis le bureau du greffe, et enfin le bureau du chef service d'affaire financier (CSAF). Une seconde enceinte délimite le lieu de détention. Elle est constituée des différents quartiers, ainsi que des bureaux telles que celui du chef de la discipline et des gardiens. Cette prison est subdivisée en 14 quartiers à savoir :le quartier 1 réservé aux fonctionnaires incarcérés, le deuxième quartier réservé aux malades contagieux incarcérés, le quartier 3 quant à lui est réservé aux militaires incarcérés, tandis que le quartier 4 est réservé au service de passage des détenus, le quartier 5 lui est réservé aux femmes incarcérées, le quartier 6 réservé aux condamnés à mort, ensuite les quartiers 8 à 9 qui sont réservés aux bandits, le quartier 10 est réservé aux détenus souffrant d'une défaillance puis les quartiers 7,11,12,14 sont réservés aux autorités incarcérées et enfin le quartier 13 réservé aux détenus mineurs.

1.17.2. 3.2.2. Le Foyer de l'Espérance : Le Foyer de l'Arche de Noé

Le Foyer de l'Espérance est une organisation qui vise la réinsertion sociale et familiales des jeunes provenant soit de la rue, soit de la prison centrale de Yaoundé. Elle est à but non lucratif et reconnue par l'Etat du Cameroun comme une référence pour le pays grâce à son travail social auprès des enfants de la rue et ceux en conflit avec la loi, arrêté par le Ministère des Affaire sociale en date du 13 décembre 1994.Son premier pôle nommé le Foyer de l'Arche de Noé voit le jour en 1997, quelques années après la nomination du Frère Yves

Lescanne en qualité d'aumônier à la prison de Yaoundé en 1975 plus précisément au quartier des mineurs. Se rendant compte dès le début de sa charge, des conditions de vie difficile en prison et du fait que la majorité des mineurs détenus provenaient de la rue, le Frère Lescanne engagera un travail d'approche et d'accueil qui continu jusqu'aujourd'hui. Par souci d'efficacité dans le suivi de ces jeunes, ce Foyer compte aujourd'hui deux autres pôles à savoir le centre d'écoute, d'orientation et de stabilisation pour les filles de la rue, et un autre centre d'écoute pour les garçons de la rue. Chaque pôle compte à sa tête un directeur et une équipe composée des permanents et de bénévoles. Dans le cadre de notre recherche un seul pôle a constitué notre site de travail, il s'agit bien évidemment du Foyer de l'Arche de Noé.

- **Structure et fonctionnement du Foyer de l'Arche de Noé**

Le Foyer a à sa tête une directrice nommée Madame Ngaffo Henriette. Ce centre accueille uniquement les jeunes garçons âgés de 14 à 18ans et sont admis pour une durée de 3ans, ils proviennent de la prison centrale ou de la maison d'écoute pour garçon. Le Foyer a une capacité maximale de 18 places et s'est fixé pour objectifs d'accueillir, écouter, scolariser, éduquer, et accompagner les jeunes en vue de leur réinsertion sociale et familiale. Il dispose d'un bâtiment qui abrite le bureau du responsable du centre, d'un dortoir de 12lits, d'une salle de télévision, d'une salle de réunion, d'une chambre pour éducateur de nuit, d'un magasin, d'un forage et d'un terrain sportif le tout encadré par un portail. La pédagogie est basée sur le suivi personnalisé des mineurs en difficultés avec la loi. Pour assurer ce suivi personnalisé de ces jeunes, chaque éducateur a à sa charge 2à4 jeunes selon les effectifs. Pour cela chaque éducateur se doit d'établir une fiche portant adresse complète du jeune afin de le maîtriser en profondeur et savoir comment l'orienter.

- **Les activités du Foyer**

Diverses activités sont réalisées au Foyer : les activités éducatives puisqu'il sera question pour le jeune de prendre conscience de sa situation, celle de sa famille et accepter de recommencer, cette fois sur un bon chemin, qui le conduira certainement à un avenir prometteur. Les activités éducatives visent plusieurs points à savoir le divertissement, l'apprentissage de la gestion du temps et de la discipline, le respect du règlement intérieur ainsi que la gestion des contraintes des groupes. Ces activités pratiquées sont les suivantes : les tâches ménagères, les programmes d'alphabétisation et de remise à niveau, la formation du cœur, les activités de loisirs telles que le football, le basket, le tennis, et les causeries éducatives.

- **Situation géographique**

Le Foyer de l'Arche de Noé est situé au quartier kondengui, derrière la prison centrale entre le stade et la nouvelle route carrousel dans la région du centre, le département du Mfoundi, commune de Yaoundé IV.

1.18. 3.3. Population de l'étude

Pour Chaffi et al (2014) la population de l'étude constitue « l'ensemble sociologique de personnes auprès de qui l'on a mené nos investigations ». Autrement dit la population de l'étude représente ici les personnes auprès de qui notre étude est menée. Elle se décline en population mère, population accessible, et enfin population cible.

1.18.1. 3.3.1. Population mère

La population mère constitue l'ensemble de personnes partageant les mêmes caractéristiques et qui nous permet de mener notre étude. Dans le cadre de cette investigation il s'agit notamment des coordinateurs du centre socio-éducatif en charge des mineurs ; des assistants sociaux en charge des mineurs ; des gardiens de prison en charge des détenus mineurs ; des enseignants en situation d'incarcération ; des administrateurs de prison, enfin des ex-détenus mineurs.

1.18.2. 3.3.2. La population accessible

La population accessible de l'étude est celle auprès de qui l'enquête nous a été aisée d'une part, d'autre part la disponibilité des intervenants durant l'enquête. Dans notre étude la population accessible est constituée des assistants sociaux en charge des détenus mineurs ; des gardiens de prison en charge des mineurs ; les coordinateurs du centre socio-éducatif en charge des mineurs ; les ex-détenus mineurs, enfin les enseignants en situation d'incarcération. Autrement dit se sont ces personnes qui étaient en service et disponible au moment de l'enquête.

1.18.3. 3.3.3. La population cible de l'étude

La population cible est celle auprès de qui nous avons mené notre étude. Pour Chaffi et al (2014) « la population cible d'une étude est celle auprès de qui les résultats obtenus peuvent être étendu ». Ainsi notre population cible est entre autres : les ex-détenus mineurs ; les gardiens de prison chargés des mineurs (en service à la période de l'enquête) ; les enseignants prisonniers en situation d'incarcération ; les assistants sociaux responsable des

détenus mineurs ; enfin les coordinateurs socio-éducatifs du centre social qui s'occupent du quartier mineur.

1.19. 3.4. Critères d'inclusion et d'exclusion des participants

➤ Critères d'inclusion

Le premier critère d'inclusion que l'on a retenu a été l'implication directe des individus du service de l'administration pénitentiaire en charge de l'encadrement des mineurs détenus, l'implication dans le processus de l'éducation et dans le cadre de la réinsertion sociale. L'on a tenu également compte de l'ancienneté des acteurs impliqués dans le processus décrit plus haut. En raison de la complexité du processus d'éducation en milieu carcéral et de son caractère restreint, le critère d'âge défini était minimum 3 ans dans un des services socio-éducatifs et culturel de la prison centrale de Yaoundé. Enfin, les participants (le personnel de l'administration pénitentiaire, les assistants sociaux devaient disposer d'une plage horaire nécessaire à l'obtention des informations recherchées (45 minutes au moins à disposer pour les entretiens).

Pour ce qui est de l'inclusion des ex-détenus, le critère d'inclusion principale était le statut de ce dernier (récidiviste) afin d'obtenir plus d'informations sur leur encadrement éducatif durant la première incarcération et leurs expériences en matière de réinsertion sociale.

Le second critère d'inclusion défini a été la tranche d'âge entre 14 et 18 ans.

➤ Les critères d'exclusion

Le premier critère d'exclusion a été celui du personnel de l'administration pénitentiaire ainsi que les assistants sociaux moins expérimentés puisqu'une connaissance approfondie sur l'encadrement des détenus mineurs et leur réinsertion sociale nous a paru indispensable. Par la suite, nous avons exclu parmi les participants de l'administration pénitentiaire, tous ceux qui pour des raisons diverses ne pouvaient pas nous accorder du temps pour les entretiens. De même que ceux qui étaient en service dans une autre section d'encadrement autre que celui des mineurs détenus. Enfin, pour ce qui était de l'exclusion des ex-détenus, nous avons exclu les non récidivistes car n'étant pas en mesure de nous fournir d'amples informations sur leur encadrement éducatif et même sur la réinsertion sociale. Le dernier critère d'exclusion était celui des ex-détenus qui n'étaient plus mineurs.

1.20. 3.5. Technique d'échantillonnage et échantillon

D'entrée de jeu, l'échantillonnage est « une méthode scientifique donc le processus de sélection d'échantillon offre la probabilité égale à tous les individus de la population d'être choisis » Amin (2005). Autrement dit, l'échantillonnage est une technique qui nous a aidé à sélectionner les sujets auprès de qui nous avons collectées des données sur le terrain. Parmi Les deux techniques d'échantillonnages les plus utilisées nous avons privilégié en raison du type de recherche défini l'échantillonnage dite non probabiliste.

1.20.1. 3.5.1. Technique d'échantillonnage non probabiliste

La technique d'échantillonnage non probabiliste a consisté à sélectionner les participants en utilisant une méthode non chiffrée. Cette méthode tient compte notamment du choix raisonné et de boule de neige.

3.5.1.1. Technique d'échantillonnage à choix raisonné

La technique d'échantillonnage à choix raisonné a consisté à sélectionner : les gardiens de prisons en charge des mineurs, des coordinateurs du centre socio-éducatif en charge des détenus mineurs, des enseignants prisonniers en situation d'incarcération, les assistants sociaux en charge des détenus mineurs. En d'autres termes cette technique a servi à identifier la représentativité des personnes et des situations en fonction de leurs expériences de l'événement que l'on veut étudier (van Der Maren 1995, 392). Nous les avons choisis à dessein parce qu'ils sont susceptibles de mieux éclairer le phénomène que nous abordons. Cependant la sélection au sein des groupes s'est appuyée sur une connaissance suffisante des participants issus de la population cible. C'est ainsi que les choix des personnes ressources a été justifié en fonction de leurs connaissances sur les réalités que vivent les mineurs détenus à la prison centrale de Yaoundé.

3.5.1.2. La boule de neige

Est un système d'engrenage, elle a consisté à la construction d'une chaîne jusqu'à obtention du résultat. Nous nous sommes tout d'abord entretenu avec un premier ex-détenu, qui par la suite nous a renseigné sur le second et ce dernier à son tour nous a indiqué le dernier ex-détenu.

1.20.2. 3.5.2. Échantillon

L'échantillon est un ensemble d'individu extrait d'une population étudiée de manière à ce qu'il soit représentatif de la population mère pour l'objet de l'étude : Fortin, coté, (2005).

Pour ce qui est de notre étude, l'échantillon représente l'ensemble des individus accessibles et correspondant aux critères d'inclusion à l'étude préalablement définie.

Tableau1 : Récapitulatif de la population de l'étude

Population	Effectifs
Gardiens de prisons en charge des mineurs	03
Enseignants prisonniers	03
Assistants sociaux en charge de mineurs	02
Coordinateurs socio-éducatifs en charge des mineurs	02
Ex-détenus mineurs	3
TOTAL	13

1.21. 3.6. Instruments de collecte de donnée

Pour mener à bien notre étude, nous avons choisi d'utiliser comme instrument de collecte de données le guide d'entretien. Cependant pour Tsala (1992) « l'enquête est une investigation en milieu naturel (sur le terrain qui a pour but de comprendre un phénomène non provoqué choisi ». Alors, elle se fait sous plusieurs formes notamment par interview ou entretien.

1.21.1. 3.6.1. Présentation du guide d'entretien

La réalisation de ce travail a exigé la construction de deux guides d'entretien soit l'un destiné aux personnels administratifs pénitentiaires et l'autre aux ex-détenus mineurs.

3.6.1.1. Guide d'entretien administré aux personnels de l'Administration pénitentiaires

Les entretiens ont été réalisés dans divers lieux selon la disponibilité des participants à l'intérieur de la prison centrale de Yaoundé avec le personnel pénitentiaire et dans certains foyers en charge des jeunes en difficultés. C'est le cas du foyer de l'Arche de Noé avec les assistants sociaux. Ce guide d'entretien est composé d'une introduction qui plante le décor en ressortant le thème de recherche, les conditions de passation de l'entretien et la durée requise. Il est également question du consentement éclairé des différents interviewés. Concernant le corps du guide, il a été élaboré sur les thèmes et les sous-thèmes suivant les modalités et les indicateurs retenus pour l'étude. L'on est parti sur la base de cinq grands thèmes composés chacun de trois sous-thèmes dans le but de recueillir les informations et les points de vue chez les participants ciblés à dessein. À la fin du guide, une conclusion a été faite dans le but de

recueillir une potentielle information supplémentaire et de remercier les interviewés pour leur disponibilité.

Tableau 2 : récapitulatif des thèmes et sous-thèmes de ce guide d’entretien adressé aux personnels administratifs pénitentiaires

THEMES	SOUS-THEMES	QUESTIONS
Les pratiques d’enseignements	- Matériels didactiques - Pédagogie - Différenciation pédagogiques	
Dispositif infrastructurel	- Le confort du cadre du cadre d’enseignement - Sécurité - Hygiène	
Le profil des enseignants	- Expérience professionnelle - Atteintes des objectifs - Formation spécifique	
Activités culturelles et sportives	- Jeux ludiques - Exposition artistique - Ateliers d’écritures	
Perspectives de réinsertion sociale	- Prévention de la récidive - Suivi et accompagnement post-carcéral - Programmes spécialisés	

3.6.1.2. Guide d’entretien administré aux ex-détenus mineurs

Les entretiens avec les ex-détenus ont été réalisés au foyer de l’Arche de Noé. Ce guide d’entretien est constitué d’une introduction qui met en exergue le thème de recherche, les conditions de passation de l’entretien ainsi que la durée requise. Pour ce qui est du corps du guide, il a été constitué à base des thèmes et sous-thèmes suivants les modalités et les indicateurs retenus pour notre étude. Le guide détient cinq grands thèmes composés chacun de trois sous-thèmes afin de recueillir les informations auprès des personnes interviewées. Pour terminer, une conclusion a été faite dans le but de remercier chaque interviewées pour sa participation et sa disponibilité.

Tableau 3 : Récapitulatif des thèmes et sous-thèmes de ce guide d'entretien des ex-détenus

THEMES	SOUS-THEMES	QUESTION
Importance des pratiques d'enseignements en milieu carcéral	- Bilan des compétences acquises - Programme d'enseignement reçu - Impact des programmes sur la réinsertion	
Dispositif infrastructurel	- Excès d'interdits : sécurité carcérale - Confort pédagogique du cadre d'enseignement - Assainissement de l'espace d'enseignement	
Profil des enseignants	- Qualification des enseignants - Climat de la classe - Adéquation enseignement dispensés et besoins des détenus	
Activités culturelles et sportives	- Tenue des jeux ludiques - Formation artistique - Tenue des activités culturelles et sportives et réinsertion sociale	
Perspectives de réinsertion scolaire	- Difficultés et défis de réinsertion - La sous scolarisation des détenus	

1.21.2. 3.6.2. Passation de l'entretien

L'accès à la prison centre de Yaoundé devenu très difficile depuis la pandémie du covid, nous avons commencé par rencontrer le médecin de la prison centrale de Yaoundé qui nous a conseillé de faire une demande d'autorisation auprès du Délégué Régional de l'Administration pénitentiaire du Centre. Une semaine plus tard nous avons reçu l'autorisation du Délégué Régional nous donnant accès à la prison. Nous nous sommes retournés, vers le médecin de la prison puisque notre travail de recherche était mené sous sa supervision. N'étant pas en mesure de nous donner des informations nécessaires compte tenu du fait que notre thème de recherche ne cadrerait pas avec sa discipline, il nous a demandé d'aller rencontrer le CSDASCE. Dès notre entrée dans le site, nous nous sommes directement dirigés vers son bureau. Après avoir pris connaissance de notre autorisation d'accès à la prison qui portait également notre thème de recherche, il nous a suggéré de rencontrer le régisseur afin qu'il donne son accord, car effectivement notre thème de recherche cadrerait avec sa discipline. Ce même jour nous avons demandé à rencontrer le régisseur auprès de son secrétaire chose qui nous a été accordé le jour suivant. Après un échange avec monsieur le régisseur, il nous a remis un mot qui donnait son accord au CSDASCE de mettre à notre disposition tous les éléments permettant de bien mener notre recherche. Nous nous sommes donc, accordés avec le

CSDASCE sur la durée des entretiens qui était de 45minutes par personne interviewé et sur l'ordre de passage de chacun d'eux. Sur la base de notre calendrier de travail, nous avons effectivement commencé notre entretien avec les enseignants en situation d'incarcération. Ne disposant pas de bureau, notre entretien avec le personnel enseignant en situation d'incarcération s'est déroulé dans l'unique salle de cours de la prison. Ensuite, nous avons tenu l'entretien avec les gardiens de prison en charge des détenus mineurs. Quant à l'entretien avec les gardiens de prisons, cela s'est passé à l'air libre pour faute de bureau. Pour ce qui était de l'entretien avec le coordinateur socio-éducatif du quartier mineur cela a eu lieu dans son bureau tant dis que celui avec l'assistant social s'est déroulé au Foyer de l'Espérance, précisément dans l'un des pôles nommé Foyer de l'Arche de Noé.

Pour ce qui était des ex-détenus, ayant fait un stage au foyer de l'Arche de Noé, ma demande adressée auprès de la directrice du foyer a été vite prise en compte et directement grâce à ses contacts avec les familles de certains ex-détenus, elle a mis à notre disposition trois ex-détenus avec qui nous nous sommes convenus sur le lieu, l'ordre de passage et de la durée d'entretien qui était de 40 minutes par participants. L'entretien avec chaque ex-détenu s'est tenu dans différent lieu selon la disponibilité de chacun.

Tableau 4 : Récapitulatif des personnes interviewées

Population d'étude	Personnes interviewées
Gardiens de prison en charge des détenus mineurs	1/3
Enseignants prisonniers	1/3
Assistants sociaux en charge des détenus mineurs	1/2
Coordinateurs socio-éducatif en charge des détenus mineurs	1/2
Ex-détenus mineurs	3/3

1.22. 3.7. Outils d'analyses de données

L'analyse des données renvoie au traitement des informations collectées. L'entretien étant terminé, nous avons procédé à l'analyse des données qui s'est faite au travers de plusieurs outils d'analyses à savoir la transcription des données, codage des données, et enfin la présentation de la grille d'analyse.

➤ Transcription des données

Le téléphone portable n'étant pas autorisé à la prison Centrale de Yaoundé, nous avons recueilli toutes les informations fournies par les différents interviewés durant nos entretiens à l'aide d'un bloc note. Une fois l'entretien terminé, nous avons dès notre arrivée à la maison procédé à la transcription des verbatims afin de rendre les informations plus lisibles et compréhensibles, ainsi que pour éviter la répétition des mots.

➤ Codage des données

Cette étape a eu lieu juste après que nous ayons collecté les données auprès des personnes ressources afin de transcrire les verbatims. Donc avant de rapporter les données nous avons tout d'abord procédé à la codification des informations reçues dans le but de faciliter la compréhension.

Tableau 5 : Présentation de la grille d'analyse

Thèmes	Sous-thèmes/Items	Indicateurs	Contenus du discours	Codage	Décision	Fréquence	Résultats
				↑	+	% positif	
					(positif)		

1.22.1. 3.7.1. Analyse de contenu

L'analyse de contenu ou encore l'analyse des données qualitatives s'est faite à partir des informations recueillis à l'aide d'un bloc note. D'après Bardin (1986) l'analyse de contenu est un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » extrêmement diversifiés et fondés sur la déduction ainsi que l'inférence. Il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et d'autre part, la fécondité de la subjectivité.

L'analyse des données est généralement définie comme un ensemble permettant de transcrire tout contenu de communication et l'interpréter. En effet, il y'a pas de plan précis en analyse de contenu, tout dépend de l'objectif du chercheur et de ce qu'il veut démontrer. Pour (Mucchielli,2009) l'analyse de contenu est la technique la plus répandue pour étudier les interviews ou les observations qualitatives. Elle consiste à retranscrire les données qualitatives, à se donner une grille d'analyse à coder les informations recueillis et à les traiter. L'analyse de contenu est également l'une des méthodes qualitatives utilisées en sciences sociales et humaines. Elle consiste en une « *analyse fréquentielle du contenu d'une communication ou d'un message afin de déterminer les conditions de production ou la nature du producteur* »(Fonkeng,etal.,2014 :159).C'est aussi selon Paillé, (1994), une technique permettant « *d'identifier puis comparer les occurrences d'un ensemble d'unités de sens préalablement établi* ».Compte tenu de la pluralité des types d'analyse de contenu, nous avons dans cette étude choisi l'analyse thématique.

Selon (Fonkeng el al.,2014), l'analyse thématique est l'une des méthodes les plus anciennes et les plus utilisées en sciences sociales. Elle consiste à décrire les déclarations faites par les personnes interrogées, puis à les diviser en thèmes et en sous-thèmes. Dans le cas présent, la division s'articule autour des différents thèmes et sous-thèmes figurant dans notre guide d'entretien. Nous analyserons les liens entre les déclarations faites par le personnel pénitentiaire et par les ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé qui ont participé à cette étude. La description sera donnée dans le tableau à plusieurs entrées, comprenant le répondant, les thèmes et les sous-thèmes, le contenu et les liens entre eux.

L'analyse thématique a été privilégiée dans cette recherche car elle permet de coder et classer de manière systématique les différents thèmes d'un entretien afin de comprendre le sens qui en découle. Elle offre des mécanismes pour mieux analyser et interpréter les valeurs

personnelles des participants, leurs émotions et leurs perceptions d'un phénomène donné (présupposé, 2013). Cette partie a été remplie immédiatement après l'entretien.

1.23. 3.8. Opérationnalisation des variables

Notre travail s'articule autour de deux variables, notamment la variable indépendante et la variable dépendante.

1.23.1. 3.8.1. Variable indépendante

La variable indépendante encore appelée variable cause de notre thème est : dispositif éducatif en milieu carcéral. Cette variable s'observe à travers 4 modalités notamment, les activités culturelles et sportives, le profil des enseignants, les pratiques d'enseignements, enfin le dispositif infrastructurel. Chacune de ses modalités de la variable indépendante s'identifie à travers les indicateurs à savoir : les pratiques d'enseignements comme indicateurs nous avons : matériels didactiques, la pédagogie, différenciation pédagogique, ensuite le dispositif infrastructurel a pour indicateurs : le confort du cadre d'enseignement, la sécurité, l'hygiène, le profil des enseignants quant à lui à comme indicateurs : expérience professionnelle, atteintes des objectifs, formation spécifique et enfin les activités culturelles et sportives ont pour indicateurs : les jeux ludiques, exposition artistique, atelier d'écriture.

➤ Modalité 1 : Les pratiques d'enseignements

- Matériels didactiques
- Pédagogie
- Différenciation pédagogique

➤ Modalité 2 : Le dispositif infrastructurel

- Le confort du cadre d'enseignement
- Sécurité
- Hygiène

➤ Modalité 3 : Le profil des enseignants

- Expérience professionnelle
- Atteinte des objectifs
- Formation spécifique

➤ Modalité 4 : Activités culturelles et sportives

- Les jeux ludiques
- Exposition artistique
- Ateliers d'écritures

Tableau 6 : Récapitulatif de l'opérationnalisation de la variable indépendante(VI)

No	Modalités	Indicateurs
1	Les pratiques d'enseignements	- Matériels didactiques - Pédagogie - Différenciation pédagogique
2	Le dispositif infrastructurel	- Le confort du cadre d'enseignement - Sécurité - L'hygiène
3	Le profil des enseignants	- Expériences professionnelles - L'atteinte des objectifs - Formation spécifique
4	Les activités sportives et culturelles	- Jeux ludiques - Exposition artistique - Ateliers d'écritures

1.23.2. 3.8.2. Variable dépendante

La variable dépendante, encore appelée variable à effet de notre sujet est la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs.

La réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs peut s'observer à travers les perspectives de réinsertion telles que la prévention, le suivi et les programmes spécialisés

Tableau 7 : donnée synoptique de l'étude

Hypothèse générale	Hypothèses de recherche	Modalités de la variable indépendante(VI)	Indicateurs	Variable dépendante (VD)	Indicateurs	Instrument de collecte de donnée	Outils d'analyses
L'implémentation effective du dispositif éducatif influence la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé	Les pratiques d'enseignements favorisent la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé	Les pratiques d'enseignements	- Matériels didactiques - Pédagogie - Différenciation pédagogique	Réinsertion sociale des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé	- Prévention de la récidive - Suivi et accompagnement - Post-carcéral - Programmes spécialisés	Le guide d'entretien	Analyse de contenu
	Le dispositif Infrastructuel adéquat Favorise la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé	Le dispositif Infrastructuel	- Le confort du cadre d'enseignement - Sécurité - L'hygiène				
	L'intervention des enseignants spécialisés favorise la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé	Le profil des enseignants	- Expérience professionnelle - Atteintes des objectifs - Formation spécifique				
	La tenue effective des activités culturelles et sportives contribue à la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé	Les activités culturelles et sportives	- Les jeux ludiques - Exposition artistique - Ateliers d'écritures				

Arrivé au terme de ce troisième chapitre intitulé méthodologie de l'étude, il était question pour nous de démontrer la procédure de réalisation de notre travail. De ce fait nous avons premièrement ressorti le type de l'étude. Notre étude était de type descriptif corrélationnel, tout simplement parce qu'il existe un lien entre le dispositif éducatif en milieu carcéral et la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs. Quant au devis de recherche il a été de type qualitatif, deux sites ont été retenus il s'agit de la prison centrale de Yaoundé et du Foyer de l'Arche de Noé. Concernant la technique d'échantillonnage, celle qui a retenu notre attention parmi les deux techniques existantes était celle dites non probabiliste. Elle a consisté à sélectionner les participants en utilisant une méthode non chiffrée telles que le choix raisonné et la boule de neige. Pour terminer l'instrument de collecte de donnée que nous avons sollicité pour la réalisation de ce travail de recherche a été le guide d'entretien, l'un administré aux personnels administratifs pénitentiaires et l'autre aux ex-détenus mineurs.

CHAPITRE 4

ANALYSE DES DONNÉES DESCRIPTIVES ET DE CONTENU

Le chapitre précédent portait sur la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude. Le présent chapitre quant à lui présente et analyse les résultats obtenus après enquête de terrain auprès des participants stratifiés. Il est ainsi question de la présentation descriptive des données selon les strates prédéfinies puis l'analyse de contenu suivant ces strates et enfin de la synthèse des résultats.

1.24. 4.1. Présentation des données descriptives

Il est question dans cette sous partie de présenter les participants de cet entretien en ressortant sommairement le profil suivant les critères d'inclusion précédemment définis. Ensuite une synthèse des résultats descriptifs des retranscriptions sera présentée.

1.24.1. 4.1.1. Profil du personnel de l'Administration pénitentiaire

Nos entretiens ont été effectués auprès de quatre personnels pénitentiaires de la prison centrale de Yaoundé.

4.1.1.1. Le premier interviewé « Papa Ngoa'a »

Il est marié et est actuellement enseignant et directeur d'école en situation d'incarcération.

4.1.1.2. Le second interviewé « monsieur Benjamin »

Célibataire et gardien de prison, il est actuellement en service à la prison centrale de Yaoundé au quartier mineur. Il est en charge de la sécurité et de la discipline des détenus mineurs.

4.1.1.3. Le troisième interviewé « Madame Louisa »

Elle est mariée et assure les fonctions d'intendante principale des prisons au quartier mineur. Elle s'occupe des opérations du quartier mineur et travaille en étroite collaboration avec les éducateurs, les assistants sociaux, et les personnels de santé pour le suivi et la préparation à la réinsertion des détenus mineurs.

4.1.1.4 Le quatrième interviewé « Madame Henriette »,

Elle est mariée et est directrice du « Foyer de l'Arche de Noé », un des pôles du centre social du « Foyer de l'Espérance ». Elle travaille en synergie avec la prison centrale de Yaoundé afin de donner une nouvelle chance aux détenus mineurs de devenir des personnes intègres.

1.24.2. 4.1.2. Vignette des ex-détenus mineurs

L'entretien avec les ex-détenus mineurs a nécessité l'élaboration d'une vignette portant sur leurs récits de vie avant, pendant et après l'incarcération afin de prolonger davantage dans leurs univers, leurs perceptions du milieu carcéral mais davantage leurs points de vue relatifs à l'encadrement éducatif. Il est donc question de présenter les ex-détenus au cas par cas.

4.1.2.1. L'ex-détenu X

Agé de 17 ans au moment de l'enquête, a été détenu pour la première fois à l'âge de 13ans pour vol en coaction pour ce qui est du premier mobile. Quant au second mobile d'incarcération, de sexe masculin, il est accusé d'abus de confiance répétée, il est donc récidiviste libéré il y a un an.

Pour ce qui est de l'appui social, X a reçu une fois un appui vestimentaire et au moins deux fois un appui alimentaire en provenance de la Direction Régionale des Affaires Sociales de l'UNICEF. Dans la même veine, il a reçu au moins une fois un accompagnement médical puis administré un traitement selon la maladie diagnostiquée. Etant inscrit dans le centre socioculturel et éducatif, il a bénéficié des enseignements bien qu'irréguliers. Pour son expérience carcérale, il affirme :« *ma première nuit en détention était un véritable cauchemar. Je pensais être aux enfers peu après je me suis fait des connaissances* ».

L'ex-détenu X est le premier né d'une famille de cinq enfants et vit avec ses cousins dans un quartier de la ville Yaoundé. Au moment de l'incarcération, il n'avait pas achevé le cycle primaire pour des raisons financières. Ce faisant, il s'est lancé dans l'apprentissage de la menuiserie dans un atelier de la place où il fera un abus de confiance puis vol. Sauf qu'après sa sortie il y'a un an, ses possibilités de réinsertion dans l'atelier de menuiserie se sont amoindries. Il passe des jours parfois à observer ceux qui y travaillent avec espoir de gagner à nouveau la confiance. Sans ressources financières, il est hébergé par un oncle qui lui accorde juste l'espace pour passer la nuit le reste de temps, il se doit de trouver un gagne-pain.

Il pense que le fait de côtoyer ces individus présentes des gros risques de récidive, dans le sens où certains n'ont pas rompu totalement avec la consommation des stupéfiants d'une part. D'autre part, l'absence d'emploi les pousse à exercer certains métiers ponctuels notamment aide-maçon, chargeurs quand cela se présente.

4.1.2.2. L'ex-détenu A

Le deuxième entretien que nous avons eu s'est déroulé au marché Mokolo sis à Yaoundé avec Yousouf. Incarcéré pour vol aggravé en coaction à l'âge de 15 ans pour une durée d'incarcération de 3 ans et 6 mois, il a été libéré il y a 1 an seulement. Cet ex-détenu vit en communauté en attendant de se trouver un logement plus confortable. Il est non récidiviste au moment de l'enquête mais présente au regard des activités qu'il mène des signes de récidivisme future en raison de sa forte implication dans les groupes peu commodes. Son niveau d'éducation est l'enseignement primaire.

En raison de multiples actes de délinquance, il n'a pas pu achever le cycle primaire et a appris la mécanique auprès de son oncle plus âgé que lui dans un atelier local. Cependant, il a été incarcéré pour vol en coaction et, à sa libération il y a un an, ses chances de retourner à l'atelier ont été réduites. Il passe désormais ses journées à observer les travailleurs, dans l'espoir de regagner leur confiance. Sans ressources financières, il compte sur ses parents pour l'héberger temporairement la nuit, mais le reste du temps, il doit trouver un moyen de subvenir à ses besoins.

Le cas A maintien des contacts avec certains de ses anciens amis de prison, qui sont devenus ses "amis des moments difficiles", mais il reconnaît que ces relations peuvent entraîner un risque élevé de récidive en raison de la consommation de drogue de certains d'entre eux. Le manque d'emploi entraîne des difficultés financières pour l'ex-détenu, qui est contraint d'accepter des petits boulots temporaires, tels que des aides à la construction ou des laveurs de voitures, « apacheurs » dans les marchés de la place. *« Par exemple depuis le mois passé je suis laveur dans une laverie à côté »,* affirme-t-il. Après sa libération, il n'a bénéficié d'aucun suivi post-carcéral ni d'aide financière des services sociaux, ce qui l'a laissé sans ressources pour couvrir ses frais de transport et acheter des produits de première nécessité après avoir tout perdu pendant son incarcération. Heureusement, dit-il, *« d'autres anciens détenus rencontrés à sa sortie de prison m'ont accueilli et m'ont proposé des petits emplois pour le moment ».*

Pour son cas, il n'a pas bénéficié d'une formation en milieu carcéral encore moins d'une continuité éducative. N'ayant pas achevé le cycle primaire au moment de son incarcération, l'ex-détenu redoute un retour à l'école en raison de son âge, le regard des autres mais aussi de l'effritement de ses liens sociaux avec sa famille d'une part, et avec ses amis

d'enfance d'autre part. Par contre, il dit avoir participé aux activités culturelles et sportives qui constituent une forte distraction pour les détenus.

4.1.2.3. L'ex-détenu Y

Le dernier entretien s'est déroulé avec Rostand exactement au mois d'Octobre 2024 au quartier dit Obili. De sexe masculin, il a été incarcéré à l'âge de 14 ans pour vol aggravé et a purgé une peine de 3 ans. A sa libération, il est accueilli par sa famille résidant dans le quartier mentionné plus haut. Il vit dans une famille monogamique de six enfants donc il est le benjamin. Son niveau d'étude énoncé par lui-même est le début du second cycle de l'enseignement secondaire général. Il compte par ailleurs poursuivre ses études une fois que l'occasion se présentera.

Au moment de son incarcération, il avait terminé l'école primaire et commencé l'école secondaire. Pendant cette période, il s'est mis à la maçonnerie avec un voisin et ami de la famille et a travaillé sur différents chantiers. Mais après sa libération, il y a un an, il a perdu sa place dans le groupe, et n'arrive pas à réintégrer le groupe facilement. Sans ressources de base, il est logé dans un appartement avec un de ses amis d'enfance, le temps de pouvoir voler de ses propres ailes dit-il. *« Je cherche à trouver ma propre chambre pour mieux m'épanouir ».*

Sur le plan social, l'attitude de mes proches et voisins à mon égard a beaucoup changé dit-il. *« J'ai visiblement perdu le contact avec mes anciens amis, dont certains ont terminé leurs études secondaires et exercent certains métiers plus nobles ».* *« Par conséquent, il n'est plus facile de maintenir des relations entre eux et moi. Au sein de la famille, c'est presque la même chose : le lien familial diminue considérablement. À leurs yeux, vous êtes devenu une autre personne, abîmée physiologiquement et psychologiquement par la durée de votre incarcération ».*

Durant sa période d'incarcération, il était inscrit au centre socioéducatif de la prison centrale de Yaoundé où de temps en temps, il suivait des enseignements ordinaires. Ces enseignements selon lui étaient périodiques et incombaient essentiellement au coordonnateur chargé de l'encadrement des mineurs. Pour ce qui est des activités sportives et culturelles, lors des fêtes de fin d'années il était souvent organisé ce genre d'évènement question, de distraire ou encore d'offrir des dons à certains détenus.

1.24.3. 4.1.3. Synthèse de l'analyse descriptive des verbatims

Thèmes	Sous-thèmes/Items	Indicateurs	Contenus du discours	Codage	Décision	Fréquence	Résultats
Activités culturelles et sportives	les jeux ludiques	Types de jeux	Les jeux de divertissement pratiqués par les détenus mineurs sont le football, volley-ball à côté de cela il y'a des championnats organisés par le Foyer de l'Espérance en synergie avec l'administration pénitentiaire. Pendant cette période ils pratiquent les jeux de société comme le songo, le damier. Le but de ces activités est l'épanouissement des détenus mineurs, l'éveil de leur esprit et la préparation à la réinsertion ; réduire l'oisiveté, le taux de violence, rendre favorable la période de détention, créer une atmosphère favorable à la préparation à la réinsertion, renforcer les liens de sociabilité entre les détenus	↑	+ (positif)	% positif	Le milieu carcéral en synergie avec certains organismes et associations organisent des activités de divertissements à l'endroit des détenus afin de renforcer le processus de socialisation intra et extra muros. Ces activités résumées en jeux portent sur le football, le volley-ball qui sont les plus fréquents. L'accès à ces activités ou jeux dépendent fortement de la volonté de l'administration pénitentiaire.
	exposition artistique	Présentation	Comme exposition artistique nous avons : le tissage de sac, la musique				La prison centrale de Yaoundé met en place des expositions artistiques à l'endroit des détenus mineurs afin d'éveiller l'esprit et favoriser leurs réinsertions. Ces expositions artistiques sont entre autres, la musique, le tissage de sacs.

	atelier d'écriture		qui est inexistant pour le moment				En ce qui concerne l'atelier d'écriture, le résultat indique qu'il est non opérationnel à la prison centrale de Yaoundé. Pourtant il représenterait un outil important dans le processus de préparation à la réinsertion sociale des détenus mineurs
--	--------------------	--	-----------------------------------	--	--	--	--

Le profil des enseignants	Expérience professionnelle	Compétence et aptitude	Nous recrutons tout d'abord les enseignants prisonniers à partir de leurs expériences dans le métier, des personnes qui exerçaient ce métier à l'extérieur et ayant des qualifications, les détenus ayant un cursus scolaire élevés aussi sont admis et encadrés plus tard par les détenus les plus expérimentés dans le domaine				L'administration pénitentiaire de la prison centrale de Yaoundé pour le recrutement des enseignants a défini les critères très sélectifs pour l'encadrement des détenus mineurs. Ces critères tournent autour de la qualification professionnelle, le niveau scolaire élevé, une expérience dans le domaine de l'enseignement qui ont semblé pertinent. Or compte tenu des conditions de détention précaire du milieu carcéral, les enseignants devraient disposés des aptitudes en matière d'éducation spécialisé et en intervention en situation de vulnérabilité
	atteintes des objectifs	Résultats attendus	Jusqu'ici les objectifs ont toujours été atteint tant sur le plan des résultats académique que sur la réinsertion sociale de ces détenus mineurs car l'expérience à montrer que les détenus mineurs qui s'appliquent à l'école soit dans une formation				Pour ce qui est des résultats jusqu'ici les données ont été positives sur le plan académique. La prison centrale de Yaoundé a enregistré un taux de réussite qui s'estimerait à un pourcentage de 80%. Aussi, il semble au regard des dits résultats que la participation aux activités éducatives en milieu carcéral contribuerait à la réduction du taux de récidive.

			quelconque récidivent difficilement au contraire ils parviennent à se réinsérer dans la société				
	Formation spécifique	Spécialisation	Les enseignants prisonniers sont pris en charge par le les inspecteurs régionaux, qui leurs font de remarques et par la suite leurs donnent les consignes à suivre				Dans le souci de rendre plus performant les enseignants de la prison centrale de Yaoundé, les inspecteurs régionaux assurent le suivi continu des enseignant dans le but de leurs donner les aptitudes à tenir pour l'encadrement des mineurs détenus.

Les pratiques d'enseignements	matériels didactique	Manuel scolaire	Tout le matériel didactique est fourni par le Foyer de l'Espérance en synergie avec l'administration pénitentiaire mais cela n'est pas toujours assez car les détenus mineurs rencontre toujours des problèmes soit le cahier est fini pas moyen de remplacer, soit se sont les stylos ou les craies qui sont introuvable. Les bibliothèques ne sont pas à jour, les livres sont difficilement au programme				La prison centrale de Yaoundé bien que soutenu par certains centres sociaux en ce concerne le manuel scolaire, les détenus mineurs éprouvent toujours des difficultés dans ce domaine. Ces difficultés qui s'érigent en insuffisance de matériel ou en inadéquation aux besoins des mineurs détenus.
	Pédagogie	L'approche	La pédagogie est la même que celle adopté sur le plan national, l'approche adopté est celle par compétence Les enfants sont évalués question de tester leur niveau et les bulletins de notes sont remis chaque fin de trimestre Quant à la discipline				L'approche pédagogique privilégié en milieu carcéral semble être celle en vigueur dans le système éducatif Camerounais, l'approche par compétences(APC) ceci se traduit par le mode d'évaluation trimestriel fait aux détenus mineurs.

			elle est assouplie car elle tient compte de la situation des mineurs détenus				
	Différenciation pédagogique	L'approche contextuelle	Les contenus des cours prennent en compte le niveau de chaque détenu mineur ; les enseignants créent de l'atmosphère agréable à tous les détenus mineurs en créant des groupe d'étude constitués de tous les niveaux afin de réduire les écarts de réussite entre les mineurs et favoriser un environnement d'apprentissage inclusif. A côté un système très rude. Le cycle primaire dure trois ans et le cycle secondaire quant à lui dure quatre ans				Compte tenu du milieu dans lequel la pédagogie est exercée, les enseignants essayent de l'adapter au besoin des mineurs, en créant des méthodes d'enseignement favorable à tous. Dans le but d'avoir des résultats cohérents et réduire l'échec scolaire. Au regard des résultats le milieu pénitentiaire a un système très rude notamment trois ans pour le cycle primaire et quatre ans pour le cycle secondaire. La durée normale d'un cursus primaire (6ans) et d'un cursus secondaire (7ans) n'est pas respectée dans ce milieu. Or le cursus secondaire qui dure 7ans à l'extérieur de la prison admet un taux d'échec considérable.

Dispositif infrastructurel	le confort du cadre d'enseignement	Qualité du dispositif	Une salle est disponible à l'enseignement, elle regroupe tous les				En ce qui concerne les infrastructures, la prison centrale de Yaoundé dispose d'une seule salle a multiple fonction notamment salle de cours, salle de TD, salle de liturgie. On note également une
----------------------------	------------------------------------	-----------------------	---	--	--	--	---

			niveaux notamment le primaire et le secondaire Manque de tables bancs tous les mineurs détenus se partagent 5 tables bancs Le matériel de formation défectueux				indisponibilité des tables bancs, ainsi qu'un matériel défectueux à la formation professionnelle. Ces difficultés peuvent représenter un frein dans l'enseignement et entravé la préparation à la réinsertion des mineurs détenus
	Sécurité	Tranquillité	En tant que gardien de prison en charge des mineurs nous assurons totalement leur sécurité				Pour ce qui est de la sécurité en milieu carcéral l'administration dispose d'un dispositif efficace et soutenu. D'ailleurs c'est l'un des objectifs les plus soutenu et encadrer par un ensemble de norme et règles.
	Hygiène	Propreté	L'hygiène de la salle de cours et de ses alentours est impeccable car cela est pris en charge par les détenus mineurs, ils s'occupent de la propreté des lieux deux fois par jour				En ce concerne l'hygiène en milieu carcérale le résultat indique que des efforts semblent être consentis au maintien de la propreté dans les espaces commun et récréatif
perspectives de réinsertion scolaire	prévention de la récidive	Programmes mis sur pieds	Pour prévenir la récidive les programmes sont mis en place telles que la formation professionnelle qui repose sur les ateliers telles que tissage des				Plusieurs programmes sont mis en œuvre en milieu carcéral à l'effet de contribuer à la sortie des détenus mineurs et éviter la récidive ces programmes comprennent des formations professionnelles, ainsi que des programmes éducatifs

			sacs, broderie, informatique Ainsi que les programmes d'éducation académique				
	suivi et accompagnement post-carcéral	Outils de réinsertion	Le suivi et l'accompagnement post-carcéral n'est pas encore officiel mais néanmoins quand un mineur détenu sort soit il retourne en famille soit il est accueilli au Foyer de l'Espérance et aussi grâce au contact de famille de ce dernier nous essayons de prendre la nouvelle question de savoir comment est-ce que les choses avancent				La préparation à la sortie devrait être un processus continu avant et après la libération. Par ailleurs si suivi post carcéral il y'a, il est proposé et défini par certains organismes et association notamment le Foyer de l'expérience ainsi que le personnel administratif.
	Programme spécialisé	Contenu spécialisé	Pour l'un L'administration organise des séances de causeries avec les détenus mineurs chaque fin d'année question de savoir de manière individuelle ce				Pour faciliter la préparation à la réinsertion des mineurs L'administration pénitentiaire a défini des méthodes d'encadrement qui mets l'accent sur leurs besoins spécifiques afin de faciliter leur réintégration sociale. Or l'encadrement des détenus tient compte d'un ensemble de paramètres extrinsèque et davantage intrinsèque en raison de la transformation de l'estime de soi

			que chacun veut faire afin de rapporter cela à la hiérarchie pour des éventuelles solutions. Pour d'autres le milieu pénitentiaire ne dispose pas de programmes spécialisés, du moins ce n'est pas encore opérationnels				et personnalité des détenus. Il est donc important de définir les dispositifs d'accompagnement psychologique
--	--	--	---	--	--	--	--

1.25. 4.2. Analyse de contenu thématique

La transcription des éléments du discours a permis de générer des verbatims qui ont ensuite fait l'objet d'une analyse thématique de contenu. Cette analyse a pris en compte les thèmes et sous-thèmes relatifs aux activités culturelles et sportives, à l'intégration des enseignants qualifiés, aux pratiques d'enseignements, aux dispositifs infrastructurels en faveur de la réinsertion sociale des détenus mineurs qui représente un défi important pour le système éducatif camerounais. Chacun de ces thèmes est ponctué de sous-thèmes qui ont également fait l'objet d'une analyse. Les résultats de cette analyse sont présentés ci-dessous.

1.25.1. 4.2.1. Résultats d'analyse relatifs aux personnels de l'Administration Pénitentiaire

Cette sous-section porte sur les résultats d'analyse relatifs aux personnels de l'administration pénitentiaire.

4.2.1.1. Les pratiques d'enseignements en milieu carcéral

Les règlements régissant l'enseignement dans les prisons (EMP) stipulent que le droit à l'éducation est un droit fondamental qui doit être exercé de la même manière pour les personnes privées de liberté que pour tout autre citoyen. « *Le ministère de la justice affirme que l'éducation dans les prisons fait partie d'une stratégie globale d'apprentissage tout au long de la vie et de préparation à la réinsertion des détenus* », indique le rapport DAPEN (2021). Cela nécessite la mise à disposition des matériels pédagogiques appropriés et la mise en œuvre d'approches pédagogiques clairement définies.

- **Matériels didactiques**

Malgré le soutien des centres sociaux en matière de manuels scolaires, les détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé au Cameroun sont toujours confrontés à des défis dans ce domaine. Ces défis découlent soit d'un manque de matériel, soit du fait que le matériel disponible n'est pas adapté aux besoins des détenus mineurs. Dans cette veine, l'interviewé IEP affirme qu'« *Il y'a beaucoup de difficultés liées aux matériels didactiques puisque cette lourde tâche repose entièrement sur le Foyer de l'Espérance qui depuis des années subventionne l'école en fournitures scolaires, c'est-à-dire il met à la disposition des détenus mineurs les cahiers, les stylos à Bic, les crayons, les craies, les calculatrices. Pour ce qui est des livres au programme, n'étant pas capable d'offrir à chaque détenu mineur tous les livres, ils se rassurent d'avoir dans la bibliothèque à moins un livre au programme selon la discipline* ». Malgré un soutien extérieur, la prison ne dispose pas des ressources nécessaires pour fournir des manuels à ces jeunes détenus. Par conséquent, les possibilités d'éducation et l'accès au matériel pédagogique pour les mineurs sont très limités. Cette question souligne

l'importance de répondre aux besoins éducatifs spécifiques des jeunes détenus et de veiller à ce que des ressources appropriées leur soient fournies afin de soutenir leur apprentissage et leur réadaptation au sein du système pénitentiaire.

- **Approche pédagogique en vigueur**

L'approche pédagogique privilégiée dans les prisons, d'après les résultats des entretiens menés, semble s'arrimer au système éducatif camerounais. Cette approche pédagogique, connue sous le nom de l'approche par compétence (l'APC), se caractérise par le mode d'évaluation trimestrielle pour les jeunes détenus. Les conditions spécifiques de la prison, telles que le manque de d'enseignants qualifiés et le matériel inadéquat, contribuent à l'environnement unique de l'enseignement. Malgré ces difficultés, l'approche privilégiée semble refléter le système éducatif en dehors de la prison. « *La pédagogie est la même que celle appliquée à l'extérieur : l'approche par compétence. Car, les détenus mineurs sont évalués, question de tester leurs niveaux et chaque fin de trimestre, qui sont d'ailleurs trois, les mineurs reçoivent leurs bulletins de notes* » (IEP et IPA).

- **Différenciation pédagogique**

Compte tenu des conditions difficiles dans lesquelles la pédagogie est pratiquée, l'administration, en collaboration avec le Foyer de l'Espérance, a mis en œuvre des stratégies visant à encourager les mineurs détenus à s'engager plus activement dans les activités éducatives. Cette approche vise à obtenir des résultats cohérents et à réduire l'incidence de l'échec scolaire. L'environnement pénitentiaire représente un défi important en termes de résultats scolaires. Le programme d'études primaires, qui dure généralement six ans, et le programme d'études secondaires, qui dure sept ans, ne sont pas toujours respectés dans cet environnement. Dans la pratique, l'école primaire est achevée en trois ans et l'école secondaire en quatre ans. Le cursus secondaire qui se déroule en sept ans, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, enregistre un taux considérable d'échec scolaire. Ceci est particulièrement évident dans le cas du cursus secondaire en milieu carcéral, qui se déroule en quatre ans.

En raison de ces conditions, les programmes d'éducation accéléré aux primaires et secondaires. Les enseignants s'efforcent donc d'adapter leurs méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins des élèves et développent des approches pédagogiques favorables à tous les apprenants. L'objectif est d'obtenir des résultats cohérents malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans cet environnement. Le résultat souligne également que l'achèvement des études secondaires en sept ans est associé à un taux d'échec élevé, ce qui rend d'autant

plus important de mettre en place des stratégies pour soutenir les mineurs détenus dans leur parcours éducatif. C'est ainsi que selon IPA, *« Pour amener les mineurs à s'intéresser à l'étude, l'administration en synergie avec la Foyer de l'Espérance ont mis en place des moyens permettant de motiver les détenus mineurs à savoir l'instauration de petit déjeuner chaque matin aux détenus mineurs »*

4.2.1.2. Dispositif infrastructurel

Le thème portant sur les dispositifs infrastructurels est subdivisé en trois sous-thèmes, notamment le confort du cadre d'enseignement, la sécurité et l'assainissement comme déterminants de la santé scolaire. Les résultats de terrain sont analysés ainsi qu'il suit :

- **Confort pédagogique du cadre d'enseignement**

Les conditions d'incarcération dans les prisons rendent difficile la mise en place d'un enseignement efficace. La prison centrale de Yaoundé, par exemple, dispose d'infrastructures limitées, dont une seule salle polyvalente qui sert de salle de cours, de salle de classe et de salle de liturgie. La prison manque également de tables et de bancs appropriés et dispose d'un équipement de formation professionnelle défectueux. Ces limitations des installations peuvent grandement entraver l'enseignement et empêcher la préparation des jeunes détenus à la réinsertion. L'assistance respiratoire nécessaire pour mener à bien les pratiques d'enseignement met encore plus en évidence les difficultés rencontrées dans l'environnement carcéral. L'ensemble de ces facteurs contribue à un environnement moins propice à l'éducation dans les prisons, rendant plus difficiles l'enseignement efficace et le soutien à la réinsertion des personnes incarcérées. Ceci se traduit dans les propos de l'interviewé IEP à savoir qu'*« en ce qui concerne les infrastructures, la prison centrale de Yaoundé dispose d'une seule salle à multiples fonction. Notamment, la salle de cours, salle de TD, salle de liturgie. On note aussi une indisponibilité des tables bancs ainsi qu'un matériel défectueux de formation professionnelle »*. Cette insuffisance serait susceptible d'entraver la réinsertion des détenus mineurs en proie à la récidive.

- **Sécurité en milieu carcéral**

L'environnement carcéral est axé sur le maintien de la sécurité, avec des règles et des sanctions en place pour soutenir cet objectif. L'administration a mis en place un système complet pour donner la priorité à la sécurité de la prison, en veillant à ce qu'elle reste une préoccupation majeure. L'accent mis sur la sécurité est évident à travers l'abondance des règles et des sanctions appliquées dans l'environnement carcéral. L'administration a mis en

place un système efficace et durable pour maintenir la sécurité, en en faisant l'un de ses principaux objectifs. Cet objectif est soutenu par un cadre de normes et de règles qui sont en place pour maintenir l'ordre. Dans l'ensemble, la sécurité est un objectif central et largement soutenu au sein de l'environnement carcéral, et l'administration a mis en place un système efficace pour l'atteindre et la maintenir. Dans ce sens, IGP affirme que *« pour ce qui est de la sécurité en milieu carcéral, l'administration dispose d'un dispositif efficace et soutenu. D'ailleurs, c'est l'un des objectifs les plus soutenus et encadrer par un ensemble de norme et règles »*.

- **Assainissement de l'espace d'enseignement**

L'enseignement dans les prisons est essentiel pour la réhabilitation des détenus, mais il s'agit d'un défi important qui doit être relevé. L'infrastructure délabrée de la prison centrale de Yaoundé rend difficile la recherche d'espaces appropriés pour les activités éducatives. Les efforts pour maintenir la propreté dans les zones communes et récréatives de la prison sont évidents. Ceci indique une certaine attention portée à l'hygiène. Cependant, il est nécessaire d'améliorer l'assainissement, car les ressources et les priorités allouées semblent insuffisantes. L'accent semble être mis sur d'autres domaines plutôt que sur l'investissement dans des mesures d'hygiène appropriées. Dans l'ensemble, bien que des efforts soient faits pour améliorer l'hygiène dans les prisons, il convient d'accorder plus d'attention et de ressources à la création d'un environnement propice à l'éducation et au maintien d'un assainissement adéquat. Aussi, *« on peut observer qu'en matière d'assainissement en milieu carcéral, des efforts semblent être consentis au maintien de la propreté dans les espaces commun et récréatif même si cela nécessite à priori des réajustements. Or, les moyens et les ressources alloués semblent insuffisant et dont les prioritaires seraient ailleurs »*. (IPA).

4.2.1.3. Le profil des enseignants

L'engagement en faveur de l'éducation pour tous et relative à l'enseignement en milieu pénitentiaire (EMP), souligne que *« le droit à l'éducation constitue un droit fondamental qui doit s'exercer de la même façon pour les personnes privées de libertés que pour tout autre citoyen »*. Selon le ministère de la Justice *« l'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de formation tout au long de la vie et de préparation à la réinsertion des personnes détenues »* organigramme Minjustice (2004). Or, les enseignants constituent les acteurs les plus importants à l'atteinte de cet objectif. Il est donc nécessaire que ces derniers aient une expérience professionnelle poussée, afin d'atteindre cet objectif sur la base des formations spécifiques.

- **Expérience professionnelle**

L'administration pénitentiaire de la prison centrale de Yaoundé a mis en place des critères stricts pour le recrutement des enseignants chargés d'encadrer les jeunes détenus. Ces critères comprennent les qualifications professionnelles, un niveau d'éducation élevé, l'expérience de l'enseignement et la raison de l'incarcération. Ces exigences sont jugées nécessaires compte tenu des conditions difficiles de détention en milieu carcéral. En particulier, les enseignants doivent posséder des compétences pédagogiques spécialisées et être capables d'intervenir en situations de vulnérabilité. Ce processus de sélection vise à garantir que les enseignants sélectionnés possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour éduquer et soutenir efficacement les jeunes détenus de la prison. En établissant ces critères rigoureux, l'administration pénitentiaire espère créer un environnement propice à l'apprentissage au sein de la prison et offrir une opportunité de réinsertion aux jeunes délinquants. Selon l'interviewé IEP, l'un des enseignants détenus, *« le recrutement des enseignants se fait à partir des dossiers comportant un CV convaincant, une photocopie du diplôme professionnel ou académique. On tient compte de l'ancienneté dans la discipline, seuls les enseignants prisonniers ayant exercés le métier à l'extérieur peut être accepté »*.

- **Atteinte des objectifs**

La participation aux activités éducatives à la prison centrale de Yaoundé peut permettre de réduire le taux de récidive. Il s'agit d'un moyen de réintégrer les détenus dans la société en leur permettant de mener une vie responsable et en prévenant la commission de nouveaux délits. L'accord de partenariat entre l'administration pénitentiaire et les ministères chargés de l'éducation vise à privilégier la réinsertion scolaire et professionnelle des détenus. Il est important de noter que la prison marginalise souvent davantage les individus qui ont déjà des opportunités sociales et professionnelles limitées, en particulier ceux qui ont un faible niveau d'éducation. Dans l'ensemble, les résultats académiques de ces programmes éducatifs en prison ont été positifs, avec un taux de réussite estimé à 80 %.

On comprend que pour le milieu carcéral, l'atteinte des objectifs liés à l'enseignement se résume à l'efficacité interne suivant la participation aux examens officiels. D'où l'affirmation selon laquelle, *« pour ce qui est de l'année 2023 les objectifs ont été atteints à 80% sur le plan scolaire avec notamment, Baccalauréat 100%, Probatoire 100% et Bepc 60% »* (IEP). Or, l'atteinte des objectifs par l'enseignement en milieu carcéral est d'aussi de prévenir la récidive et de faciliter le processus de réinsertion scolaire et social des ex détenus mineurs en l'occurrence.

- **Formations spécifiques des enseignants**

Les inspecteurs régionaux et les conseillers à la jeunesse et à l'animation travaillent ensemble pour contrôler et améliorer les performances des enseignants de la prison centrale de Yaoundé. Leur objectif est de fournir aux enseignants les compétences nécessaires pour superviser efficacement les détenus mineurs. Ce suivi continu permet de s'assurer que les enseignants sont équipés pour faire face aux défis uniques que représente le travail avec des mineurs incarcérés. En évaluant activement les enseignants et en leur apportant soutien et conseils, l'administration pénitentiaire vise à améliorer la qualité des programmes d'éducation et de réinsertion des détenus. Pour l'interviewé IEP, enseignant, *« les enseignants sont inspectés pendant qu'ils sont en plein action dans la salle de classe. Cette inspection est précédée d'une réunion pendant laquelle que ce soit les inspecteurs régionaux ou les conseillers de la jeunesse et de l'animation feront leurs remarques et par la suite donneront la conduite à tenir. Cette formation peut être encore tenue par les anciens enseignants prisonniers et les nouveaux. Les anciens essayeront de donner la conduite à tenir aux nouveaux »*.

Aussi, l'implication de psychologues et de sociologues renforce le processus de suivi, permettant une approche globale de l'amélioration des performances des enseignants en milieu carcéral. En fin de compte, ce suivi et ce soutien continus sont essentiels pour créer un environnement éducatif et de réadaptation propice à la croissance et au développement des détenus mineurs.

4.2.1.4. Activités culturelles et sportives

Les différentes activités concernées impliquent entre autres les jeux ludiques, les activités artistiques et les ateliers d'écriture. Il convient de noter que globalement ces activités sont organisées en milieu carcéral bien que la finalité ne soit pas toujours pas clairement définie.

- **les jeux ludiques**

Les résultats indiquent que le milieu carcéral, en collaboration avec certaines organisations et associations, facilite la mise en place d'activités de divertissement pour les détenus dans le but de renforcer le processus de socialisation à l'intérieur et à l'extérieur des murs de la prison. Ces activités, appelées collectivement « jeux », englobent une série de sports, dont le football et le volley-ball, qui sont les plus pratiqués. L'accessibilité à ces activités ou jeux dépend de la volonté de l'administration pénitentiaire. Dans ce sens,

l'interviewé IPA affirme que « *Ici, les différents types de jeux de divertissement pratiqués par les détenus mineurs sont entre autres le football et le volleyball, tous les mercredis et samedis. A côté de cela l'administration en synergie avec le Foyer de l'Espérance organise des championnats pendant les vacances* ». Pour l'interviewé IAS, au-delà de sa dimension ludique, il est aussi recherché d'autres finalités. On peut l'entendre dire « *Le but de ses activités culturelles et sportives est de réduire le taux de l'oisiveté, réduire le taux violence, rendre agréable la période de la détention, créer une atmosphère favorable à la préparation à la réinsertion afin de renforcer les liens de sociabilité entre les détenus* ».

On peut ainsi déduire que l'environnement carcéral favorise les activités de divertissement pour les détenus, en collaboration avec des organisations et associations. Le but est de renforcer leur socialisation à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Cependant, l'accès à ces activités dépend de la décision de l'administration pénitentiaire. « *... Ces activités sont bel et bien organisées ici mais ne concernent pas tous les détenus, l'autorisation de participer relève du régisseur ou parfois de l'intendant compétent selon les catégories* » (IGP).

- **Exposition artistique**

La prison centrale de Yaoundé, au Cameroun, organise des expositions d'art pour les jeunes détenus afin d'éveiller leur esprit et de promouvoir leur réhabilitation et leur réintégration dans la société. Ces expositions, qui ont lieu tous les jours, présentent diverses formes artistiques telles que le tissage de sacs, la musique et la broderie. L'objectif de ces expositions vise à offrir aux jeunes détenus un exutoire créatif et une occasion de s'exprimer. En s'engageant dans des activités artistiques, les jeunes peuvent explorer leurs talents et développer de nouvelles compétences. Ainsi, IAS pense que « *la prison centrale de Yaoundé a mis en place des expositions artistiques à l'endroit des détenus mineurs afin d'éveiller l'esprit et favoriser leur réinsertion sociale. Ces expositions artistiques portent sur le tissage des sacs, la music et la danse* ». En outre, ces expositions servent de plateforme aux détenus pour présenter leurs créations artistiques au public, ce qui peut déboucher sur des opportunités et des relations futures. Dans l'ensemble, ces initiatives démontrent que l'art peut être utilisé comme un outil puissant pour inspirer et réhabiliter les individus au sein du système carcéral. On peut donc se demander quelle est la place de ces activités artistiques quand on sait que le milieu carcéral est en proie à un taux de récidive élevé.

- **Atelier d'écriture**

L'atelier d'écriture de la prison centrale de Yaoundé ne fonctionne pas actuellement, malgré son importance potentielle pour aider les détenus mineurs à se réinsérer socialement. De nombreux détenus ont un faible niveau d'éducation, certains n'ayant achevé que leurs études primaires ou ayant connu des interruptions dans leur scolarité. En réponse à cette situation, la prison propose un programme d'alphabétisation de base visant à apprendre aux détenus à écrire, à calculer et à lire. Cependant, l'atelier d'écriture, qui pourrait apporter un soutien supplémentaire et un développement des compétences, n'est pas opérationnel à l'heure actuelle. Dans ce sens, l'interviewé IPA affirme que « *Cet atelier n'existe pas encore à la prison de Yaoundé même si son importance peut être significative pour ces détenus* ». Il faut dire que les détenus en grande moyenne au moment de leur incarcération n'ont pas un niveau scolaire considérable. Pour certains, ils ont à peine achevés le cycle primaire et pour la plupart le processus de scolarisation a été trouble par plusieurs facteurs. À cet effet, le milieu carcéral propose aussi une alphabétisation classique avec au fond l'apprentissage de l'écriture, du calcul et de la lecture. Cependant, les résultats montrent que les détenus sont moins motivés à participer à ce type d'activités.

4.2.1.5. Perspectives de réinsertion

Le thème relatif à la perspective réinsertion sociale des détenus mineurs a mobilisé entre autres la prévention de la récidive, le suivi, l'accompagnement post-carcéral et l'enjeu des programmes spécialisés de prise en charge de détenus mineurs. La quintessence desdits résultats est contenue dans les analyses ci-dessous.

- **Prévention de la récidive**

Dans le but de prévenir la récidive, le service public pénitentiaire a pris des mesures législatives et réglementaires importantes. L'attention portée à la récidive n'est cependant pas un phénomène récent, l'histoire du droit pénal montrant qu'elle a longtemps été traitée comme un problème particulier. Pour répondre à cette problématique, différents programmes ont été mis en place dans les prisons spécifiquement pour les détenus mineurs. Ces programmes visent à les aider à se réinsérer dans la société et à éviter qu'ils ne retombent dans la délinquance. Parmi ces programmes, on peut citer la formation professionnelle, les programmes éducatifs et un programme d'éducation culturelle axé sur la paix. Pour l'interviewé IPA, « *Plusieurs programmes sont mis en œuvre en milieu carcéral à l'effet de contribuer à la sortie des détenus mineurs et éviter la récidive. Ces programmes comprennent des formations professionnelles, ainsi que des programmes éducatifs* ». Par ailleurs, la mise

en œuvre de ces programmes reflète certes la conviction que le fait de fournir aux détenus les compétences et les connaissances nécessaires peut les aider à éviter de répéter leurs erreurs passées et à mener une vie productive après l'incarcération mais des efforts demeurent en la matière en termes de suivi post carcéral en occurrence.

- **Suivi et accompagnement post-carcéral**

L'efficacité du suivi post-carcéral dans la réinsertion des détenus dans la société s'est avérée limitée en raison d'un manque de ressources, de plans et d'outils nécessaires au suivi post-carcéral. Cela pose un problème pour assurer la réinsertion sociale des jeunes détenus et réduire les taux de récidive. Il est important d'aborder la préparation à la libération comme un processus continu qui s'étend avant et après la libération. Actuellement, le suivi postpénal est principalement organisé et défini par des organisations et associations spécifiques telles que le Foyer de l'Expérience, ainsi que par le personnel administratif et les enseignants de la prison mais des dysfonctionnements sont visibles. Il est essentiel d'améliorer le soutien et les ressources disponibles pour le suivi post-carcéral afin d'améliorer la réinsertion sociale des détenus et de réduire la probabilité de récidive. Selon l'interviewé agent social, IAS, *« la préparation à la sortie devrait être un processus continu avant et après la libération. Par ailleurs si suivi post carcéral il y'a, il est proposé et défini par certains organismes et association notamment le Foyer de l'expérience ainsi que le personnel administratif »*.

- **Programmes spécialisés de prise en charge**

Le résultat indique les jeunes détenus dans les prisons ne bénéficient pas de programmes spécialisés qui répondent à leurs besoins spécifiques, ce qui les oblige à s'adapter aux programmes disponibles qui peuvent ou non leur être bénéfiques sur le plan personnel. Bien que les programmes spécialisés puissent jouer un rôle important dans la préparation des mineurs à leur libération, les prisons ne les ont pas mis en œuvre. Afin de faciliter la réinsertion sociale, les administrations pénitentiaires ont mis en place des méthodes de supervision axées sur les besoins spécifiques des mineurs. Il s'agit de prendre en compte à la fois les facteurs externes et les changements internes tels que l'amélioration de l'estime de soi et de la personnalité. Par conséquent, il est essentiel de mettre en place des systèmes de soutien psychologique pour répondre aux besoins de ces détenus. Dans l'ensemble, la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes détenus par le biais de programmes et d'une supervision spécialisée peut améliorer leurs chances de réinsertion dans la société. *« En ce qui concerne les programmes spécialisés les résultats indiquent qu'ils ne sont pas opérationnels. Or ils représenteraient un maillon fort de la préparation à la sortie »*. (IAS).

1.25.2. 4.2.2. Analyse de contenu relatif aux entretiens avec les ex-détenus

L'analyse des verbatim obtenus des entretiens avec les ex-détenus est regroupée par thèmes et sous-thèmes. Il s'agit globalement des thèmes relatifs à l'encadrement éducatif en milieu carcéral, son importance pour la réinsertion sociale des détenus mineurs une fois sortis de prison. Il s'agit également des conditions d'enseignement spécifiques en milieu carcéral pouvant rendre compte des possibilités de réinsertion sociale.

4.2.2.1. Importance des pratiques d'enseignement en milieu carcéral

Le thème sur l'importance des pratiques d'enseignement en milieu carcéral porte sur trois sous thèmes notamment la vérification des compétences acquises par les détenus, les programmes de formations reçus et enjeu de ces programmes sur la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs une fois la peine purgée.

- **Bilan des compétences acquises**

Il a été difficile de mesurer le bilan des compétences acquises par les détenus, apprenants du centre socioéducatif, du fait qu'un test d'évaluation des compétences n'a pas été passé. Néanmoins, les interviewés ont estimé que les compétences acquises au cours de leur formation en détention permettent d'apprendre la lecture, l'écriture et le calcul pour ceux du niveau primaire. Par contre ceux du secondaire ont obtenu des diplômes tels que le baccalauréat, le probatoire ou encore le BEPC. Si bilan de compétences il y a, l'on doit évaluer le pourcentage de réussite aux examens de fin d'année qui oscille entre 50 et 80% pour l'année 2022 en l'occurrence. Pour IED3 « *l'éducation en milieu carcéral concerne ceux inscrits en classe d'examen pour le reste c'est la distraction* ». Par contre l'évaluation d'un bilan de compétences est le socle d'identification des besoins des ex-détenus utile à leur réinsertion sociale.

- **Programme d'enseignement reçu**

Les résultats des entretiens font état de ce que les programmes d'enseignements sont calqués à ceux dispensés à l'extérieur. Il s'agit des programmes d'enseignement propre au système éducatif camerounais répartis par sous-secteurs et par niveau et puis cycle. Cependant, de nombreux détenus ont un faible niveau d'éducation, certains n'ayant achevé que l'école primaire ou ayant interrompu leur scolarité. En réponse à cette situation, la prison propose un programme d'alphabétisation de base visant à apprendre aux détenus à écrire, à calculer et à lire. Cependant, l'atelier d'écriture, qui pourrait apporter un soutien supplémentaire et un développement des compétences, n'est pas opérationnel à l'heure actuelle. « *Il faut dire que le*

détenu moyen n'a pas un niveau d'éducation élevé au moment de son incarcération » (IED1). Dans certains cas, ils ont à peine terminé l'école primaire et, dans la plupart des cas, le processus de scolarisation a été entravé par un certain nombre de facteurs. À cette fin, le milieu carcéral propose également une alphabétisation traditionnelle, qui met l'accent sur l'écriture, l'arithmétique et la lecture. Toutefois, les résultats montrent que les détenus sont moins motivés pour participer à ce type d'activité.

- **Impact des programmes sur la réinsertion**

La double mission voire la quadruple mission de la détention est aussi la préparation à la sortie, au retour en société après une peine commise. Cet objectif n'est possible que par l'éducation et la formation en tant qu'outil de transformation. Tels que l'indiquent les résultats, les programmes de d'enseignement du milieu carcéral sont ordinaires et dont ne sont spécifiquement point construit pour promouvoir fondamentalement la réinsertion des détenus. Selon l'interviewé IED2, *« les enseignements du milieu carcéral sont similaires à ceux du monde extérieur. Il est question d'achever un parcours scolaire inachevé. C'est-à-dire obtenir les examens comme le probatoire »*. Dans le même sens, l'un des interviewés estime que *« la formation là-bas vise à vous occuper le plus possible afin d'oublier les difficultés de la maison. Quand je suivais ces cours, ça me permettait de trouver d'autres détenus et on échangeait »* (IED3). Pourtant les programmes de formation en milieu carcéral doivent également promouvoir les possibilités de réinsertion sociale des détenus les ayant suivis.

Pour mieux le dire, les résultats indiquent que les programmes de formation ne sont pas adaptés aux réels besoins des détenus mais correspondent aux programmes ordinaires dispensés dans les salles de classes classiques. Or, il est important d'introduire également les notions susceptibles de modifier le comportement des détenus et par ricochet de booster les capacités d'estime de soi.

4.2.2.2. Dispositifs infrastructurels

Pour ce thème portant sur les dispositifs infrastructurels, trois sous-thèmes ont fait l'objet d'une analyse, notamment le confort du cadre d'enseignement, la sécurité et l'assainissement comme déterminants de la santé scolaire. Les résultats de terrain sont analysés ainsi qu'il suit :

- **Excès d'interdits: sécurité carcéral**

L'environnement carcéral est principalement axé sur la garantie de la sécurité et a établi des règles et des sanctions strictes pour soutenir cet objectif. L'administration a mis en

place un système complet qui donne la priorité à la sécurité de la prison et en fait une préoccupation majeure. L'accent mis sur la sécurité est évident à travers les nombreuses règles et sanctions appliquées dans l'environnement carcéral. L'administration a mis en place et maintenu un système efficace pour maintenir la sécurité, en faisant l'un de ses principaux objectifs. Pour maintenir l'ordre, un cadre de normes et de règles a été mis en place. Selon l'interviewé IED1, « *la sécurité est au-dessus de tout autre objectif même la formation ou l'éducation. Tu peux avoir la volonté de suivre une formation mais tout dépend du régisseur* ». Dans l'ensemble, la sécurité est un objectif central et largement reconnu dans l'environnement carcéral, et l'administration a réussi à mettre en place un système efficace pour l'atteindre et la maintenir. Pour lui (IED3) « *la sécurité en milieu carcéral est ce qui passe avant toute chose c'est le gardien qui décide de qui suit une formation ou pas* ». Malgré que certains détenus n'ont pas toujours de volonté à suivre une formation, il est aussi important de souligner au regard des résultats que cela relève également de la volonté du régisseur.

- **Confort pédagogique du cadre d'enseignement**

Les conditions de vie dans les prisons, comme la prison centrale de Yaoundé présentent des défis importants pour un enseignement efficace. L'absence d'infrastructures appropriées, telles qu'un amphithéâtre ou une salle de classe, signifie qu'une pièce doit servir à plusieurs fins. En outre, il y a une pénurie de tables et de bancs appropriés, ainsi que du matériel de formation professionnelle défectueux. Ces limitations entravent gravement les pratiques d'enseignement et rendent difficile la préparation des jeunes détenus à la réinsertion dans la société. Un autre obstacle est la nécessité d'une assistance respiratoire, qui complique encore le processus d'enseignement en milieu carcéral.

Dans l'ensemble, ces facteurs se combinent pour créer un environnement qui n'est pas propice à l'éducation dans les prisons, ce qui rend plus difficile un enseignement efficace et une réinsertion réussie des personnes incarcérées. Selon l'interviewé IED3, ancien apprenant au centre socioéducatif, un seul espace est réservé pour l'enseignement avec des compartiments. On peut l'entendre dire « *une seule salle sert pour les enseignements là-bas, tout à coté un coin est réservé pour la bibliothèque* ». En ce qui concerne les installations, la prison centrale de Yaoundé dispose d'une salle qui sert de salle de cours, de salle de TD et de salle de liturgie. Nous avons également remarqué qu'il n'y avait pas de tables ou de bancs, et que le matériel de formation professionnelle ne fonctionnait pas correctement ». Ces problèmes compliquent probablement la vie des jeunes détenus qui sont susceptibles de récidiver lorsqu'ils sortent de prison.

- **Assainissement de l'espace d'enseignement**

L'éducation dans les prisons est cruciale pour la réhabilitation des détenus, mais elle est entravée par les mauvaises infrastructures de la prison centrale de Yaoundé. Il est difficile de trouver des espaces appropriés pour les activités éducatives en raison de l'état délabré de la prison. Bien que des efforts soient faits pour maintenir la propreté dans les zones communes et récréatives, l'assainissement doit être amélioré et les ressources semblent insuffisantes. La prison semble donner la priorité à d'autres domaines plutôt que d'investir dans des mesures d'hygiène appropriées. Bien qu'il y ait des efforts pour améliorer l'hygiène, plus d'attention et de ressources doivent être allouées à la création d'un environnement propice à l'éducation et à la garantie d'un assainissement adéquat.

4.2.2.3. Profil des enseignants

Les enseignants constituent le socle de construction des savoirs, moyen d'acquisition des compétences sociales. Ce thème a porté sur le climat enseignant et apprenant en milieu carcéral, le profil des enseignants exerçant en milieu carcéral et l'adéquation entre les enseignements reçus et les besoins des détenus.

- **Qualifications des enseignants**

Conformément à la charte des nations unies, l'éducation est un droit fondamental, humain et inaliénable. Il est donc impératif pour le milieu carcéral aussi d'assurer ce droit social par l'entremise des acteurs qualifiés. Or, selon la plupart de nos interviewés soit les 2/3, les enseignants qui exercent sont majoritairement des détenus. L'analyse des verbatims indique que certains détenus sont recrutés pour dispenser des enseignements en milieu carcéral sur la base de leur diplôme obtenu avant l'incarcération, soit font partie des enseignants ordinaires qui y séjournent. Pour IED1 et IED3 respectivement, « *pour les enseignements à l'éducation civique, français, écriture, lecture, l'enseignant était aussi un détenu plus ancien que nous* » ; « *il est difficile de trouver un enseignant formé pour le milieu carcéral, parfois c'était les religieux qui nous enseignaient volontairement* ». Compte tenu de la spécificité du milieu carcéral, il serait important d'y avoir des spécialistes dans le domaine de l'éducation en raison des pratiques informelles et de l'effet de l'incarcération. IED2 estime qu'il est difficile d'avoir des enseignants qualifiés en milieu carcéral. « *Le milieu carcéral est très difficile même pour les visiteurs* ». Ce qui traduirait le fait que la prison est un milieu presque fermé qui nécessite un réaménagement complet.

- **Climat de la classe**

Un seul espace est réservé pour l'enseignement formel en milieu carcéral, aussi bien pour les apprenants du cycle primaire que pour ceux du secondaire. Des séparations visiblement existantes indiquent des répartitions possibles des niveaux selon nos interviewés. Cet espace d'enseignement constitue aussi un espace de retrouvailles et d'échanges entre détenus et enseignants. Nos interviewés, soit la totalité 3/3 estiment que le climat est plus favorable lorsqu'il s'agit d'un « enseignant détenu ». Comme on peut le lire, IED3 affirme que *« la relation entre les enseignants détenus et les détenus apprenants est soudée...il est plus facile pour nous d'échanger avec ce type d'enseignant car il connaît nos conditions de vie »*.

- **Adéquation enseignements dispensés et besoins des détenus**

Pour ce qui est de l'adéquation entre les enseignements dispensés et besoins des détenus, il ressort qu'il n'existe pas un curriculum propre à l'éducation en milieu carcéral. Les programmes d'enseignements sont ceux des programmes ordinaires, même si le milieu carcéral en lui-même reste spécifique. Les détenus participants de cette étude sont unanimes sur le fait que les enseignements dispensés en milieu carcéral ne tiennent pas compte des réels besoins des détenus. Selon IED2, *« les enseignements que nous avons reçus sont similaires à ceux dispensés à l'extérieur pourtant nos besoins en matière de formation sont différents »* Il renchérit en ces termes *« les conditions de détention du milieu carcéral ne nous permettent pas toujours de suivre les enseignements comme à l'extérieur ; nous avons besoin des enseignements sur la motivation et la reconstruction de la personnalité »* (IED2).

Il est certes difficile de définir des curricula appropriés au milieu carcéral en raison de la politique d'incarcération. La politique d'incarcération accorde plus d'intérêt à la punition, à la sanction au détriment de la préparation à la réinsertion sociale. Le milieu carcéral est essentiellement punitif truffé d'excès d'interdits. Cet état de choses justifie le faible taux d'intérêt accordé aux démarches de préparation à la sortie via l'éducation. Selon un interviewé, les programmes d'enseignements tels que dispensés concernés les détenus candidats aux examens officiels de fin d'année mais difficilement conçus pour faciliter le processus de réinsertion sociale des détenus.

4.2.2.4. Activités culturelles et sportives

Ce thème regroupe la tenue des jeux ludiques, les ateliers de formation artistiques et de leurs impacts sur le processus de réinsertion sociale des détenus. Il convient de dire

globalement que les activités culturelles et sportives sont certes régulièrement organisées mais la finalité ne vise pas toujours la réinsertion.

- **Tenue des jeux ludiques**

A priori, nos interviewés ex-détenus de la prison centrale de Yaoundé sont unanimes à la tenue des activités culturelles et sportives à des périodes annuelles bien définies. Il en ressort de leur discours les activités ludiques, notamment le football, le handball, la course de sacs sont généralement organisées en période de fin d'année. On peut entendre l'interviewé IED2 dire *« je faisais partir d'une équipe de football étant là-bas. Des matchs de footballs étaient souvent organisés, c'était un moment important de distraction pour nous »*. Et, à IED3 de dire que *« pour oublier le poids de la prison il fallait y aller même comme spectateur. Cela permettait de passer à autre chose pour un moment »*. Ce résultat traduit que la tenue des activités ludiques est une forte réalité à caractère de distraction et un moyen pour les administrateurs de mieux contrôler les détenus. Il est donc difficile au regard desdits résultats de dire que l'objectif premier de la tenue des jeux ludiques est la préparation à la réinsertion sociale mieux encore la consolidation des liens entre les détenus en détention.

- **Formation artistique**

L'analyse des verbatims indique que pour les trois interviewés de cette étude, les formations artistiques sont présentes en milieu carcéral. Elles relèvent de l'apprentissage de l'artisanat, la fabrication des bijoux argentés entre autres. Aussi, que cette formation n'est pas structurée selon nos interviewés, il s'agit plus des formations par imitation auprès des plusieurs anciens. Dans ce sens, IED1 affirme que *« si vous voulez apprendre à fabriquer les bijoux vous devez être le bon petit d'un ancien. Il va vous permettre de regarder de temps et avec le temps vous allez vous aussi pratiquer »*. Le résultat ressort que tous les détenus n'ont pas la possibilité d'être encadrés par les aînés. Sur ce, l'on comprend que la volonté seule ne suffit pas. Selon IED3, *« j'ai appris à fabriquer les sacs, des portes monnaie à l'aide du fil. Cela me permettait de trouver de quoi mangé là-bas »*. Tout comme la tenue des jeux ludiques, la pratique artistique peut promouvoir l'insertion en milieu carcéral mais moins la réinsertion sociale une fois la peine purgée. Il s'agit plus des pratiques quotidiennes visant à maintenir les détenus dans des occupations.

- **Tenue des activités culturelles et sportives et réinsertion scolaire**

Les résultats groupés partant des discours de nos interviewés attestent certes de la pratique des activités culturelles et sportives en milieu carcéral mais aussi pour d'autres fins. Elles sont souvent considérées pour distractions pour certains, des moments de retrouvailles, des instants d'évasion et pour d'autres des moyens d'insertion en milieu carcéral. Pour cet interviewé « *les activités que j'ai fait là-bas me permettaient seulement d'oublier un peu les souffrances du milieu carcéral et aussi de sortir de sa cellule* » (IED2). Pourtant, la tenue desdites activités est un moyen d'encadrement éducatif pouvant conduire à une transformation des attitudes, des comportements des individus. Il serait donc important de repenser la pratique desdites activités en milieu carcéral en y adossant un caractère transformationnel susceptible de préparer les détenus à la réinsertion sociale.

4.2.2.5. Perspectives de réinsertion scolaire

La réinsertion est une volonté et une réussite du processus d'incarcération. Après avoir purgé sa peine, le détenu doit regagner la société de manière durable et fiable mais les détenus au sortir des prisons sont susceptibles de récidives.

- **Difficultés et défis de réinsertion**

L'obtention d'un emploi est généralement moins aisée même pour les diplômés ordinaires. Il est donc évident que cette situation soit encore plus difficile pour les ex-détenus qui en plus des stigmates de tout ordre ont perdu leurs repères. C'est ce qui transparaît dans le discours de nos interviewés qui estiment que la période passée en détention a encore fragilisé leurs potentialités et chances de trouver un emploi. Pour IED3 « *j'ai passé plus de 5 années là-bas, ce qui fait que j'ai tout perdu, mes activités auparavant ne sont plus accessibles pour moi, car mes anciens patrons ne comptent plus m'accepter* » (IED3). Dans le même sens, IED2 affirme : « *avant mon incarcération j'avais une activité de soudure que j'exerçais au quartier mais depuis ma libération je ne suis plus allé là-bas. J'imagine le regard qui m'attend tout a changé en ma défaveur* ». On note donc l'ensemble des difficultés liées à l'obtention d'une activité quotidienne pour les ex-détenus adossée davantage aux stigmates formulés à leur égard.

Globalement, 63% des ex-détenus mineurs que nous avons interrogés n'avaient aucune activité quotidienne à exercer au moment du déroulement de l'enquête. La plupart évoquent les tentatives sans succès d'obtenir une activité rentable. C'est le cas d'IED3 et IED2 qui indiquent respectivement que « *Depuis ma libération j'ai été accueilli par le foyer.*

Il m'arrive souvent de sortir dans la rue pour demander si je peux effectuer une activité quelconque mais c'est toujours difficile. Cela fait 6 mois que j'essaye de chercher un truc à faire en vain » (IED1).

- **La sous scolarisation des détenus**

Au-delà de la question du casier judiciaire, la plupart des participants ont cité leur manque d'expérience et d'éducation comme l'une des causes de leurs problèmes d'accès à l'emploi. On peut donc dire qu'en plus des antécédents judiciaires, le manque d'expérience et d'éducation affecte négativement l'accès à l'emploi des ex-détenus.

Pour tous nos interviewés, le fait le manque d'éducation a un impact sur leur accès à l'emploi. Ces individus estiment que leur manque de formation et d'expérience joue en leur défaveur lorsqu'ils cherchent du travail. Ils pensent que peu d'employeurs sont prêts à embaucher quelqu'un sans diplôme et sans expérience. Le fait de ne pas avoir terminé ses études secondaires ou de ne pas avoir fait d'études universitaires rend également plus difficile la recherche d'un emploi. Les personnes concernées ont exprimé leurs frustrations face à cette réalité, soulignant le fait que tout le monde ne peut pas embaucher quelqu'un sans éducation, sans formation et sans expérience. Certains ont même essayé de minimiser l'impact négatif d'autres facteurs, comme un casier judiciaire, sur leur accès à l'emploi.

Au terme de ce quatrième chapitre consacré à l'analyse des données descriptives et de contenu, il a été question pour nous de présenter et d'analyser les résultats obtenus après enquête de terrain. Nous avons d'entrée de jeu fait la description des participants de cet entretien en tenant compte des critères d'inclusion précédemment définis. Ensuite, nous avons présenté la synthèse de l'analyse descriptive des verbatims, enfin une analyse thématique qui n'a été possible qu'après la transcription des éléments du discours.

CHAPITRE 5

INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

La discussion et l'interprétation des résultats dans le cadre de ce travail consistent à donner un sens, une signification aux résultats auxquels on est parvenu. Demers (1982, p.181) cité par Angers (1992, 324), affirme que « *l'interprétation est une argumentation logique qui a pour but de situer vos résultats quant à leur portée* ». Dans ce chapitre, nous allons nous appuyer sur les données et les résultats des analyses issues du chapitre précédent. C'est pour aller dans ce sens que Angers (1992, p.323) déclare que « *l'interprétation est un mouvement de la pensée qui n'est pas toujours facilement dissociable de l'analyse, car elle porte, elle aussi, sur les données, mais en cherchant à aller plus loin* ». L'objectif de chapitre étant de rendre compréhensible et intelligible les résultats de notre recherche, nous reviendrons sur nos hypothèses de départ, afin de les discuter au regard du cadre théorique qui nous a permis de les formuler. Nous allons élargir la discussion en comparant ce que disent les informations collectées et la réalité observée sur le terrain.

1.26. 5.1. Interprétation et discussion des résultats

5.1.1. Les Pratiques d'enseignements en milieu carcéral et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs

La première hypothèse stipule que les pratiques d'enseignements favorisent la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé. Il en découle de l'analyse fait que le milieu carcéral souffre d'un déficit de manuels scolaires. Cet état de choses influence significativement le déroulement de l'éducation. Il en ressort également que la prison connaît un programme d'éducation accéléré. L'enseignement primaire dure trois ans, tandis que l'enseignement secondaire dure quatre ans. L'éducation est un droit fondamental pour tous individus. Cependant, chaque détenu doit recevoir une éducation de qualité, quel que soit son statut juridique. Dès lors, une bonne qualité de l'éducation commence par la disponibilité du manuel scolaire, ce qui jusqu'ici reste fondamental pour un apprentissage réussi.

L'éducation ne peut être possible que s'il ya le manuel scolaire disponible pour l'accompagner. Le détenu dans les normes devrait recevoir les fournitures scolaires nécessaires selon son niveau d'étude. Le déficit de manuels scolaires en milieu carcéral représente un gros handicap dans le déroulement de l'éducation, de même pour la préparation

à la sortie. Le milieu carcéral devrait actualiser chaque année les documents aux programmes (livres) afin de permettre à l'enseignant de bien mener les enseignements et permettre aux mineurs détenus d'être au même niveau que les autres apprenants externes.

Le système scolaire qualifié de système rude adopté en milieu carcéral, ne joue pas en faveur des détenus mineurs. Car si à l'extérieur nous enregistrons un taux d'échec considérable pour un cursus secondaire qui dure 7ans à plus forte raison le cursus secondaire qui dure 4 ans à l'extérieur. Non seulement l'enfant se retrouve dans une salle multigrade mais aussi il est conditionné à faire deux niveaux en un an.

L'objectif de l'enseignement en prison est de ne pas s'écarter de cette caractéristique. « *Il est impératif que les détenus acquièrent ou développent les connaissances dont ils auront besoin après leur libération pour mieux s'adapter à la société* » Toutes les facilités compatibles avec les exigences de la discipline et de la sécurité doivent être mises à la disposition des détenus qui peuvent bénéficier d'un enseignement scolaire et professionnel, avec une attention particulière pour les plus jeunes et les moins instruits (Alidières, 2013).

Le déficit du manuel scolaire dont souffrent les détenus mineurs à la prison centrale de Yaoundé ainsi que la durée raccourcie du cursus primaire et secondaire mettent en péril la crédibilité que peut avoir l'éducation en prison. Cet acte de négligence vis-à-vis du manuel scolaire observé à la prison centrale de Yaoundé justifie l'objectif principale des prisons qui est celle de la répression et de l'isolement des détenus avec une forte dimension de contrôle et de surveillance. L'enseignement en prison introduit une préparation à la réintégration sociale, ce qui peut être perçu comme un affront aux normes de l'institution carcérale, qui préfère privilégier le maintien de l'ordre et de la discipline, Lamoureux (2009) et Blanc (2005) ont décrit l'enseignement en détention comme une dérogation aux normes de l'organisation carcérale, car il nécessite des arrangements temporels et spatiaux spécifiques qui diffèrent de ceux communément observés en détention.

1.26.1. 5.1.2. Dispositif infrastructurel et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs

La deuxième hypothèse stipulait que « le dispositif infrastructurel adéquat favorise la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé ». De l'analyse qui a été faite, il en ressort que le milieu carcéral connaît un grand déficit en ce qui concerne les infrastructures pour accueillir les détenus en général et pour l'enseignement en particulier (d'ailleurs notons qu'une seule salle accueille les deux niveaux scolaires, notamment le primaire et le secondaire). Il en ressort également que les quelques infrastructures dont

dispose la prison centrale sont délabrés. Ainsi, le déficit en infrastructure et l'état insalubre de quelques-uns dont dispose la prison a un impact significatif sur le bon déroulement de l'enseignement ainsi que sur la préparation à la réinsertion sociale. C'est ainsi que Judt (2005) dans son ouvrage souligne que le confort, l'hygiène et la sécurité représentent des facteurs importants pour favoriser la réinsertion des détenus. Pourtant, Il est donc nécessaire pour les détenus mineurs de bénéficier d'une éducation ou d'une formation adaptée à leur niveau et leurs attentes afin de favoriser leur réinsertion sociale une fois la peine purgée.

Cependant, l'utilisation d'une seule salle de cours pour accueillir tous les niveaux a des répercussions sur l'efficacité et la pertinence pédagogique en termes de planification et d'organisation. Dès lors, il est probable que les détenus mineurs ne reçoivent pas l'attention et l'enseignement individualisé dont ils ont besoin pour avancer efficacement dans leur parcours scolaire. En effet, les besoins éducatifs varient considérablement en fonction de leur niveau de compétence et de leur expérience en matière d'éducation.

Selon Alidieres (2013), le système d'enseignement dans les prisons est conçu en fonction du calendrier établi par l'administration pénitentiaire, en tenant compte de facteurs tels que les contraintes de sécurité, l'emplacement des salles d'activités et l'état de délabrement des locaux. En raison de ces limites, la demande de scolarisation personnalisée n'est pas toujours pleinement satisfaite. De plus, les arrivées, les départs et les transferts quotidiens des détenus rendent difficile le suivi des progrès scolaires des étudiants. Alors que la plupart des détenus ont des chances limitées de se réinsérer dans la société, les projets éducatifs dans les prisons sont conçus dans une perspective à long terme.

Dans ce sens, la question du matériel pédagogique adapté se pose en fonction de l'infrastructure et des pratiques du centre scolaire. La plupart des enseignants ont peu ou pas de formation et travaillent à temps partiel, soit pour joindre les deux bouts, soit par idéalisme. Ils peuvent avoir des qualifications ou des certifications supplémentaires. Cependant, ils doivent utiliser des outils essentiels tels que le livret de l'attestation et le cahier électronique de liaison pour suivre les progrès des élèves et faciliter l'intégration ou la réintégration dans la société et le lieu de travail après la sortie de prison. Ces outils sont développés par l'administration pénitentiaire. L'objectif est de soutenir les détenus dans leur formation et de les préparer à la vie en dehors de la prison Alidieres (2013).

Or, dans la perspective de Ngono (2013), les bâtiments pénitentiaires sont des infrastructures importantes pour le fonctionnement de la privation de liberté. L'environnement

physique dans lequel les personnes sont incarcérées doit être pris en compte lors de l'élaboration de la législation et des politiques relatives aux prisons. La condition et l'état des bâtiments pénitentiaires peuvent avoir un impact significatif sur la mise en œuvre de programmes de resocialisation efficaces. Par conséquent, lors de la classification des prisons et de l'affectation des détenus, l'état de détérioration des bâtiments pénitentiaires ne doit pas être ignoré. Le succès de tout principe de classification ne peut être mesuré qu'à l'aune de sa capacité à accueillir correctement les détenus. Par conséquent, le fait de disposer d'une variété d'établissements pénitentiaires adaptables renforcerait l'efficacité des objectifs poursuivis par le système de justice pénale.

Le système pénitentiaire camerounais est confronté à des difficultés liées à la vétusté des infrastructures et à la surpopulation. La plupart des bâtiments pénitentiaires, construits à l'époque coloniale, ne sont pas adaptés à un traitement pénitentiaire moderne. La détérioration des murs, des toilettes et des installations sanitaires a rendu certaines prisons camerounaises extrêmement insalubres. Pour éviter les évasions, des fils électriques ont été installés au sommet des murs et à d'autres endroits vulnérables Sando, (2009). Les bâtiments souffrent également de l'usure du temps, l'eau de pluie s'infiltrant par les toits pendant la saison des pluies. Ces conditions d'insalubrité et de délabrement ont un impact négatif sur le bien-être mental des détenus et entravent leur réinsertion. Malgré l'accent mis par le gouvernement camerounais sur le redressement moral, les mauvaises conditions des prisons constituent un obstacle majeur à la réalisation de cet objectif Ngono, (2013).

De plus, les problèmes liés à l'hygiène et le manque de tables bancs dans un milieu carcéral peuvent créer un environnement peu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement des détenus mineurs. Relevons également que les conditions insalubres peuvent contribuer à leur sentiment d'isolement et d'exclusion sociale, ce qui pourra nuire à leur réinsertion à leur sortie de prison. Le milieu carcéral fait face à des classes multigrades, créant ainsi une atmosphère moins adaptée à l'éducation et à la préparation à la réinsertion. De même, Ngono (2013) démontre dans ses travaux l'état délabré des infrastructures. Cet état des lieux est moins favorable à l'apprentissage.

L'analyse d'une situation comparable par Dubourg (2007) dans son ouvrage confirme l'effet néfaste du manque de fonctionnalité des locaux pénitentiaires. Examinons son analyse plus en détail. Il constate que "la plupart des prisons restent vétustes, délabrées et fonctionnellement inadaptées". Le manque de fonctionnalité de ces locaux crée des conditions

de vie extrêmement difficiles pour les détenus, ce qui contribue à l'augmentation de la délinquance. L'état actuel des prisons ne permet pas d'offrir aux détenus un cadre de vie et de travail favorable et nuit à l'efficacité du traitement pénitentiaire dans la société. Il favorise le désordre et un climat de violence au sein des prisons. Dubourg (2007) ajoute que cette triste situation est aggravée par l'existence de dispositions réglementaires qui ont perdu leur raison d'être et qui, en outre, exacerbent les distorsions réglementaires.

1.26.2. 5.1.3. Le profil des enseignants et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs.

La troisième hypothèse indiquait que l'intervention des enseignants spécialisé favorise la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs. Il en ressort que le milieu carcéral intègre des enseignants ayant une certaine expérience et dont le motif d'incarcération est atténué. Compte tenu de la spécificité du milieu donc l'éducation est exercée ces enseignants sont moins qualifiés et devraient recevoir un suivi continu. Dans le processus de réinsertion sociale l'enseignant joue un rôle capital dans l'atteinte des objectifs. C'est pourquoi Dulin (2019) souligne que la réinsertion d'une personne détenue dépend de la qualité de formation reçue en prison.

Allant dans le même sillage que Dulin, Pichon et Lamoureux (2013) soulignent que l'éducation en prison permet aux détenus d'acquérir les compétences et les connaissances qui peuvent les aider à trouver un emploi et à se réinsérer dans la société. Aussi l'éducation en prison contribue à lutter contre la récidive en offrant aux détenus les perspectives d'avenir en les aidant à se construire un parcours de vie positif.

Par contre, Foucault pense plutôt que les programmes éducatifs en milieu carcéral peuvent parfois être aperçus comme un stratagème visant à contrôler les individus. En raison du métissage des individus, qui y séjourne l'éducation en prison devrait tenir compte des spécificités, cela tient de ce que ce milieu est constitué de plusieurs types de personnes catégorisées suivant l'acte posé. C'est dire que chaque détenu mineur devrait avoir un encadrement spécifique tenant compte de sa situation d'incarcération, de son être transformationnel. Ceci compte tenu du fait qu'il ya des détenus qui ont des niveaux très bas donc l'origine pourrait être le fait d'avoir pas achevé le cursus primaire ou encore le fait d'avoir jamais été à l'école (ils ne savent ni lire, ni écrire).

L'intégration des enseignants qualifiés, qui ont suivi une formation particulière dans l'encadrement des personnes en difficultés avec la loi pourrait être bénéfique non seulement pour l'avancement de chaque détenu mais aussi pour l'atteinte des objectifs que s'est fixé

l'administration pénitentiaire vis-à-vis des détenus en général et des détenus mineurs en particulier.

Selon Salane (2009), l'un des principaux problèmes de l'enseignement en prison est que la majorité des enseignants ne sont pas formés pour être des éducateurs. En fait, la plupart d'entre eux travaillent à temps partiel et ne font que quelques heures supplémentaires par semaine pour joindre les deux bouts ou par idéalisme. Les autres enseignants sont soit des étudiants, soit des contractuels, soit des employés d'entreprises, et enseigner en prison est simplement un moyen de gagner un peu plus d'argent. La majorité de ces enseignants n'ont jamais reçu de formation et n'en recevront probablement jamais. Ils se présentent simplement un jour à la prison, se rendent dans la zone d'enseignement désignée et commencent à enseigner. Les conditions dans lesquelles ils enseignent sont souvent surprenantes et loin d'être idéales. Ce manque de formation et de soutien aux enseignants de prison met en lumière un problème important au sein du système éducatif carcéral.

Selon Alidières (2013), Les enseignants titulaires bénéficient d'une petite prime, comme c'est le cas pour tous les postes d'enseignants spécialisés. Pour les autres, les plus nombreux, la rémunération se fait en HSE. En termes de revenu net, il faut compter une vingtaine d'euros pour une vacation dans l'enseignement primaire et une trentaine d'euros pour une vacation dans l'enseignement secondaire. Il faut également noter que l'on peut s'attendre à devoir attendre plusieurs mois entre le travail et le paiement. Cette situation n'est pas inhabituelle pour les simples travailleurs temporaires. Il est évident qu'il n'y aura pas de rémunération pendant les périodes de congé de maladie ou de vacances. En outre, les vacances ne peuvent être payées que si elles sont terminées. Dans le contexte de l'emploi pénitentiaire, l'embauche de personnel contractuel représente une avancée significative, mais elle illustre le décalage entre l'environnement interne et l'environnement externe.

Cependant, l'intégration des enseignants en milieu carcéral ne devrait pas seulement se limiter à recruter les enseignants en situation d'incarcération volontaire, ayant une expérience professionnelle, ou encore ayant des motifs d'incarcération atténués mais à côté de ces critères de sélection devrait ajouter ceux ayant reçus une formation particulière et qualifié dans l'encadrement des personnes incarcérées d'une part. D'autre part ces enseignants devraient subir une formation continue. Afin de s'arrimer au contexte carcéral en vigueur. Ce qui serait d'un grand avantage dans l'atteinte des objectifs dont s'est fixé l'administration pénitentiaire en ce concerne la préparation à la sortie des détenus mineurs.

Dans ce sens, selon Alidières (2013), si l'enseignement en prison était une priorité, les enseignants pourraient parler à leurs élèves à la fin du cours sans être rappelés à l'ordre par un surveillant, auraient le droit de reporter un cours, et pourraient mener des projets éducatifs. Actuellement, dans les prisons françaises, l'enseignant est souvent considéré comme un étranger, une personne qui finit par poser plus de problèmes qu'elle n'en résout, parce qu'elle provoque du mouvement et de l'agitation dans un environnement où l'ordre doit régner. Il n'est pas rare qu'il s'absente, et il suffit qu'un surveillant "oublie" de le prévenir, ou qu'un supérieur lui ordonne de disparaître pendant des heures entre les murs, sans préavis ni indemnité.

1.26.3. 5.1.4. Activités sportives/culturelles et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs

La quatrième hypothèse stipulait que la tenue effective des activités sportives et culturelles favorise la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs. Au regard de l'analyse qui a été faite, il en ressort que les activités telles qu'elles sont présentées à la prison centrale de Yaoundé ne semblent pas répondre à l'objectif préalablement défini. Or ces activités efficacement planifiées constituent un facteur et un outil capital au processus de réinsertion aussi bien scolaire que sociale des ex-détenus mineurs.

C'est dans ce sens que Guinchard et Mignon (2012) présentent les activités culturelles et sportives comme un impact positif à la réinsertion sociale des détenus dans le sens où elles mettent en valeur leurs compétences et développent en eux l'estime de soi. Autrement dit, elles leur offrent les possibilités de s'exprimer, de se socialiser enfin de développer les compétences personnelles.

L'activité physique et le sport représentent l'un des moyens d'action les plus efficaces en milieu carcéral et jouent un rôle important dans le processus de rééducation des détenus. Malgré cela, il existe encore des opinions contre le sport en prison, car il permet aux détenus de se recréer et de jouer. Il est donc nécessaire de dissiper les mirages qui entourent le concept de "sport" en tant qu'activité intégratrice ou socialisante. De plus, il est le lieu d'une multitude d'enjeux liés à l'établissement de relations de pouvoir qui régissent les interactions des acteurs impliqués. Par essence, le sport offre un espace distinctif et privilégié, car il ne s'inscrit pas dans le cadre d'activités routinières, mais dans celui d'une pratique librement choisie en dehors des contraintes habituelles de la société. En définitive, ce n'est pas la pratique du sport en soi qui s'avère inclusive et/ou socialisante en prison, mais plutôt les modalités qui lui sont attachées et qui agissent à au moins deux niveaux. Le premier de ces niveaux est celui de la contrainte, fondamentale à la possibilité de la pratique. La possibilité de la pratique et les

interactions nécessaires pour que la pratique elle-même ait lieu sont deux facteurs clés qui doivent être pris en compte. Bodin, Robne, Heas, & Sempe, (2007). Le sport en prison : entre insertion et paix sociale. Cette étude examine le rôle des jeux, des enjeux et des relations de pouvoir dans le contexte des activités physiques chez les jeunes hommes incarcérés.

Comme l'affirment Elias et Dunning 1994, La violence maîtrisée, Paris, Fayard, l'autocontrôle des sentiments violents génère des tensions qui se libèrent dans les activités sociales de loisir. Le sport et l'activité physique représentent un signifiant dans la phase finale du processus de civilisation de notre société, où les activités routinières de la vie quotidienne se distinguent des activités de loisirs et ne permettent pas la manifestation de ces sentiments et l'expression de l'excitation. Par conséquent, le sport sert de cadre aux individus pour projeter et éprouver une gamme d'émotions, y compris le péril, la peur, le plaisir, la tristesse, le bonheur et la paix, dans un état de tension latente.

Selon une source Bodin, (2013), les pratiques sportives ludiques dans les prisons ont un certain niveau d'autonomie et diffèrent des tensions de la vie réelle. Ces activités ressusciteraient l'âme, relâcheraient les tensions et redonneraient le moral. Cette libération physique et émotionnelle est l'un des arguments utilisés par les administrations pénitentiaires pour justifier la présence du sport en prison. En offrant un espace confiné de défolement physique, le sport aide les détenus à équilibrer les multiples contraintes institutionnelles qui leur sont imposées et à maintenir l'équilibre interne de la prison.

Par ailleurs d'autres auteurs trouvent ces activités plutôt utiles spécialement dans sa dimension ludique. Foucault (1975) dans le sens où elles ne sont pas nécessairement conçues dans le but spécifique de favoriser la réinsertion des détenus mais à la gestion du quotidien. Elles maintiennent l'ordre et la discipline par le biais de diversion et d'occupation. Il va jusqu'à dire que ces activités exercent un pouvoir de domination sur la personne incarcérée dans la mesure où elles l'éloignent de la réalité carcérale et le soumet au respect des règles et normes sociales. Pourtant, la réinsertion sociale est un enjeu crucial dans notre société. Et même s'il est vrai que ces activités ont pour but de favoriser la réinsertion sociale du détenu, certains facteurs d'ordre social et culturels entravent significativement cette volonté de réinsertion sociale.

C'est dans ce sens qu'on peut comprendre la théorie de l'étiquetage pour qui le regard social porté sur les détenus ou ex-détenus constitue une étiquette, obstacle au processus de réinsertion social. Dès lors les individus sont classés dans la société suivant des critères

péjoratifs. On peut comprendre que ces étiquettes manifestent, sont susceptibles de déclencher le plus souvent, des réactions négatives de l'entourage. Ces réactions auront des effets négatifs sur l'identité, l'estime de soi et la participation sociale des personnes dites délinquants ; ce qui tend à renforcer de plus en plus les comportements de déviance. À ce niveau nous comprenons donc que le détenu ou ex-détenus est écarté de la société de par son statut d'éventuel délinquant que lui colle la société.

Cependant, l'entourage a une influence significative dans l'épanouissement d'un ex-détenu, il est important qu'il soit accepté, et considéré du fait que le premier niveau de réinsertion est l'acceptation par les proches. C'est pour quoi on fait appel à la théorie de la réhabilitation sociale qui met en exergue l'importance de la place d'adhésion de la société dans le processus de réinsertion sociale.

Aussi elle nous fait comprendre que le processus d'incarcération fait perdre des habilités aux détenus et se retrouver dans la société dont il appartenait devient difficile. La reconstruction sociale, se voit un processus caractérisé de refus, de rejet et de stigmatisation rendant ainsi difficile le processus de réinsertion au regard de la place qu'occupe la société.

Parvenu au terme de ce cinquième chapitre portant sur l'interprétation et discussion des résultats, il a été question pour nous de faire un rappel des hypothèses qui ont fait l'objet de notre étude, afin de les discuter au regard du cadre théorique qui a permis leur formulation. Par la suite nous bien voulu élargir la discussion en comparant les informations collectées à la réalité rencontrée sur le terrain.

1.27. 5.2 Suggestions

Il est question dans cette sous partie de suggérer les solutions aux problèmes qui a fait l'objet de notre étude. Ces suggestions vont à l'endroit de l'administration pénitentiaire

- Les premières suggestions ont été évoqué afin d'apporter des éventuelles solutions aux problèmes des conditions de détention inhumaine dont les détenus font face en prison :
 - Poursuivre l'amélioration des infrastructures de la prison centrale de Yaoundé qui sont dans un état de vétusté avancé ;
 - Augmenter les enveloppes budgétaires consacrées à l'alimentation des détenus tout en rendant applicables les normes nationales nutritionnelles minimales dans les prisons camerounaises.

- Redoubler d'efforts pour respecter les directives internationales sur les conditions de détention en traitant humainement tout camerounais séjournant dans un centre de détention ;
 - Déployer une stratégie de décongestion des prisons surpeuplées par le transfert des détenus dans les prisons situées dans la même zone géographique.
- Le deuxième groupe de suggestions apportent des pistes de solutions au manque d'opportunités d'emploi et de compétences professionnelles des détenus une fois sortis de prison :
- Rendre systématique le développement des activités génératrices de revenus ainsi que les activités d'insertion socioprofessionnelle en prévision du retour des détenus dans la société ;
 - Multiplier les centres d'insertion socioprofessionnels et de réinsertion des défavorisés plus précisément des prisonniers. L'on ne se limitera pas à la multiplication de ces centres mais aussi au ravitaillement de ces structures d'accueils.
 - Etablir les conventions entre les employeurs et les centres d'accueils des ex-détenus, afin qu'à la sortie ces derniers bénéficient d'une stabilité résidentielle, sociale et professionnelle.
- Les troisièmes et dernières suggestions énumérées ci-dessous donnent une idée de solution au manque de suivi et d'évaluation des progrès des détenus participant à des programmes d'études
- Les décideurs doivent se rappeler que l'assistance à la réinsertion n'est pas seulement nécessaire pour les prisonniers, mais aussi pour la sécurité de la communauté et pour le développement économique.
 - Etablir un dossier d'étude particulier pour chaque prisonnier qui participe à des programmes d'étude.

On notera dans ce dossier, le bagage scolaire, l'objet des études, un plan des études détaillé et les résultats obtenus pendant la détention, même si le cours n'a pas été suivi jusqu'à son terme normal, on note les parties du cours qui l'ont été. Ce dossier est ouvert pendant la période de détention provisoire et il suit l'élève jusqu'à la prison où il purgera sa peine. Si ce dernier est transféré dans une autre prison, sa continuité des études est assurée.

Les éducateurs travaillant dans les prisons devraient, en principe, posséder une expérience et des qualifications au moins égales à celles que possède le personnel des autres services d'éducation. Néanmoins, il est très important de les faire bénéficier d'une formation et d'une aide en cours d'emploi pour leur permettre de traiter des aspects de l'éducation en prison ayant un lien avec le contexte carcéral.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La présente étude a porté sur le dispositif éducatif en milieu carcéral et la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs de la prison centrale de Yaoundé. L'étude montre que la prison centrale de Yaoundé connaît une surpopulation carcérale, avec un taux de repris de justice considérable. Ce qui revient donc à dire que les ex-détenus mineurs éprouvent des difficultés à se réinsérer au regard du taux de récidive. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes interrogé sur l'efficacité du dispositif éducatif en milieu carcéral ainsi que sur leur adéquation aux besoins réels des ex-détenus mineurs, lorsqu'on sait que l'une des attentes de l'encadrement des détenus mineurs est de promouvoir leur réinsertion sociale une fois la peine purgée.

Sur la base des analyses, nous nous sommes rendu compte que l'hypothèse selon laquelle le dispositif éducatif en milieu carcéral influence la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs est vraie. De là nous avons ressorti quatre hypothèses secondaires qui nous ont permis de vérifier la véracité de notre hypothèse générale. Dès lors, la réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs dépend de plusieurs facteurs à savoir les indicateurs de nos variables indépendantes que sont les pratiques d'enseignements, le dispositif infrastructurel, du profil des enseignants, les activités culturelles et sportives.

Après vérification de ces hypothèses, nous sommes parvenus aux résultats selon lesquels le dispositif éducatif proposé en milieu carcéral est inadéquat et inapproprié en raison du manque d'infrastructures, de la qualification des enseignants et aussi d'un manque de manuels scolaires. Ceci constitue un frein aux perspectives de réinsertion sociale des détenus.

Au travers de cette étude, nous voudrions promouvoir, le dispositif éducatif plus efficace pour une réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs toujours grandissante. De ce fait, réorganiser l'institution carcérale reste primordial afin de remédier aux dysfonctionnements actuels et envisager une réinsertion sociale des ex-détenus mineurs réussie. Puisque le dispositif éducatif joue un rôle crucial dans la réinsertion sociale des ex-détenus mineurs, il est impératif qu'il soit adapté aux besoins réels des détenus mineurs et qu'il soit également accompagné des moyens nécessaires et réunis pour y parvenir. Il est essentiel que les autorités investissent davantage dans le dispositif éducatif en milieu carcéral, puisqu'il garantit un avenir meilleur pour ces jeunes en difficultés avec la loi. Il a également un impact positif sur la réduction de la récidive en promouvant une réinsertion sociale bien réussie ainsi qu'une bonne réhabilitation sociale. En outre, sensibiliser le public et promouvoir une approche plus

humaniste et bienveillante envers ces jeunes en difficultés reste important, car en travaillant ensemble pour offrir une seconde chance à ces jeunes qualifiés de délinquants, nous parviendrions à contribuer d'une manière ou d'une autre à la construction d'une société plus juste et inclusive pour tous.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allen, R. (2006). *An economic analysis of prison education programs and recidivism*. Department of Economics, Emory University. Atlanta, GA.<https://publications.cedarville.edu/english/ideal/vol/162>
- Atemengue, E. (1995). La torture en milieu carcéral : cas de la prison central de Yaoundé. Intégrité physique et dignité humaine. *Cahier Africain des Droits de l'Homme*,1(20),53-63.
- Baliaba, S. (2013). *Surmoi et réinsertion sociale : étude clinique du vécu du délinquant en situation carcérale à travers le test du rorschach et une série d'entretien*. Thèse de doctorat, université de Yaoundé 1.
- Bekolo Menye, J. (2022). *Éducation en milieu carcéral et réinsertion sociale des détenus mineurs au Cameroun : cas de la prison centrale de Kondengui*. Université de Yaoundé I. <https://hdl.handle.net/20.500.12177/11078>
- Bertalanffy, L. (1937). *Théorische Biologie : Ihre Gesetze und ursache*. Springer : Vienne
- Boe, R. (1998). *Etude de suivi après deux ans de liberté de délinquants sous responsabilité fédérale qui ont participé au programme de formation de base des adultes (FBA) pour le service correctionnel de la canada*. Consulté le 22juin 2024.Issu de <http://www.csc-scc.qc.ca/text/pblct/forum/e/32/e/32e-fra.shtml>
- Bottani, L. (2017). *La réinsertion des détenus comme processus à l'épreuve de logiques autonomes point de vue des professionnels au prisme de contexte actuel*. Mémoire de maitrise, Université de Lausanne.
- Brewster, D, Sharp, S. (2002). Educational programs and recidivism in Oklahoma: Another look. *The Prison Journal*, 82(3) 314-334. <https://doi.org/10.1177/003288550208200302>
- Brown, M. (2004). Barriers to successful reintegration: The role of social networks. *Journal ofCriminal Justice*, 32(3), 245-257.
- Chaffi, I. C. (2022). The role of education in the rehabilitation of juvenile offenders. *Journalof Educational Research*, 115(3), 345-360
- Cohen, A. (1955). *Délinquent boys: The culture of the gang*. New York, Free Press.
- Comfort, M., et al. (2018). The impact of incarceration on family relationships. *FamilyRelations*, 67(1), 1-15.
- Côté, J. (2019). Les défis de la réinsertion sociale des jeunes en milieu carcéral. *Revue de Criminologie*, 52(1), 45-67

- De Maeyer, M. (). Placer l'éducation pour tous au cœur de la prison. *Le journal correctional education*, consulté le 22 juin 2024 <http://www.redlece.org/biblioteca/Eptenprison.pdf>
- Demers, M. (1982). L'impérieuse nécessité de l'enseignement des sciences. *Revue des Sciences de l'Education*, 8(1),91-102. <https://doi.org/10.7202/900359ar>
- Di Falco, T. (2009). La formation en prison : Y apprend-on aussi à ne pas récidiver ? Quels liens entre formation. Université de Genève. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige>
- Dufour, M. (2020). Éducation et réinsertion des jeunes délinquants : État des lieux. *Revue Internationale de l'Education*, 12(2), 123-140.
- Dulin, A. (2019). La réinsertion de personnes détenues : l'affaire de tous et de toutes. *Conseil économique social et environnemental*, <https://www.lecese.fr/travaux-publies/la-reinsertion-des-personnes-detenu-es/-affaire-de-tous-et-toutes>
- Dupuis, I. (2012, 23 janvier). *La réinsertion des détenus quelles perspectives*. Consulté le 8 juin 2024 sur [www. La solidarité.eu](http://www.LaSolidarite.eu)
- Durkheim, E. (2006) : *Education et Sociologie*. Paris : Presse Universitaire de France
- Figari, G. (1994). Evaluer : quels référentiels. *Revue des Sciences de l'Education*, 22(1),192-193 <https://doi.org/10.7202 /031863ar>
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir naissance de la prison*. Gallimard <https://www.babelio.com/livres/-surveiller-et-punir/1516>
- Gendreau, P., Little, T., & Goggin, C. (1996). A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: *What works Criminology*, 34(4), 575-608.
- Golub, S. (2007). *L'accès à la justice en Afrique et au-delà : pour que l'Etat de droit devienne une réalité*. Paris. <https://cdn.penalreform.org>
- Grawitz, M. (1998). Méthodes des sciences sociales. *Science politique*, 3(129),198-199. <https://www.persee.fr/doc/homso-0018-4306-1998-num-129-3-3586>
- Grossi, S. (2017). Sex offenders and reintegration: Challenges and strategies. *Journal of Offender Rehabilitation*, 56(5), 345-362.
- Guinchard, S. (2014). Détenu. *Lexiques des termes juridiques*. Dalloz
- Harding, D. J., Wyse, J., Dobson, M., & Morenoff, J. D. (2014). The effects of incarceration on employment and earnings. *Criminology*, 52(3), 455-482.
- Harris, A. (2014). Stigma and reintegration: The role of social support. *Journal of Social Issues*, 70(3), 487-503.
- Holzer, H. J., Raphael, S., & Stoll, M. A. (2004). *The effect of an arrest record on the employment of young men*. The Urban Institute.

- Kensey, A. (2007). *Prison et recidive. Des peines de plus en plus longues : la société est-elle vraiment mieux protégée ?* (Hors collection). Paris : Amand Colin
- Lascoumes, P. (2004). *Gouverner, enfermer : la prison modèle indispensable ?* Paris : *Presse de science po*
- Le Roy, E. (2004). *Les Africains et l'institution de la justice : entre mimétismes et métissages* (1^{ère} édition). Paris : Dalloz.
- Lemoine, M. (2021). Les programmes éducatifs en milieu carcéral : Une analyse critique. *Criminologie et Education*, 15(1), 78-95.
- Martin, P. (2020). L'impact des programmes de formation professionnelle sur la réinsertion des ex-détenus. *Journal of Vocational Rehabilitation*, 53(2), 145-160
- Maruna, S. (2004). Pygmalion in the reintegration process: desistance from crime through the looking glass. *Crime & law*, 10(3), 271-281. doi :10.1080/10683160410001662762
- Maruna, S. (2012). Elements of successful desistance signaling. *Criminology of public policy*, 11(1), 73-86. doi :10.1111 /j.9133.2012. 00789.
- Merton, R. K. (1938). Social structure and anomie. *American Sociological Review*, 3(5), 672-682 <http://www.jstor.org/journals/asa.html>
- Montigny, M. (2002). *La réinsertion sociale en toxicomanie. Les représentations Sociales des gestionnaires de la toxicomanie*. Presse de l'université du Québec
- Moreau, S. (2019). Les effets de la stigmatisation sur la réinsertion sociale des jeunes. *Revue de Psychologie Criminelle*, 8(3), 201-215
- Morelle, M, Awondo, P. (2018). Politique de réforme et matérialité de la prison au Cameroun. *Revue Politique africaine*, 2(150), 75-96. Doi 10.3917/polaf.150.0075
- Mouen, V. (2009). *L'humanisation des lieux de détention au Cameroun*. Mémoire de Master, Université Catholique d'Afrique centrale). <https://www.memoireonline.com>
- Ngono Bounoungou, R. (2012). *La Réforme du Système Pénitentiaire Camerounais : Entre héritage colonial et traditions culturelles*. Thèse de doctorat, Université de Grenoble. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00808408>
- Ngono Bounoungou, R. (2012). *La réforme du système pénitentiaire camerounais : Entre héritage colonial et traditions culturelles*. Université de Grenoble. <https://these.hal.science>
- Pacque, H. (2020). *Les déterminants à la sortie de la délinquance en vue d'une réinsertion sociale : analyse des mineurs catégorisés comme délinquants*. Mémoire de Master, Université Catholique de Louvain). Dial. <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:28179>

- Proulx, J. (2021). La réinsertion sociale des jeunes : enjeux et perspectives. *Revue de Sociologie*, 45(4), 321-340.
- Renaud, C. (2022). Les dispositifs éducatifs en milieu carcéral : Évaluation et perspectives. *Revue de l'Education en Milieu Carcéral*, 10(1), 55-72.
- Salane, F. (2008). L'éducation en milieu carcéral. *Diversité, où vas-tu à l'école ? les liens aux lieux*, 1(155), 186-190. <https://www.persee.fr/doc/diver-17-69-8502-2008-num-155-1-3024>
- Seiter, R. P., & Kadela, K. R. (2003). Prisoner reentry: A study of the effectiveness of reentry programs. *Journal of Offender Rehabilitation*, 37(3-4), 1-20.
- Simon, R. (2020). L'éducation en prison : Un levier pour la réinsertion des jeunes. *Revue de Criminologie et de Justice*, 14(2), 89-104
- Tremblay, A. (2021). Les défis de l'éducation en milieu carcéral pour les jeunes délinquants. *Journal of Youth Studies*, 24(3), 345-362
- Vachon, M. (2022). Réinsertion sociale et éducation : Une approche intégrée. *Revue del'Education et de la Réhabilitation*, 11(2), 112-130
- Vanderlinden, J. (1996). Rendre la production du droit au peuple. *Politique africaine*, 1(62), 83-94. <https://www.persee.fr/doc/polaf-0244-7827-1996-num-62-1-5965>
- Zeller, M. (2020). Les programmes de réinsertion pour les jeunes : Évaluation des pratiques. *Revue Internationale de Criminologie*, 19(1), 67-84.

ANNEXES

Annexe 1 : Autorisation de recherche

Annexe 2 : Guide d'entretien aux personnels administratifs pénitentiaires

Annexe 3 : Guide d'entretien aux ex-détenus

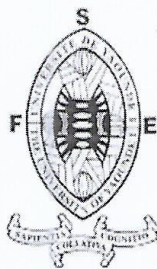
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA
ET EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULUM
AND EVALUATION

Le Doyen

The Dean

N° 657...../23/UYI/FSE

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Professeur BELA Cyrille Bienvenu**, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiante **WENDJA Jislaine La Fortune**, Matricule **21V3067** est inscrite en Master II à la Faculté des Sciences de l'Education, Département : *CURRICULA ET EVALUATION*, filière : *MANAGEMENT DE L'EDUCATION*, Option : *CONCEPTION ET EVALUATION DES PROJETS EDUCATIFS*.

L'intéressée doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master. Elle travaille sous la direction du **Dr. BASSONG Paul Roger**. Son sujet est intitulé : « *Dispositifs éducatifs en milieu carcéral camerounais et réinsertion sociale des détenus en âge scolaire : cas de la prison de Yaoundé* ».

Je vous saurai gré de bien vouloir la recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider à conduire ses travaux de recherches.

En foi de quoi, cette autorisation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit /.

180123

Fait à Yaoundé, le

Pour le Doyen et par ordre



GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX PERSONNELS ADMINISTRATIFS PENITENTIAIRES

**Thème de l'entretien : Dispositifs éducatifs en milieu carcéral et réinsertion scolaire des
ex-détenus mineurs**

Thème 1 : les pratiques d'enseignements

Sous-thème 3.1 : matériels didactiques

Sous-thème 3.2 : pédagogie

Sous-thème 3.3 : Différenciation pédagogique

Thème 2 : Dispositifs infrastructurels

Sous-thème 4.1 : le confort du cadre d'enseignement

Sous-thème 4.2 : sécurité

Sous-thème 4.3 : hygiène

Thème 3 : Profil des enseignants

Sous-thème 2.1 : expérience professionnelle

Sous-thème 2.3 : atteintes des objectifs

Sous-thème 2.4 : performances

Thème 4 : Activités culturelles et sportives

Sous-thème 1.1 : les jeux ludiques

Sous-thème 1.2 : exposition artistique

Sous-thème 1.3 : ateliers culturels

Thème 5 : perspectives de réinsertion scolaire

Sous-thème 5.1 : prévention de la récidive

Sous-thème 5.2 : suivi et accompagnement post-carcéral

Sous-thème 5.3 : établir des programmes éducatifs et de formations à partir des besoins spécifiques des mineurs détenus

Section 2 : Identification de l'interviewés

Nom : ; Age :

Genre : ; Statut :

Je vous remercie !!!!



GUIDE D'ENTRETIEN ADRESSÉ AUX EX-DÉTENUS MINEURS

Thème de l'entretien : Dispositifs éducatifs en milieu carcéral et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs

Thème 1 : Importance des pratiques d'enseignements en milieu carcéral

Sous-thème 3.1 : Bilan des compétences acquises

Sous-thème 3.2 : programme d'enseignement reçu

Sous-thème 3.3 : Impact des programmes sur la réinsertion

Thème 2 : dispositifs infrastructurels

Sous-thème 4.1 : Excès d'interdits : sécurité carcérale

Sous-thème 4.2 : Confort pédagogique du cadre d'enseignement

Sous-thème 4.3 : Assainissement de l'espace d'enseignement

Thème 3 : profil des enseignants

Sous-thème 2.1 : Qualification des enseignants

Sous-thème 2.2 : Climat de la classe

Sous-thème 2.3 : Adéquation enseignement dispensés et besoins des détenus

Thème 4 : Activités culturelles et sportives

Sous-thème 1.1 : Tenue des jeux ludiques

Sous-thème 1.2 : Formation artistiques

Sous-thème 1.3 : Tenue des activités culturelles et sportives et réinsertion sociale

Thème 5 : Perspectives de réinsertion scolaire

Sous-thème 5.1 Difficultés et défis de réinsertion

Sous-thème 5.2 La sous scolarisation des détenus

Section 2 : Identification de l'interviewés

Nom : ; Age :

Genre : ; Statut :

Je vous remercie !!!!

TABLE DES MATIÈRES

DEDICACE.....	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SUJETS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
RÉSUMÉ.....	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1	4
PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE.....	4
1.1. Contexte et justification de l'étude	4
1.1.1. Contexte de l'étude.....	4
1.1.2. Les conditions de détention.....	4
1.1.3. Humanisation des prisons.....	6
1.1.4. La surpopulation carcérale	6
1.1.5. L'éducation « pour tous ».....	7
1.1.6. L'éducation tout au long de la vie.....	8
1.1.7. L'éducation en milieu clos	8
1.1.8. La préparation à la sortie	9
1.1.9. L'humanisation une nécessité	10
1.1.10. Orientation des ODD4 en faveur de la réinsertion des ex détenus mineurs.....	10
1.2. Justification de l'étude.....	11
1.2.1. Taux de récidive	11
1.2.2. L'inaboutissement du dispositif de réinsertion	11
1.2.3. Contexte de crise	12
1.2.4. Déroulement du stage pratique.....	12
1.3. Formulation du Problème	12
1.4. Les questions de recherches	13
1.5. Formulation des Hypothèses	14
1.5.1. Hypothèse générale	14
1.5.2. Hypothèses secondaires.....	14
1.6. Formulation des objectifs	14
1.6.1. Objectif général	14

1.6.2.	Objectifs secondaires.....	14
1.7.	Intérêt de l'étude.....	15
1.7.1.	L'intérêt scientifique	15
1.7.2.	L'intérêt social.....	15
1.8.	Délimitation de l'étude	16
1.8.1.	Limite thématique	16
1.8.2.	Limite géographique	16
1.8.3.	Limite temporelle	16
CHAPITRE 2		18
1.9.	2.1. Définitions des concepts opératoires `.....	18
1.9.1.	2.1.1. Dispositif Educatif.....	18
1.9.2.	2.1.2. Réinsertion scolaire	19
1.9.3.	2.1.3. Education en milieu carcéral	20
1.9.4.	2.1.4. Ex-détenu mineur	21
1.10.	2.2. Missions des prisons au Cameroun.....	21
1.11.	2.3. Organisation et classification des prisons au Cameroun.....	21
1.11.1.	2.3.1. Classification des prisons	22
1.11.2.	2.3.2. Organisation des prisons au Cameroun.....	22
1.12.	2.4. L'origine du système pénitentiaire Camerounais	22
1.13.	2.5. Les facteurs historiques du dysfonctionnement du système pénitentiaire camerounais	24
1.14.	2.6. Recension des écrits.....	25
1.14.1.	2.6.1. Reforme carcérale et perspective de réinsertion	25
1.14.2.	2.6.2. Condition de détention et perspective de réinsertion scolaire.....	28
1.14.3.	2.6.3. Faible applicabilité des reformes pénitentiaires	29
1.14.4.	2.6.4. Enjeux de la formation en milieu carcéral	29
1.14.5.	2.6.5. Déterminants de prévention contre la délinquance	31
1.14.6.	2.6.6. Education et réinsertion scolaire	32
1.14.7.	2.6.7. Education en milieu carcéral et réinsertion scolaire.....	33
1.14.8.	2.6.8. Difficulté et réinsertion sociale	33
	2.6.8.1. Perte de réseau familial	33
	2.6.8.2. Stigmate social	34
	2.6.8.3. La perte d'estime de soi	34
1.15.	2.7. Théories de la recherche	34

1.15.1.	2.7.1. La théorie systémique.....	35
1.15.2.	2.7.2. La théorie de l'étiquetage.....	36
1.15.4.	2.7.3. La théorie de la réhabilitation sociale	37
1.15.5.	2.7.4. La théorie de la tension	38
CHAPITRE 3		41
MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE.....		41
1.16.	3.1. Type de recherche	41
1.16.1.	3.1.1. Choix du descriptif corrélationnel.....	41
1.16.2.	3.1.2 Devis de recherche	41
1.17.	3.2. Sites de l'étude	42
1.17.1.	3.2.1. Prison centrale de Yaoundé.....	42
1.17.2.	3.2.2. Le Foyer de l'Espérance : Le Foyer de l'Arche de Noé.....	43
1.18.	3.3. Population de l'étude	45
1.18.1.	3.3.1. Population mère.....	45
1.18.2.	3.3.2. La population accessible	45
1.18.3.	3.3.3. La population cible de l'étude	45
1.19.	3.4. Critères d'inclusion et d'exclusion des participants	46
1.20.	3.5. Technique d'échantillonnage et échantillon	47
1.20.1.	3.5.1. Technique d'échantillonnage non probabiliste	47
	3.5.1.1. Technique d'échantillonnage à choix raisonné	47
	3.5.1.2. La boule de neige	47
1.20.2.	3.5.2. Échantillon	47
1.21.	3.6. Instruments de collecte de donnée	48
1.21.1.	3.6.1. Présentation du guide d'entretien.....	48
	3.6.1.1. Guide d'entretien administré aux personnels de l'Administration pénitentiaires	48
	3.6.1.2. Guide d'entretien administré aux ex-détenus mineurs.....	49
1.21.2.	3.6.2. Passation de l'entretien.....	50
1.22.	3.7. Outils d'analyses de données	51
1.22.1.	3.7.1. Analyse de contenu	53
1.23.	3.8. Opérationnalisation des variables	54
1.23.1.	3.8.1. Variable indépendante.....	54
1.23.2.	3.8.2. Variable dépendante	55
CHAPITRE 4		58

ANALYSE DES DONNÉES DESCRIPTIVES ET DE CONTENU	58
1.24. 4.1. Présentation des données descriptives	58
1.24.1. 4.1.1. Profil du personnel de l'Administration pénitentiaire.....	58
4.1.1.1. Le premier interviewé « Papa Ngoa'a ».....	58
4.1.1.2. Le second interviewé « monsieur Benjamin »	58
4.1.1.3. Le troisième interviewé « Madame Louisa »	58
4.1.1.4 Le quatrième interviewé « Madame Henriette »,	58
1.24.2. 4.1.2. Vignette des ex-détenus mineurs.....	59
4.1.2.1. L'ex-détenu X	59
4.1.2.2. L'ex-détenu A	60
4.1.2.3. L'ex-détenu Y	61
1.24.3. 4.1.3. Synthèse de l'analyse descriptive des verbatims.....	62
1.25. 4.2. Analyse de contenu thématique	70
1.25.1. 4.2.1. Résultats d'analyse relatifs aux personnels de l'Administration Pénitentiaire	70
4.2.1.1. Les pratiques d'enseignements en milieu carcéral	70
4.2.1.2. Dispositif infrastructurel	72
4.2.1.3. Le profil des enseignants.....	73
4.2.1.4. Activités culturelles et sportives	75
4.2.1.5. Perspectives de réinsertion	77
1.25.2. 4.2.2. Analyse de contenu relatif aux entretiens avec les ex-détenus	79
4.2.2.1. Importance des pratiques d'enseignement en milieu carcéral.....	79
4.2.2.2. Dispositifs infrastructurels	80
4.2.2.3. Profil des enseignants.....	82
4.2.2.4. Activités culturelles et sportives	83
4.2.2.5. Perspectives de réinsertion scolaire.....	85
CHAPITRE 5	87
INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS	87
1.26. 5.1. Interprétation et discussion des résultats.....	87
5.1.1. Les Pratiques d'enseignements en milieu carcéral et réinsertion scolaire des ex- détenus mineurs	87
1.26.1. 5.1.2. Dispositif infrastructurel et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs	88
1.26.2. 5.1.3. Le profil des enseignants et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs.	91

1.26.3. 5.1.4. Activités sportives/culturelles et réinsertion scolaire des ex-détenus mineurs	93
1.27. 5.2 Suggestions	95
CONCLUSION GÉNÉRALE	98
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	100
ANNEXES	104
TABLE DES MATIÈRES	103